

# SDA – AdAP

SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE  
DES RESEAUX DE TRANSPORT DE MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

rapport final

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE



Novembre 2015\*

## SOMMAIRE

1.	Contexte et objet du présent rapport.....	3
1.1	contexte général.....	3
1.1.1	rappel des éléments récents concernant la loi sur l'accessibilité.....	3
1.1.2	rappel des initiatives passées (adoption d'un SDAT en 2010).....	4
1.1.3	le schéma de transport communautaire en 2015.....	6
1.2	la méthode utilisée.....	7
1.3	contenu du présent document.....	7
2.	Présentation du réseau communautaire de transport.....	8
2.1	la situation institutionnelle.....	8
2.2	le réseau communautaire.....	9
2.2.1	les reseaux en service sur le territoire de mpm.....	9
2.2.2	le service Mobi-Métropole dédié aux PMR.....	23
2.3	la situation du réseau vis-à-vis de l'accessibilité.....	25
2.3.1	le réseau de métro.....	25
2.3.2	le réseau de bus.....	26
3.	Liste des points d'arrêt prioritaires.....	29
3.1	analyse des points d'arrêt du METRO.....	29
3.2	analyse globale des points d'arrêt du réseau DE BUS communautaire.....	32
3.2.1	les points d'arrêt du réseau communautaire.....	33
3.2.2	les points d'arrêt déjà accessibles.....	33
3.2.3	application des critères du décret 2014-1323.....	33
3.3	définition des aménagements à prévoir sur les quais de bus.....	35
4.	Programmation des actions et de leur financement.....	41
4.1	réseau de bus de la RTM.....	41
4.2	réseaux hors RTM.....	41
5.	Formation du personnel et information du public.....	42
5.1	formation du personnel au contact du public.....	42
5.1.1	dans les véhicules.....	42
5.1.2	dans le réseau de distribution.....	42
5.2	information du public.....	42
5.2.1	information générale.....	43
5.2.2	procédure de signalement.....	44

Annexe 1 : descriptif des actions entreprises au titre du SDAT de 2010

Annexe 2 : liste des points d'arrêt prioritaires

## 1. CONTEXTE ET OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'objectif du présent document est d'adapter le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport communautaire élaboré en 2009 et adopté par le Conseil Communautaire le 28 juin 2010, et de le rendre conforme à la nouvelle réglementation en le transformant en Schéma Directeur d'Accessibilité / Agenda d'Accessibilité Programmée.

### 1.1 CONTEXTE GENERAL

La Communauté Urbaine, Autorité Organisatrice des Transports sur son territoire, a la volonté d'améliorer l'accessibilité de ses transports en commun conformément à la loi du 11 février 2005 prévoyant l'obligation de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacements.

A cet effet, le Plan de Déplacements Urbains préconise de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Publics (SDAT) approuvé par le Conseil Communautaire le 28 juin 2010, prévoyant la mise en accessibilité des quatre composantes de la chaîne des déplacements : lieux d'attente ; matériel roulant (bus, rames de tramway et de métro) ; pôles d'échanges et services (information et points de vente).

#### 1.1.1 RAPPEL DES ELEMENTS RECENTS CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCESSIBILITE

La loi du 10 juillet 2014 a habilité le gouvernement à recourir à une ordonnance pour redéfinir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005. Cette ordonnance a été présentée le 25 septembre en conseil des ministres et publiée au Journal Officiel du 27 septembre 2014.

L'[article 7 de l'Ordonnance du 26 septembre 2014](#) a ajouté les articles L. 1112-2-1 à L. 1112-2-4 au code des transports. Ils donnent aux autorités organisatrices de transport (AOT) qui n'ont pas élaboré de Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) et à l'Etat, la possibilité d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap). Contrairement aux Ad'Ap des établissements recevant du public, ils ne sont pas obligatoires.

L'agenda comporte une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité et prévoit les modalités et la programmation ainsi que le financement correspondant. Il précise les points d'arrêt identifiés comme prioritaires, les dérogations sollicitées en cas d'Impossibilité Technique Avérée (ITA) et les mesures de substitution prévues dans ces derniers cas.

Le [décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014](#) détermine le contenu et conditions d'approbation de ces SDA-Ad'Ap.

L'article 6 de [l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014](#) dispose que « l'accessibilité du service de transport est assurée par l'aménagement des points d'arrêt prioritaires compte tenu de leur fréquentation, des modalités de leur exploitation, de l'organisation des réseaux de transport et des nécessités de desserte suffisante du territoire ». Le [décret n° 2014-1323 du 4 novembre 2014](#) définit les critères de détermination des points d'arrêt à rendre accessibles de manière prioritaire. Il précise également la notion d'impossibilité technique avérée, conduisant à exclusion de l'obligation d'accessibilité un point d'arrêt satisfaisant aux critères de priorité.

### 1.1.2 RAPPEL DES INITIATIVES PASSES (ADOPTION D'UN SDAT EN 2010)

Le SDAT approuvé en juin 2010 a prévu la mise en accessibilité des 4 composantes de la chaîne des déplacements :

- Les lieux d'attente : arrêts de bus, stations de tram et de métro, embarcadères
- Le matériel roulant (bus, trams et métros) et naviguant (navettes maritimes)
- Les pôles d'échanges
- Les services (information et les points de vente)

Pour les arrêts de bus, l'analyse a porté sur la géométrie du quai, l'aménagement de repos, d'attente et de prévenance, l'information sonore et visuelle dynamique ainsi que la voirie et les passages piétons (mise en accessibilité des passages piétons desservant l'arrêt et reprises éventuelles des cheminements à proximité)

Pour le matériel roulant routier (bus), il a été acté que les réseaux MPM (hors RTM) bénéficieraient de matériels accessibles en 2015 (changés lors des renouvellements de DSP ou marchés). Pour la RTM, il a été acté qu'à fin 2014, 200 à 250 véhicules nouveaux seraient acquis pour un coût d'environ 100 M€, en plus des 90 acquis depuis 2007 et circulant déjà aux normes. Au-delà, les véhicules accessibles UFR restant seront soit renouvelés, soit réaménagés.

Pour les stations de tramway, le SDA mentionne que les stations sont accessibles; les mesures ne devant porter que sur une amélioration du confort, à savoir le changement de grilles d'arbres et le marquage de logos UFR manquant sur certains quais, et des aménagements de prévenance avec la mise en place de bancs supplémentaires et d'appuis ischiatiques.

Pour le métro, le SDAT a intégré la prise en compte de certains handicaps mais face à la modification nécessaire de la structure des rames et la disproportion manifeste des coûts pour les stations, il a été mis en avant l'ITA s'agissant d'un transport guidé souterrain soumis à dérogation. Il a été retenu, à court terme, une réflexion pour la mise en place d'un service de substitution, pour les stations de métros, l'installation d'une information sonore déclenchée par télécommande en complément de l'affichage visuel, et pour les métros, une information sonore et visuelle embarquée.

Pour les pôles d'échanges, il a été retenu la mise en accessibilité des cheminements internes et de proximité (accès aux pôles d'échanges) et tout ce qui est relatif au repérage ainsi que la mise en place d'une information dynamique sonore et visuelle.

Pour les embarcadères des navettes maritimes, il a été acté la mise en conformité des cheminements notamment au niveau des seuils à franchir (accès aux pontons, accès aux bateaux) et des bandes de guidage ou tout autre dispositif sur les quais et les pontons, alors que les navettes ne font pas l'objet de mesure, étant récentes et accessibles sur la partie extérieure des navires.

Pour l'accessibilité des services d'information du public, qui constitue pourtant un axe prioritaire du SDAT, il n'a pas été fait de chiffrage, considérant que ces actions relèvent de la responsabilité des exploitants. Toutefois, le SDAT rappelle que l'accessibilité concerne les points de vente, l'information distribuée ou communiquée (téléphone, internet), l'information visuelle sur site ainsi que la formation spécifique des personnels en contact avec le public (accueil connaissance et prise en compte des besoins, conduite adaptée des véhicules,..).

Marseille Provence Métropole a choisi de programmer l'ensemble de ces mesures qu'elles soient obligatoires ou recommandées, selon l'estimatif suivant, soit un budget très important de 83,5 M€.

	Scénario de référence	Information dynamique sonore et visuelle	Aménagements de repos, d'attente et de prévention	Aménagements de confort complémentaires	Voirie (cheminement + passages piétons)	Total SDA	% par composantes
Nombre d'arrêts concernés sur un total de 2 996	2 536	1 717	2 403	154			
Arrêts Bus	24 840 000 €	4 880 000 €	2 530 000 €	220 000 €	37 850 000 €	70 120 000 €	84,0%
Station tramway	30 000 €		180 000 €			190 000 €	0,2%
Stations métro		1 400 000 €				1 400 000 €	1,7%
Matériel roulant Bus	3 150 000 €					3 150 000 €	3,8%
Matériel roulant métros		1 500 000 €				1 500 000 €	1,8%
Pôles d'échanges	7 070 000 €	120 000 €				7 190 000 €	8,6%
Embarcadères et matériel navigant	30 000 €					30 000 €	0,04%
<b>Total</b>	<b>35 120 000 €</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>2 690 000 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>37 650 000 €</b>	<b>83 500 000 €</b>	<b>100,0%</b>

Aménagements obligatoires (loi du 11 février 2005)

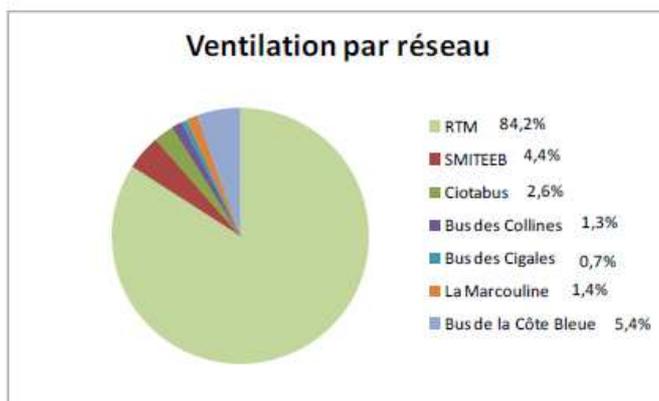
Au-delà des normes Aménagements de confort intégrés au SDA

Aménagements recommandés de voirie de proximité

Le principal poste budgétaire concerne la mise en accessibilité des arrêts qui représente 70,12 M€ soit 84% de l'ensemble du schéma. Ce sont 2536 arrêts concernés sur un total de 2996 arrêts sur l'ensemble des réseaux de MPM, soit un coût unitaire de 27 649 €.

Dans le détail, le coût se porte principalement sur la mise en accessibilité du réseau RTM qui représente 59 M€ soit 84,2% du coût d'aménagement de l'ensemble des arrêts pour un total de 2301 arrêts soit un coût unitaire de 25 641 €.

Réseaux	RTM	SMITEEB	Ciotabus	Bus des Collines	Bus des Cigales	La Marcouline	Bus de la Côte Bleue	Total
Coût total arrêts de bus en M€	59	3,1	1,8	0,9	0,5	1	3,8	70,1
Nombre d'arrêts	2301	205	103	82	28	76	201	2996



La Commission d'Accessibilité de MPM réunie le 4 juin 2010 a approuvé l'ensemble de ces décisions. Il est à rappeler que l'investissement lié au renouvellement du parc de bus de la RTM jusqu'en 2014, qui était estimé à environ 100 M€ en 2010, ne faisait pas partie des évaluations budgétaires du SDA.

Au regard des montants à mobiliser, liés notamment à l'ampleur du territoire à desservir et à mettre en accessibilité, cela avait conduit MPM à étaler son programme d'investissement sur 10 ans. L'effort financier de MPM portait sur une moyenne annuelle de l'ordre de 8,3 M€ pour l'ensemble et d'un peu plus de 7 M€ pour la mise en accessibilité des arrêts.

Depuis 2010, le réseau a évolué : des lignes ont été créées, d'autres ont bénéficié de mises en accessibilité de tout ou partie de leurs arrêts (cf. paragraphe 2.3)

En ce qui concerne le métro, le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports tient compte du fait que les quatre stations de la Ligne 1 prolongée, mises en service en 2010 et la future station Gèze faisant partie de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro en cours de réalisation - sont ou sera quant à cette dernière, totalement accessibles.

Par ailleurs le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports prévoit la mise en accessibilité des cheminements internes et de proximité des pôles d'échanges.

Enfin par délibération du 25 septembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de renouvellement des rames de métro, qui prévoit de nouvelles rames et des quais totalement accessibles.

---

### 1.1.3 LE SCHEMA DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRE EN 2015

Le réseau communautaire de MPM est composé de **plusieurs ensembles complémentaires** qui desservent l'ensemble du territoire :

- réseau de la RTM
- réseau de Bus des Collines
- réseau de la Marcoulaine et ses navettes estivales
- réseau de La Côte Bleue
- réseau de Bus des Cigales
- réseau de Bus de l'Etang
- réseau de Ciotabus
- système de navettes maritimes

Il s'inscrit en **complémentarité des lignes départementales et des lignes ferroviaires** qui non seulement permettent d'accéder aux départements voisins mais servent également à relier entre elles les villes des Bouches-du-Rhône.

Certaines lignes communautaires ont aussi cette **vocation « interpôle »**. A ce titre, le réseau communautaire permet également de **relier les principaux pôles d'emplois et de services aux communes situées dans leurs aires d'attractions**

Enfin, le réseau dispose d'un service de Transport A la Demande (TAD) dédié aux Personnes handicapées à Mobilité Réduite (PMR), dénommé Mobi-Métropole

## 1.2 LA METHODE UTILISEE

La méthode retenue pour élaborer ce schéma se décompose en trois temps :

- prise en compte du SDAT de 2010 et de ses réalisations
  - l'aménagement des points d'arrêt
  - le renouvellement du parc de véhicules
  - l'information des usagers
- prise en compte de la nouvelle réglementation et application au cas du réseau communautaire
  - les critères permettant de définir les arrêts prioritaires
  - les actions sur le parc de véhicules
  - les actions d'information du public
  - la formation du personnel
  - la mise en place d'une procédure de signalement
- production de documents
  - le présent SDA / Ad'AP
  - ses annexes

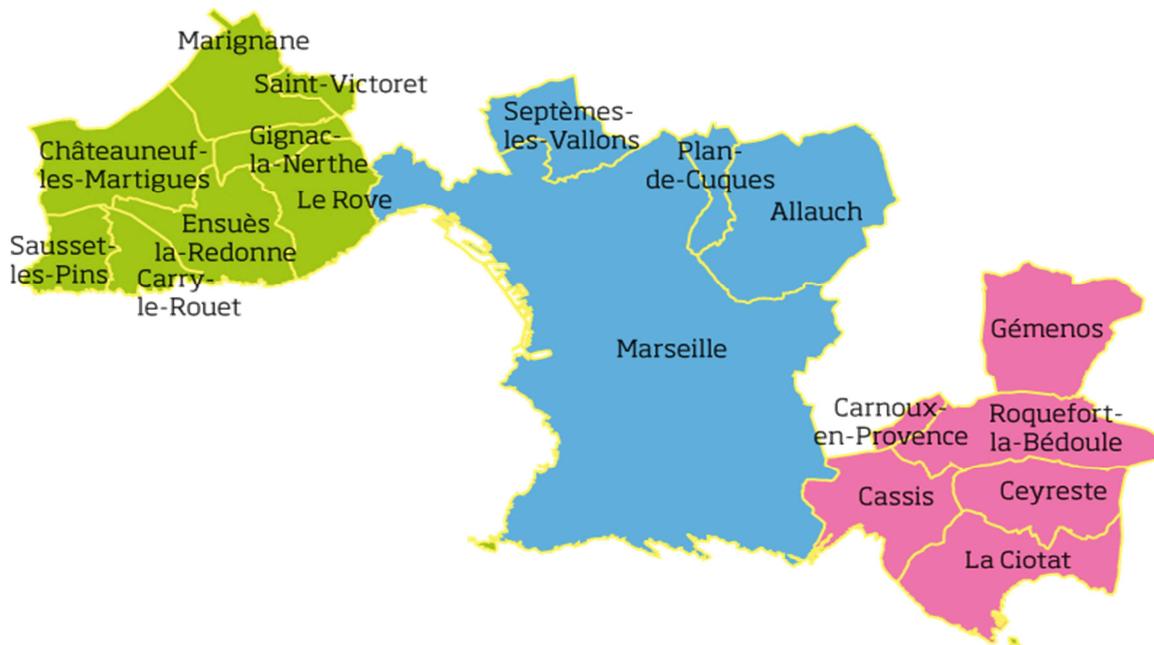
## 1.3 CONTENU DU PRESENT DOCUMENT

Le présent rapport présente successivement :

- une présentation du réseau de transport communautaire et de sa situation vis-à-vis de l'accessibilité
- la liste des points d'arrêt prioritaires et les demandes de dérogation motivées par une impossibilité technique avérée
- la programmation des actions et de leur financement
- les modalités de formation du personnel et d'information du public

## 2. PRESENTATION DU RESEAU COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT

Le réseau communautaire de transports est établi sur un territoire composé de 18 communes, regroupé en 3 secteurs.



Ce chapitre lui consacre une description détaillée avec en corollaire une situation du réseau vis-à-vis de l'accessibilité.

### 2.1 LA SITUATION INSTITUTIONNELLE

Trois types d'AOT interviennent sur le territoire communautaire :

- la Région PACA qui revoit son réseau pour le nouveau service de fin 2015
- le CD13 et son réseau Carreize
- les AOTU qui sont au nombre de deux à intervenir sur le territoire communautaire :
  - la Communauté Urbaine MPM
  - le SMITEEB

Le SDA / Ad'AP s'adresse aux trois catégories dès lors que les points d'arrêts sont partagés par les lignes respectives de leur réseau.

## 2.2 LE RESEAU COMMUNAUTAIRE

Ce chapitre s'attache à décrire de manière détaillée les différents réseaux composant l'offre communautaire.

### 2.2.1 LES RESEAUX EN SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE MPM

- **Le réseau de la RTM**

La Régie des Transports de Marseille (RTM) exploite un réseau urbain autour de trois modes de transports complémentaire : le bus, le métro et le tramway.

En 2014, le réseau a réalisé 165,4 millions de voyages pour 26,7 millions de km parcourus dont 22,6 millions en bus, 2,9 millions en métro et 1,2 million en tramway.

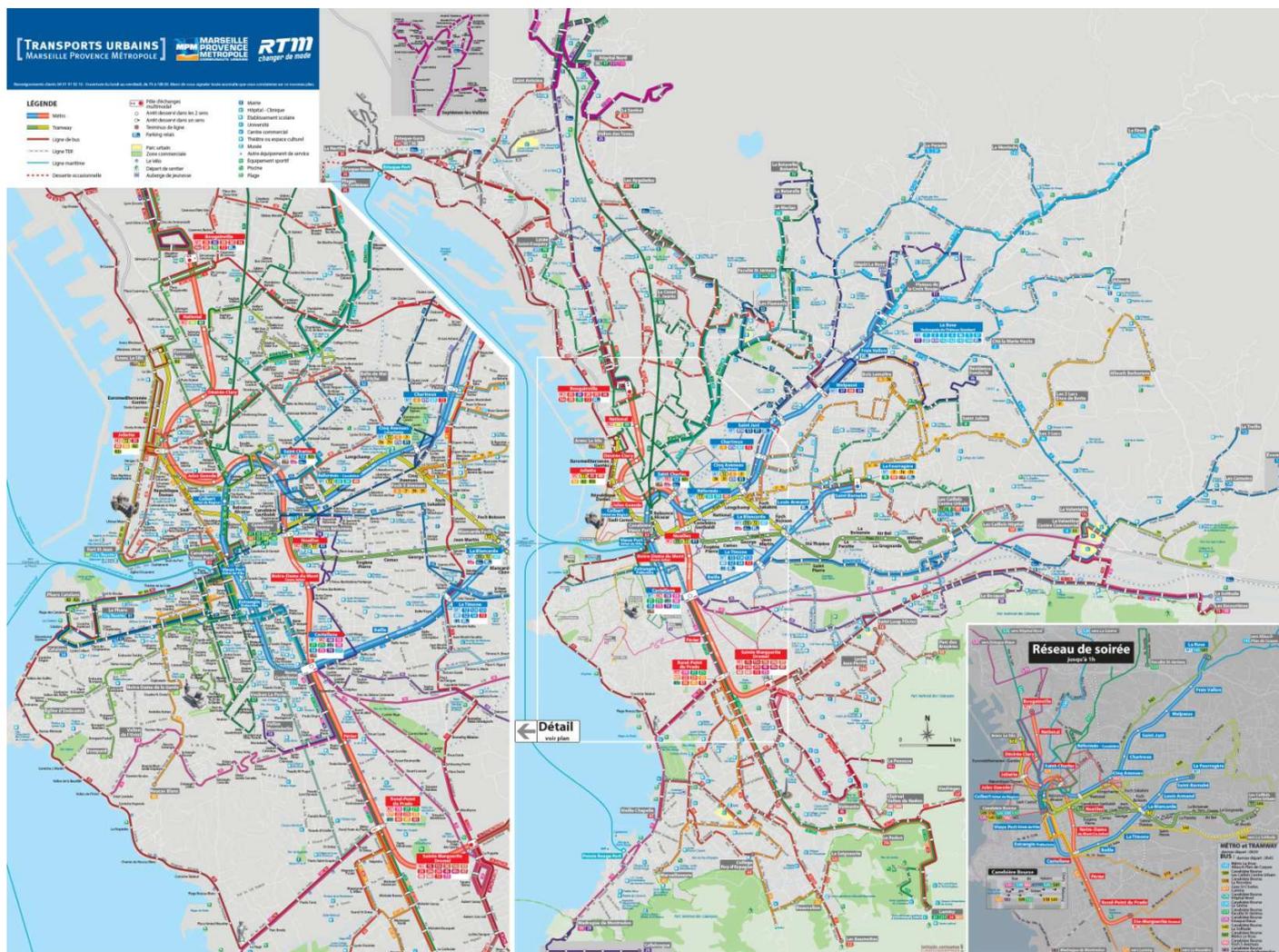
La répartition du trafic par mode est de 40,7% pour le bus (67,2 millions de voyages), 48,8% pour le métro (80,7 millions de voyages) et 10,6% pour le tramway (17,6 millions de voyages).

Trafic en millions de voyages						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bus	70,50	68,50	69,40	71,80	66,80	67,20
Métro	67,6	70,80	74,70	76,8	79,80	80,70
Tramway	14,00	14,20	15,70	16,70	17,00	17,60
<b>Total</b>	<b>152,10</b>	<b>153,50</b>	<b>159,80</b>	<b>165,30</b>	<b>163,60</b>	<b>165,40</b>



## Le réseau de bus

Le réseau compte 77 lignes sur 673 km (hors troncs communs) pour un total de près de 2.500 points d'arrêts. Il est desservi par environ 600 autobus pilotés par une équipe de 1.473 conducteurs. Le réseau est en activité de 4h30 (selon les lignes) jusqu'à 21h30.



La numérotation du réseau, héritée de l'ancien réseau de tramway de la ville, indique la spécificité des lignes qui le composent :

- o les lignes aux itinéraires quasi semblables sont différenciées par des lettres : par exemple 7, 7B, 7T, ...
- lignes 1 à 9 : 1, 1S, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9
- lignes 10 à 19 : 10, 11, 12, 15, 16, 16T, 17, 18, 19
- lignes 20 à 29 : 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28
- lignes 30 à 39 : 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 37s, 38, 39
- lignes 40 à 49 : 40, 41, 42, 42T, 44, 45, 46, 46s, 47, 48, 48T, 49
- lignes 50 à 59 : 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57
- lignes 60 à 69 : 60, 61, 67
- lignes 70 à 79 : 70, 72, 73, 74
- lignes 80 à 89 : 80, 81, 82, 83, 83B, 88, 89
- lignes 90 à 99 : 91, 95, 96, 97

- les lignes de service renforcé desservant les lycées en période scolaire sont identifiées par un A : 7A, 10A, 15A, ...
  - lignes 7A, 10A, 15A, 17A, 26A, 30A, 38A, 44A, 45A, 70A, 83A, 83.1A, 83.4A, 91A
- les lignes expresses sont différenciées par un J (auparavant « Jet ») : 142/142J; 21/921J
  - ligne 142J : Métro La Rose-La Fève (Plan de Cuques)
  - ligne 921J : Métro Rond-Point du Prado-Luminy
- les lignes desservant les communes autour de Marseille portent les numéros 121 à 145
  - lignes 120 à 129 : 121, 122
  - lignes 140 à 149 : 142, 142J, 143, 144
- les lignes à haut niveau de service LHNS (« Très Grands Bus ») sont identifiées par un B :
  - B2 : Bougainville-Vallon des Tuves avec seulement 15% du trajet en site propre
  - B3 : actuellement B3A sur la section Malpassé-Saint Jérôme, et B3B sur la section Métro La Rose-technopole de Château-Gombert dans l'attente de la fin de la construction de la voie
  - La ligne B1 (Castellane-Luminy) est en cours d'aménagement et devrait remplacer les lignes 21 et 921J

### Le réseau de bus de soirée

Le réseau de soirée composé de 12 lignes dessert quotidiennement les principaux quartiers de la Ville jusqu'à 0h45.

Ce réseau a été renforcé à plusieurs reprises pour actuellement fonctionner avec 23 bus. Certaines lignes sont renforcées en été avec un départ en terminus toutes les 30 minutes en moyenne (521, 526, 530, 533, 583) ; d'autres sont renforcées en hiver avec un départ en terminus toutes les 45 minutes (535, 583).

La dernière ligne créée est la 582 (Canebière-Bourse / Foch-Cinq-Avenues) qui dessert le Boulevard du Littoral, la Gare Saint-Charles, la Friche Belle de Mai et les Cinq-Avenues à une fréquence de 45 minutes



## Le réseau de métro

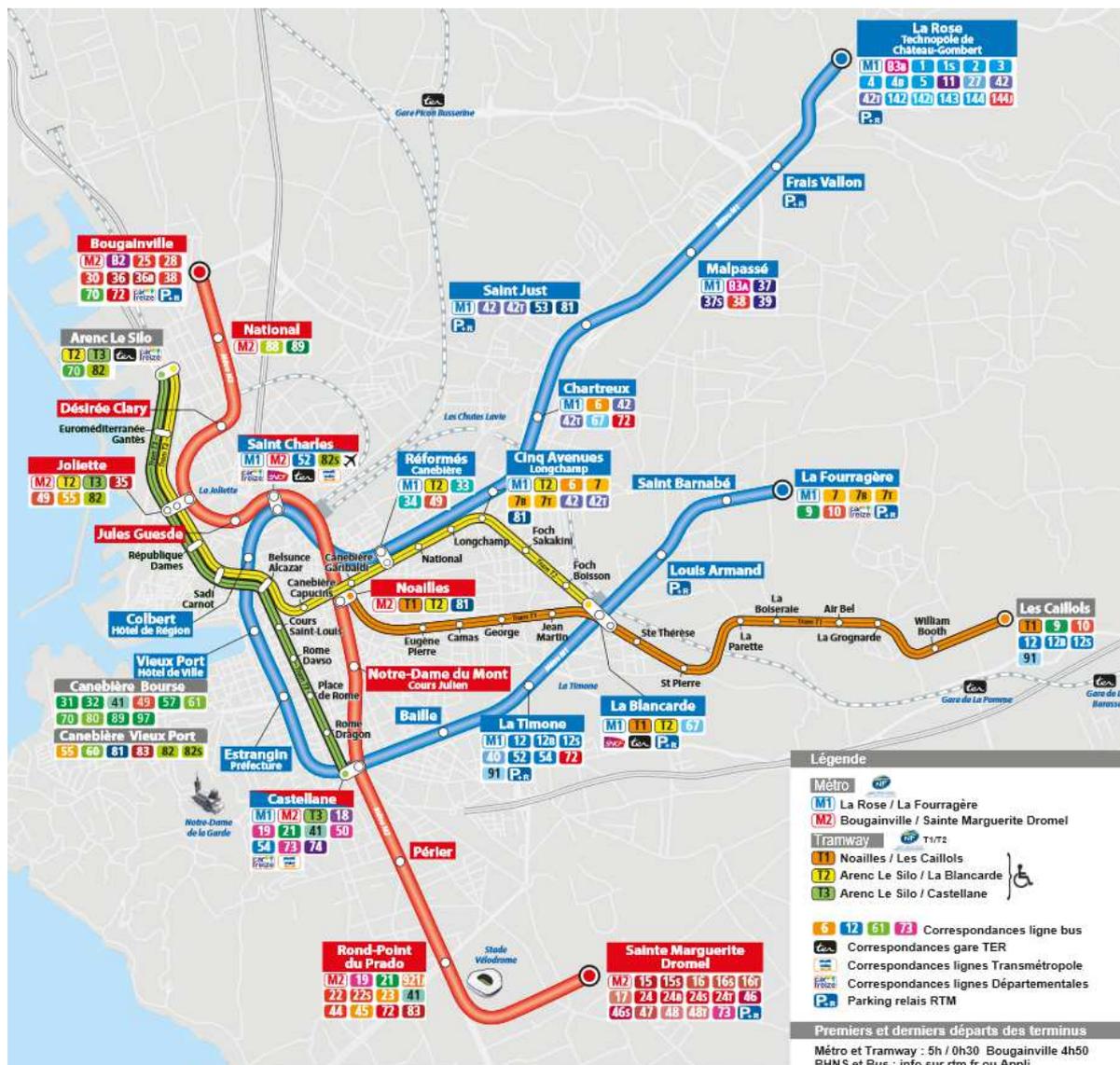
Le réseau comprend deux lignes représentant 21,5 km et 28 stations dont deux sont communes aux deux lignes (Castellane-gare St Charles). Il est desservi par 36 rames comportant chacune 4 voitures, chaque rame pouvant accueillir 400 voyageurs environ, pilotées par 123 conducteurs de rames.

Depuis avril 2013, les deux lignes de métro sont ouvertes de 4h50 à 0h30 (derniers départs) tous les jours de la semaine.

Les fréquences moyennes sont :

- o En heures de pointe : hiver 3mn30 / été 5mn40
- o En heures creuses : hiver 5mn10 / été 6mn40
- o En soirée à partir de 21h : 10mn30 (temps d'attente moyen de 5 minutes entre deux rames)

Fin 2016, la ligne M2 se prolongera d'une station supplémentaire jusqu'à Capitaine Gèze. Cette nouvelle station s'accompagnera de la création d'un pôle d'échanges comprenant un parking relais de 630 places et une gare qui devrait accueillir les lignes BHNS, bus urbains et de cars interurbains. A l'heure actuelle, il est prévu le rabattement des lignes 25, B2, 30, 36, 70.



### ***Le réseau de tramway***

Le réseau compte 3 lignes pour un total de 12,7 km et 32 stations.

- T1 Noailles/Les Caillols
- T2 La Blancarde/Arenc le Silo
- T3 Arenc Le Silo/Castellane

Il est desservi par 32 rames d'une capacité de 263 voyageurs par rame piloté par 90 wattmen. Les rames sont accessibles depuis les quais aux personnes à mobilité réduite (2 places réservées) et disposent de systèmes d'information clientèle sonore et visuelle, étudiés pour les malvoyants et malentendants. Le réseau est en activité de 5h à 0h35 (derniers départs).

Les fréquences moyennes sont :

- T1 : heures de pointe semaine 6 à 7 min - Samedi 8 min - Dimanche 15 min - Vacances 7 à 8 min
- T2 : heures de pointe semaine 5 min - Samedi 7 min - Dimanche 12 à 15 min - Vacances 6 à 7 min
- T3 : heures de pointe semaine 6 à 7 min - Samedi 7 min - Dimanche 12 à 15 min - Vacances 6 à 7 min

## • Le réseau des Bus des Collines

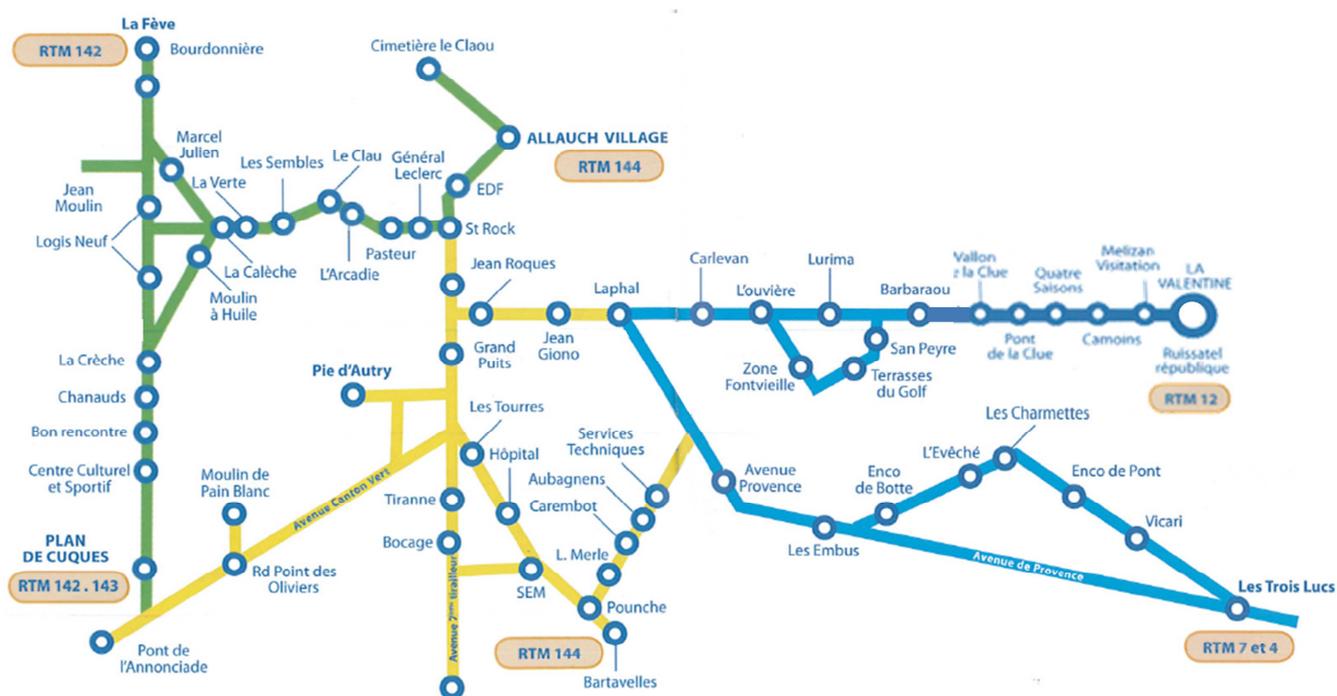
Le réseau des Collines est effectué par la régie communautaire de MPM sur les communes d'Allauch et Plan-de-Cuques.

En 2014, le réseau a réalisé 27.285 voyages pour 104.299 km parcourus.

Deux lignes composent le réseau pour un total de près de 90 points d'arrêts. Le réseau est en activité de 6h30 (selon les lignes) jusqu'à 19h25 (dernier départ).

Il fonctionne selon un mode de TAD où certains départs sont en horaires fixes (jusqu'à 9h le matin et à partir de 16h l'après-midi), d'autres sont des bus à la demande, sur réservation :

- Ligne BC1 : La Fève/Allauch/Les Trois Lucs
- Ligne BC2 : Plan de Cuques/ Allauch/ La Valentine sur Marseille



• **Le réseau de la Marcouline et ses navettes estivales**

Le réseau dessert les communes de Cassis, Roquefort-la-Bédoule et Carnoux-en-Provence.

En 2014, le réseau a réalisé 354 486 voyages dont 351 216 voyages pour les lignes régulières et 3 270 voyages pour le TAD, pour 533 734 km parcourus.

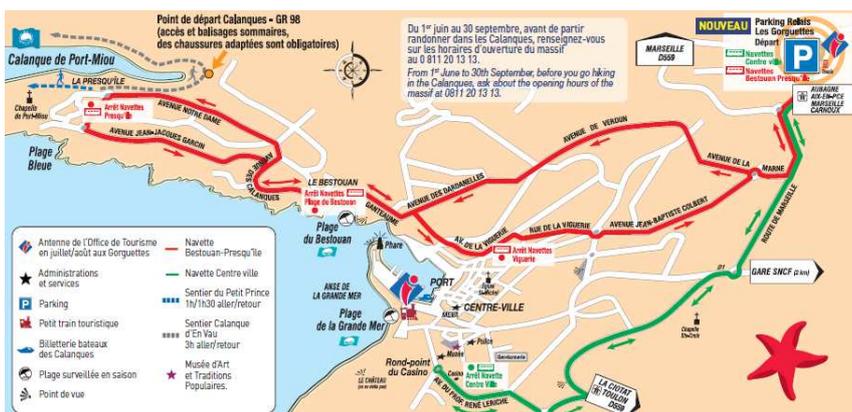
Il est composé de 8 lignes pour un peu plus d'une centaine de points d'arrêts (sur les communes de Cassis, Carnoux et Roquefort la Bédoule), dont le service de navettes estivales de Cassis et un service de TAD mais également de lignes interpole desservant Marseille.

Le réseau des lignes régulières est en activité de 6h40 (selon les lignes) jusqu'à 20h10 (dernier départ) pour les services les plus étendus.

Le service des navettes est en activité d'avril à septembre pour les services les plus étendus uniquement les week-ends, vacances scolaires, ponts et jours fériés de 9 h à 20h, et de juillet à août 7/7j de 9h à minuit voir 2h du matin pour les services les plus étendus.

Le service de TAD est en activité de 6h30 jusqu'à 18h30 (dernier départ) toute l'année sur réservation du lundi au vendredi pour les secteurs non ou peu desservis par la ligne régulière M1.

Circuit	Dessertes	Nbre de véhicules	Nbre de KM	Fréquentation
M1	Cassis / Centre-ville / SNCF	1	88 424	62 555
	Navette centre-ville et Bestouan		89 462	72 000
TAD		1 à 4 selon période	23 671	3 270
M5	Cassis/Carnoux/la Ciotat -La Ciotat/Carnoux	5	83 846	54 113
M6	Cassis/Carnoux/Marseille par autoroute	2	51 017	12 822
M7	Roquefort la Bédoule/la Ciotat	2	27 294	18 698
M8	Cassis/Carnoux/Marseille par la Gineste	4	160 661	124 552
M9	Cassis/Carnoux/Roquefort-la-Bédoule/ Gémenos	1	9 359	6 476
Total			506 866	311 161



• **Le réseau de La Côte Bleue**

Le réseau dessert les communes de Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne et le Rove.

Il est composé de 8 lignes dont certaines assurent une liaison interpole, notamment la C8 à destination de Marseille. Le réseau est en activité de 6h15 (selon les lignes) jusqu'à 20h00 (dernier départ) pour les services les plus étendus.

Il dispose également d'un service de TAD, où certains départs sont en horaires fixes (jusqu'à 9h le matin et à partir de 16h l'après-midi), d'autres sont des bus à la demande, sur réservation, organisé autour de 3 lignes centrées sur les communes de Sausset-les-Pins, sa gare SNCF et Carry-le-Rouet.

En 2014, le réseau a réalisé 46 886 voyages dont 44 582 voyages pour les lignes régulières et 2 304 voyages pour le TAD, pour 225 203 km parcourus.

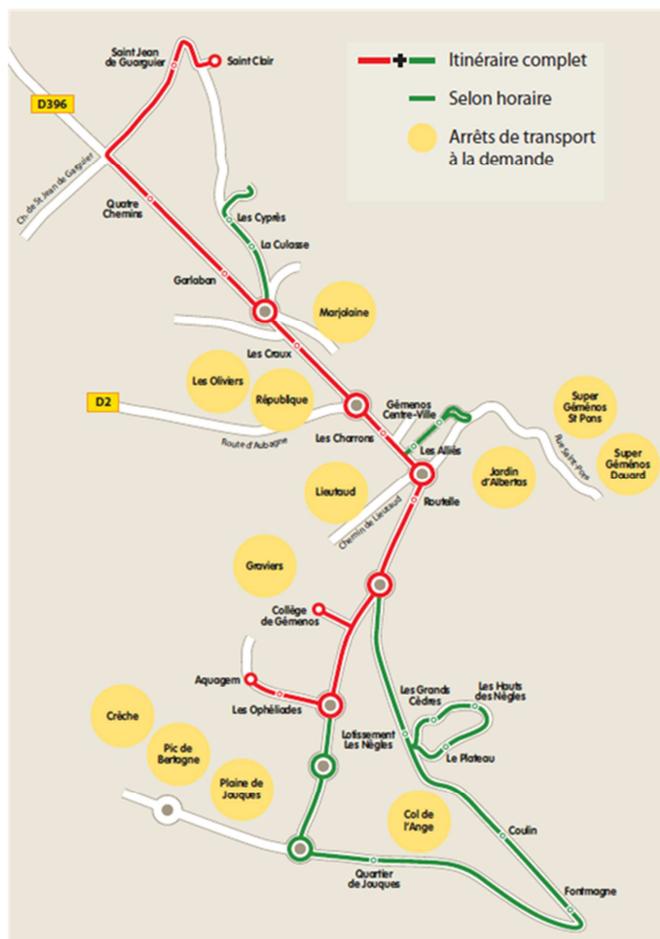
Circuit	Dessertes	Nbre de véhicules	Nbre de KM	Fréquentation
C1	Châteauneuf - Raffinerie/Magnat	1	34 271	4 998
C2	Châteauneuf - Margnat/Résidence du Port	1	35 080	9 898
C1/C2	Châteauneuf - Samedis et été	1	4 330	880
C3	Carry - Le Rouet/Gare SNCF	1	20 450	2 488
C4	Carry - Gare SNCF/Sausset Gare SNCF	1	23 322	7 482
C5	interne SAUSSET	1	19 483	3 825
C8	Sausset/Carry/Le Rove/Marseille	1	44 194	14 798
C10		1	7 038	177
C12		1	5 814	36
TAD C3	Interne Carry	1	4 532	344
TAD C4	Gare Sausset/Carry	1	13 827	1 009
TAD C5	Interne Sausset	1	12 913	951



## • Le réseau des Bus des Cigales

Le réseau dessert la commune de Gémenos. Il est composé d'une ligne avec un seul véhicule fonctionnant en alternance entre service régulier et TAD.

En 2014, la ligne a réalisé 19 240 voyages pour 61 556 km parcourus et officie de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi en période scolaire (sauf samedi de 7h à 18h) et de 7h à 19h (dernier départ) du lundi au samedi.



• **Le réseau des Bus de l'Etang**

Les dix communes desservies par le réseau appartiennent à 3 structures intercommunales: Agglopoie Provence, Marseille Provence Métropole et la Communauté du Pays d'Aix.

En 2014, le réseau a réalisé 2,35 millions de voyages dont 2,31 millions de voyages pour les lignes régulières et 31 956 voyages pour le TAD, pour 3,38 millions de km parcourus. Il est desservi par environ 117 autobus pilotés par une équipe de 124 conducteurs.

Il est composé de 18 lignes régulières dont une qui assure un service le dimanche uniquement. Parmi les lignes essentielles, deux desservent Marignane (24 et 26) et une Saint Victoret (26). 4 lignes de proximité desservent les communes de MPM (56, 60, 61, Z2).

Il dispose également d'un service de TAD Icibus organisé autour de 6 secteurs correspondant à 6 lignes dont un, le TAD B, circulant sur le secteur Saint Victoret, Marignane, Gignac.

Circuit	Dessertes	Nbre de véhicules	Nbre de KM	Fréquentation
L24	Marignane Lycée – Vitrolles Fontblanche	ND	534 827	868 503
L26	Marignane Technoparc – Vitrolles Espace	ND	349 626	174 868
L56	Marignane Genevoix – Gignac ZI les pins	ND	100 453	37 952
L60	Marignane Le Jaï – Gignac les Fortunés	ND	194 109	80 866
L61	Marignane Technoparc – St Victoret	ND	162 259	16 759
LZ2	Marignane Collège – Airbus Hélicoptère	ND	17 083	11 699
TAD B	Marignane – Gignac – St Victoret	ND	20 842	12 033



• **Le réseau Ciotabus**

Le réseau Ciotabus dessert les communes de La Ciotat et de Ceyreste.

En 2013, le réseau a réalisé 890.000 voyages pour 650.000 km parcourus.

Il est composé aujourd'hui de 13 lignes dont 12 sont en correspondance en Gare Routière de La Ciotat :

- 9 lignes sur La Ciotat : 10, 20, 30, 31, 32, 40, 51 « Gare SnCF - ZI Athélia I », 52, 60
- 1 ligne entre Ceyreste et La Ciotat : 21
- 1 ligne scolaire desservant l'ensemble des collèges et lycées : 50
- 1 ligne de TAD : « Athélia » : 100
- 1 ligne les dimanches et jours fériés : 200

Le réseau est desservi par environ 22 autobus pilotés par une équipe de 33 conducteurs

Le réseau est en activité de 6h00 jusqu'à 20h00 (dernier départ) selon les lignes. Les lignes essentielles 10, 20 et 21 ont une fréquence de 15 à 30 mn et les lignes secondaires ont une fréquence de 30 à 60 minutes.



• **Le réseau des navettes maritimes**

Le réseau des navettes maritimes RTM

Le réseau des navettes maritimes RTM à transporté 571.000 passagers en 2013.

Il est composé de trois lignes :

- La première ligne Vieux Port-Pointe Rouge a été lancée en 2012. Elle officie de fin avril à fin septembre avec un départ du Vieux-Port toutes les heures de 8h à 19h et un départ du Port de la Pointe Rouge toutes les heures de 7h à 19h. De fin juin à fin août, trois départs supplémentaires sont assurés de chaque port à 20h, 21h et 22h.
- Une deuxième ligne Vieux Port-L'Estaque a été lancée en 2013. Elle officie de fin avril à fin septembre avec un départ du Vieux-Port toutes les heures de 8h30 à 19h30 et un départ du Port de l'Estaque toutes les heures de 7h30 à 19h30. De fin juin à fin août, trois départs supplémentaires sont assurés de chaque port à 20h30, 21h30 et 22h30.
- La troisième ligne Pointe Rouge-Les Goudes a vu le jour en 2015. Elle officie de fin juin à fin septembre avec des départs de la Pointe Rouge entre 9h15 à 19h35 et des départs des Goudes entre 9h45 à 20h30.

Un titre spécifique *la navette* vendu au prix de 5€ la traversée permet la correspondance avec l'ensemble du réseau RTM. L'accès PMR et UFR est assuré pour les trois lignes maritimes



### Le réseau des navettes maritimes If Frioul

Le réseau des navettes Frioul If Express assure la liaison au départ du Vieux Port de Marseille, vers les îles d'If et du Frioul. Il fonctionne selon trois grilles horaires saisonnières. Pour 2015 :

- Du 28 septembre à fin mars, services de 6h30 jusqu'à 20h55 (dernier retour)
- Du 30 mars au 10 mai et 14 au 27 septembre, services de 6h30 jusqu'à 23h00 (dernier retour)
- Du 11 mai au 13 septembre, services de 6h30 jusqu'à 00h15 (dernier retour)



## 2.2.2 LE SERVICE MOBI-METROPOLE DEDIE AUX PMR

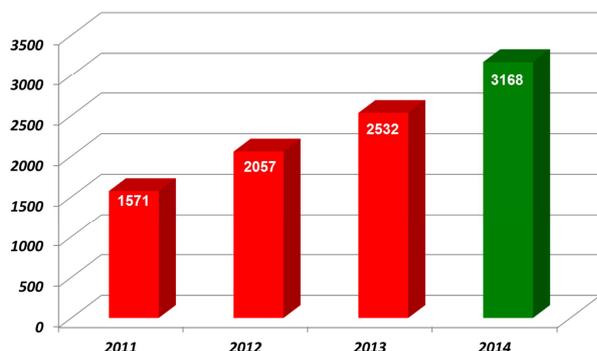
Mobi Métropole est un service de transport public à la demande, avec réservation préalable (entre 8 jours au plus tôt et 24 heures au plus tard) et possibilité de porte à porte. Il est exclusivement réservé aux personnes handicapées à mobilité réduite résidents sur le territoire et titulaire d'une carte d'invalidité à 80% délivrée par la MDPH.

Ce service est déployé sur l'ensemble du territoire de Marseille Provence Métropole soit les 18 communes du territoire de MPM et réparti en trois bassins de déplacement :

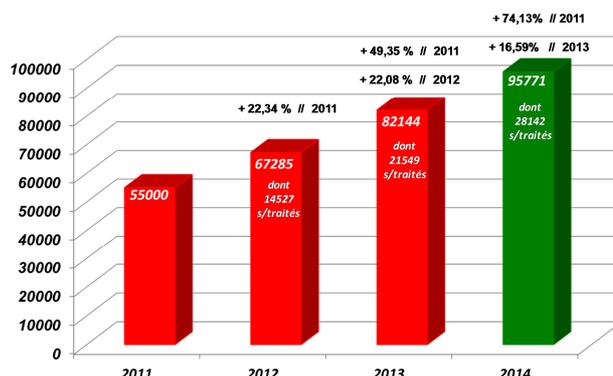
- Zone centre: Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons
- Zone Est : Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule
- Zone Ouest : Châteauneuf-les-Martigues, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret et Sausset-les-Pins.

Ce réseau a effectué 95.800 voyages en 2014 pour près de 3.200 abonnés, en progression d'environ 20% par an depuis 2011.

### Les adhérents

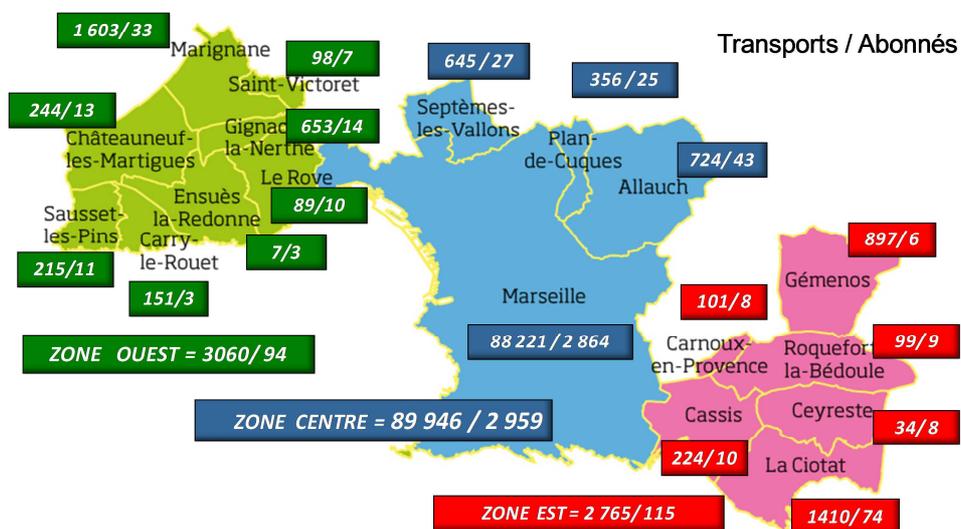


### Les voyageurs transportés



L'essentiel des voyages est effectué sur la zone centre à hauteur de 94%, les deux autres zones se partageant les 6% restant.

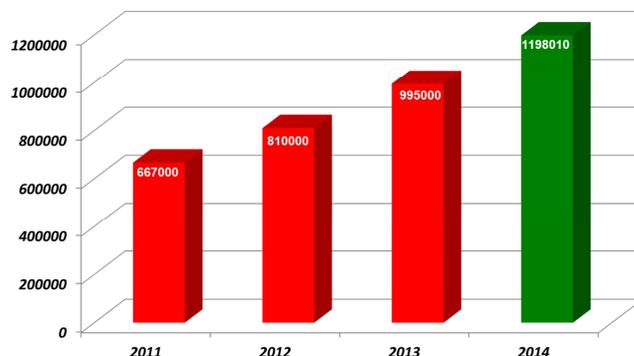
### Les déplacements sur le territoire MPM (année 2014)



Le parc de 27 minibus et 3 véhicules légers ont parcouru 1,2 millions de km, également en constate progression depuis 2011.



### Les kilomètres



Ce service commence à 6h (heure de départ du dépôt) et se termine à 1h du matin (retour au dépôt), tous les jours de l'année sauf le 1<sup>er</sup> Mai. Les tarifs sont de 2 € par trajet pour une zone, de 3,5 € par trajet pour deux zones et plus, alors que les enfants de 4 à 10 ans qui sont agréés bénéficient d'une réduction de 50%. La gratuité est accordée aux accompagnants.

## 2.3 LA SITUATION DU RESEAU VIS-A-VIS DE L'ACCESSIBILITE

### 2.3.1 LE RESEAU DE METRO

Le métro du fait de son caractère souterrain est le réseau de transport en commun le plus difficile à mettre en accessibilité du point de vue technique et donc de l'impact financier pour la collectivité :

- profondeur altimétrique parfois importante des stations,
- nature particulièrement difficile des sols rocheux à Marseille pour y creuser des puits d'ascenseur,
- forte densité urbaine en surface, point gênant pour dégager l'espace nécessaire à une émergence d'ascenseur,
- emprise déjà importante des escaliers ou des escaliers mécanique,
- dimensionnement limité des quais de station dès l'origine de la construction du métro, permettant difficilement l'insertion de nouveaux moyens d'accès,
- modification altimétrique nécessaire des hauteurs de quais
- solutions exceptionnelles (cf. ci-après) à mettre en œuvre provisoirement, en attendant le renouvellement des rames

#### Procédure palliant la non-accessibilité du métro

La liaison entre les rames et les quais n'étant pas accessible avant le renouvellement des rames, une procédure d'accompagnement sera mise en place à partir de la mise en service du pôle Gèze : une PMR signalera la station de départ et l'horaire via le service Mobimétropôle ; la RTM dépêchera alors un binôme d'agents qui réceptionneront la PMR pour l'aider à accéder à la rame via des palettes spécifiques qui combleront la lacune (palette à demeure sur le quai dans un coffre) ; le binôme accompagnera la PMR jusqu'à la station d'arrivée pour l'aider à descendre de la même manière et, au cas où il y aurait une nécessité d'évacuation d'urgence, à une station intermédiaire.

En 2015, 4 stations nouvelles, mises en service en 2010 au moment du prolongement de la ligne M1, ont été aménagées et équipées dès leur création pour répondre aux obligations en matière d'accessibilité PMR jusqu'aux quais.

En 2017, 2 autres stations le deviendront également : la nouvelle station créé dans le pôle d'échanges multimodal de Gèze avec le prolongement de la ligne M2 et la station Ste Marguerite Dromel, située à l'autre extrémité de cette même ligne. Pour obtenir le permis de construire du pôle, la Préfecture a effet imposé, via la sous-commission départementale à l'accessibilité (SCDA), la mise en accessibilité des stations aux 2 extrémités, via des ascenseurs depuis le niveau de la rue.

De fait, il restera 24 stations sur les 30 existantes, à étudier et à traiter.

Un diagnostic est d'ailleurs en cours pour déterminer la faisabilité au niveau de chaque station et les dossiers d'ITA (Impossibilité Technique Avérée) quand l'accessibilité ne pourra pas être envisagée.

A ce jour, seule la station de Malpassé est dans cette configuration.

Cette évaluation par un expert a été commandée dans le cadre d'un contentieux juridique déposé par une association de personnes handicapées à l'encontre de la collectivité. Les résultats du diagnostic préciseront l'importance des travaux à mener, station par station, pour atteindre l'objectif. Il sera alors possible de chiffrer également les investissements financiers que devra faire

la collectivité pour rendre son réseau guidé souterrain accessible à l'ensemble des usagers. Un programme complet pourra alors être établi pour indiquer la réalisation dans le temps des travaux nécessaires.

Au-delà de l'accessibilité à l'intérieur des stations, jusqu'aux quais se pose ensuite la question de l'accessibilité aux rames. Celle-ci doit se faire progressivement en lien avec le remplacement des rames et l'automatisation de la conduite du métro.

Le processus nécessaire au renouvellement des rames de métro, arrivées en limite de vie, a été engagé et intègre les dispositions réglementaires relatives à la mise en accessibilité, aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, les nouveaux matériels roulants, dont les planchers seront sensiblement plus bas qu'aujourd'hui, ne permettront pas de rattraper la totalité de l'écart altimétrique actuel. L'automatisation s'accompagnera de travaux sur les quais avec mise en œuvre de portes de sécurité palière : à cette occasion les quais seront également rechargés pour rattraper l'écart restant.

Le renouvellement des rames de métro représente un très gros investissement pour la collectivité. L'ordre de grandeur du budget correspondant à cette opération est de 46 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre et d'AMO, et de 500 M€ pour l'opération en elle-même.

En ce qui concerne ce renouvellement des rames, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- mi-2017 : études
- 2017/2018 : consultations
- mi-2019 livraison d'une maquette à échelle 1 pour tester les accès aux seuils des portes depuis les quais de station
- 2020/2021 : premières livraisons dont la première rame prototype pour en engager les essais
- 2020/2024 : échelonnement dans le temps des livraisons suivantes avec objectif à ce jour de livraison de la dernière rame en février 2024.

### 2.3.2 LE RESEAU DE BUS

Depuis le vote du SDAT le 28 juin 2010 par les élus de MPM, la collectivité a engagé le déploiement opérationnel de ce dossier par des études et des travaux au fil des projets d'aménagement. Ainsi, le déroulé prévu initialement a commencé à être appliqué sur les lignes liées à l'année de la Culture 2013.

En parallèle, un maître d'œuvre était désigné pour commencer les diagnostics et les études sur les lignes désignées structurantes.

De plus, tout nouvel aménagement de voirie impactant un arrêt de bus a impliqué la reprise systématique du quai et de ses abords pour rendre l'ensemble accessible et cohérent.

Enfin, les grands projets de type BHNS et Tramway, impliquant des aménagements lourds ont traité l'ensemble des arrêts sur leur tracé.

Ainsi, en 2015, la situation du réseau a évolué par rapport à celle de 2010 :

- au niveau des points d'arrêt

En 2010, le SDA recensait 2 996 points d'arrêts ; en 2015, on en recense 3 385 points d'arrêts dont 493 sont accessibles (287 sur le réseau RTM et 206 sur les réseaux hors Marseille), soit 14,6% du réseau.

- au niveau du parc de véhicules :

En 2010, le SDA précisait que les réseaux MPM (hors RTM) bénéficieraient de matériels accessibles (matériels neufs aux normes) en 2015, suite aux renouvellements de DSP ou marchés qui ont lieu tous les 4 ans soit avant 2015.

Pour la RTM, le SDA posait l'état des lieux suivant :

- 87 véhicules entièrement accessibles livrés depuis 2007
- un programme spécifique d'acquisition de 200 à 250 véhicules entièrement accessibles intégrant des véhicules à gabarit réduit, des bus standards et des bus articulés à l'horizon 2014 pour un coût d'environ 100 M€, soit après cette échéance, un parc résiduel de 220 à 270 bus composé de véhicules déjà accessibles UFR. Il est précisé que ces derniers feraient l'objet soit d'un remplacement dans le cadre des renouvellements périodiques, soit d'un réaménagement intérieur intégrant les 4 sièges PMR aux normes et la mise en œuvre de l'information sonore et visuelle règlementaire

Début 2015, le réseau est composé de 599 véhicules répartis de la manière suivante :

Autobus à plancher surbaissé	<b>599</b>	100%
Autobus avec sièges réservés pour PMR	<b>599</b>	100%
Autobus avec sièges réservés pour PMR cf. 2001/85/CE	<b>381</b>	64%
Autobus équipés de rampe d'accès UFR	<b>576</b>	96%
Autobus équipés d'information-voyageur dynamique visuelle et sonore	<b>482</b>	80%

En 2015, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules des exploitants des lignes régulières de chaque réseau (âge moyen inférieur à 5 ans), la quasi-totalité du parc dispose d'une accessibilité PMR (rampe PMR, girouettes et informations sonores).

- au niveau de la formation des agents au contact du public :

En 2010, le SDA préconisait la formation du personnel pour identifier et répondre aux besoins et attentes spécifiques des PMR avec pour objectif de surmonter les éventuelles inhibitions à la fois des clients et du personnel. Le SDA précisait qu'une bonne connaissance des différents types de handicaps et des difficultés de déplacement pouvant être rencontrées permettait une bonne prise en compte des besoins et des attentes de la population handicapée et à mobilité réduite. Il est précisé que cette formation est à la charge des exploitants et qu'elle doit comprendre également un volet « conduite », pour les agents conducteurs, afin que la vitesse et la conduite soient adaptées aux personnes transportées et à leur handicap.

Depuis la loi de 2005, de manière régulière, dans le cadre de la FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire), puis tous les 5 ans de la FCO (Formation Complémentaire Obligatoire), les personnels conducteurs bénéficient d'une formation à la conduite responsable prenant en compte le confort des passagers et sont systématiquement sensibilisés sur le transport de personnes atteintes d'handicap (PMR, UFR, ...).

De plus, certains exploitants ont entrepris des formations spécifiques de conducteurs-accompagnateurs de personnes handicapées ou à mobilité réduite complétant les FIMO/FCO afin de répondre aux besoins des réseaux dédiés (véhicules de moins de 10 places, véhicules spécialement aménagés, ...) mais également des lignes régulières où les véhicules actuels nécessitent des manipulations spécifiques.

- au niveau de l'information du public :

En 2010, le SDA précisait les notions et les principes d'accessibilité des services relatifs aux points de vente et à l'information.

Pour rappel cette composante comprend quatre « entrées » :

- L'information en amont du déplacement : site téléphonique et site internet
- Les dépliants papiers
- Les points de vente
- L'information délivrée aux points d'arrêts et aux pôles d'échanges

Le dernier point concerne les points d'arrêts évoqués au paragraphe 3.2. Pour les trois premiers points, le SDA précisait qu'il n'y a pas d'obligation particulière (sauf celles liées aux ERP pour les points de vente) et préconisait les recommandations générales suivantes :

- Assurer une fiabilité des informations diffusées sur tous les supports
- Former et rendre disponible le personnel d'accueil et les agents d'accompagnement (cf. formation au point précédent)
- Assurer une lisibilité des textes sur les plans de réseaux et les indicateurs d'horaires, et une complémentarité des modes de transmission quand une information sonore et visuelle est délivrée
- Mettre en cohérence la perception des différents maillons de la chaîne signalétique (choix des couleurs, police et taille des caractères, simplicité des pictogrammes, éclairage des panneaux)
- Fluidité et lisibilité dans la mise en accessibilité des sites web et de leur interface

De manière régulière, dans le cadre de la FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire), puis tous les 5 ans de la FCO (Formation Complémentaire Obligatoire) les personnels d'hôtesse-guichetier bénéficient d'une formation à la qualité de service prenant en compte les divers modes de communication adaptés aux publics et la gestion des relations clients délicates, et sont systématiquement sensibilisés sur le transport de personnes atteintes d'handicap (PMR, UFR, ...).

### 3. LISTE DES POINTS D'ARRET PRIORITAIRES

#### 3.1 ANALYSE DES POINTS D'ARRET DU METRO

Parallèlement aux décisions budgétaires très importantes prises pour le renouvellement du matériel roulant, la collectivité a décidé d'engager progressivement des travaux pour permettre aux PMR d'accéder à de plus en plus de stations.

Ainsi, par délibération DTUP 020-375/13/CC du 28 juin 2013, la station Saint Charles a déjà fait l'objet d'une première autorisation de programme approuvant le principe de réponse à l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs et Mobilité Durable » pour l'amélioration de l'accessibilité de cette station, du fait de son importance intermodale sur le réseau :

- **Saint Charles** (1er arrondissement) : point de convergence des 2 lignes M1 et M2, elle constitue un pôle transport drainant plus de 10 millions de voyageurs par an et concentre en un site unique plusieurs modes de transports (trains TGV et TER, autocars interurbains, bus urbains, métro et taxis). Ces travaux seront complexes car ils devront intégrer de manière concomitante la dépose et le décalage des escaliers existants pour pouvoir élargir les quais latéraux, y faire arriver les différents ascenseurs et poser les portes de sécurité palière. La mezzanine devra également être modifiée de manière importante. De fait, l'ensemble de ces travaux évalués à 25 M€ est plutôt à échéance de la livraison des nouvelles rames de métro, soit 2023.

Ensuite, par délibération DTM 006-322/14/CC du 18 juillet 2014, une liste de 4 stations ont été identifiées en supplément pour être traitées de manière également prioritaire, du fait de leur fréquentation importante et de la desserte qu'elle assurent. Ainsi :

- **Sainte Marguerite Dromel** (9ème arrondissement) : elle constitue un terminus de la Ligne **M2**, dont le futur deuxième terminus (la station Gèze en cours de réalisation dans le cadre de l'opération de prolongement de cette même ligne).
- **Castellane** (6ème arrondissement) : elle assure la correspondance entre les lignes **M1** et **M2** du métro et draine de ce fait un flux piétonnier en constante augmentation du fait de l'accroissement des offres multimodales de transport et de la fréquentation des pôles d'échanges
- **Vieux-Port** (1er arrondissement) : elle a été identifiée en raison de son importante fréquentation piétonne et de son positionnement au Centre-Ville
- **La Timone** (5ème arrondissement) : située sur la ligne M1, elle fluidifie l'accessibilité à l'hôpital de La Timone, situé dans une zone d'urbanisation dense et saturée en termes de stationnements

Les efforts d'amélioration devant être poursuivis, il a été retenu, par délibération du 23 octobre 2015, de compléter la liste des stations de métro de l'opération n° 2014/00017 et de changer son intitulé « mise en accessibilité de quatre stations de métro » par l'intitulé suivant « mise en accessibilité de 6 stations de métro ».

Les 2 stations supplémentaires concernées sont :

- **La Rose** (13ème arrondissement) : elle constitue un terminus de la Ligne **M1** du Métro et donne accès au Technopôle de Château-Gombert
- **Jules-Guesde** (1er & 2ème arrondissements) : elle a été choisie en raison de son importante fréquentation, à la convergence de nombreuses lignes desservant les quartiers au nord de la ville, et du fait de sa position au cœur du Volet 1 du programme d'aménagement d'Euroméditerranée.

Avec la mise en accessibilité de ces 6 autres stations, l'engagement des travaux permettra d'avoir des correspondances entre M1 et M2, tout en augmentant le nombre de stations desservies pour l'ensemble des usagers.

En conséquence, l'intitulé de l'opération n°2014/00017 a été modifié en ce sens. Le montant d'autorisation de programme de 18 000 000 euros HT, affecté à cette opération, fera l'objet le cas échéant d'une demande de revalorisation le moment venu.

Dans ce cadre, des études pourront être conduites concernant également l'ensemble des autres stations existantes pour en améliorer l'accessibilité, là où celle-ci est techniquement possible.

L'expertise technique en cours va apporter les précisions nécessaires en ce sens pour permettre un arbitrage et une programmation effective des travaux dans les années à venir.

Un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en accessibilité de la station de métro Sainte Marguerite Dromel a été attribué et les études concernent la phase AVP, les travaux étant à ce jour prévus courant 2017 pour une accessibilité effective à compter de la fin d'année 2017. Un marché de contrôleur technique et un marché de CSPS relatif à cette opération ont également été notifiés.

Concernant les 6 autres stations, objet de l'autorisation de programme délibérée, un marché relatif à la réalisation de diagnostics et d'études préliminaires est en cours de finalisation et devra permettre d'arrêter le programme de la maîtrise d'œuvre de ces opérations. Ce marché devra permettre de mettre à jour des études de faisabilité, réalisées durant la dernière décennie, par plusieurs prestataires dans le cadre de maîtrises d'ouvrages distinctes.

L'échéancier prévisionnel de mise en œuvre du programme de mise en accessibilité de six stations de métro est le suivant :

- 2016 : lancement du marché de DIAG et d'études préliminaires
- fin 2016 : approbation des programmes de travaux
- mi 2017 : désignation des maîtres d'œuvre
- fin 2017 : consultations des entreprises de travaux
- mi 2018 -2019 : réalisation des travaux

Il est important de noter qu'à ce jour, sans préjudice du résultat des études à venir, la faisabilité du programme d'aménagement des stations n'est pas avérée, du fait de son extrême complexité (élargissement des quais pour accroître l'espace d'attente, en reculant les escaliers et escalators et en intégrant des ascenseurs).

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur du budget concerné, l'engagement financier de la Collectivité pour ce programme n'est à l'heure actuelle pas acquis.

Ainsi, et à ce jour, sur les 29 stations de métro que comportera le réseau marseillais :

- 4 stations sont déjà accessibles aux PMR (Blancarde, Louis Armand, Saint Barnabé et Fourragère),
- 2 sont en phase de travaux (Gèze et Sainte Marguerite Dromel)
- 6 autres font l'objet d'un marché en cours de finalisation pour en arrêter le programme préalable à la désignation de maîtres d'œuvre.

A ce terme, 12 stations seront accessibles sur 29, soit 41 % du réseau.

Nom des Stations	Fréquentation (milliers de voyageurs)	Date de mise en accessibilité
La Fourragère	12 000	2010
La Blancarde	11 000	2010
Saint-Barnabé	6 700	2010
Louis Armand	5 300	2010
Capitaine Gèze	Inclus dans le projet du pôle d'échange	2017
Sainte Marguerite Dromel	33 000	2017
Saint Charles	94 000	2023
Castellane	90 000	2018
Vieux Port	29 000	2018
La Rose	26 000	2018
La Timone	24 000	2018
Jules Guesde	6 700	2018

Il restera donc 18 stations à étudier (59%) avant d'engager les mêmes procédures budgétaires et administratives préalables aux opérations de travaux nécessaires.

En se basant une nouvelle fois sur l'importance de fréquentation des stations, la priorisation pourra être la suivante :

Nom des Stations	Fréquentation (milliers de voyageurs)	Connexion	Date de mise en accessibilité
Rond Point du Prado	40 000	Pôle Multimodal du Prado	2019
Bougainville	35 000	Pôle Multimodal	2019
Noailles	30 000	Correspondance Tram T2 et T3	2019
Estrangin	21 000		2020
Joliette	19 000	Correspondance Tram	2020
Périer	16 000		2020
Notre-Dame du Mont	16 000		2021
National	14 000		2021
Réformés Canebière	13 000	Pôle multimodal	2021
Malpassé	12 000	ITA à confirmer (impossibilité technique avérée)	-
Saint Just	12 000	Pôle Multimodal	2022
Baille	11 000		2022
Cinq Avenues Longchamp	11 000	Correspondance Tram	2022
Désirée Clary	11 000	Hôpital Européen	2024
Chartreux	9 400		2024
Frais Vallon	9 200		2024
Colbert	6 700		2024

Sans étude de détail, le chiffrage des investissements est basé sur une moyenne de 3 M€ par station.

Il est étalé jusqu'à la livraison des nouvelles rames de manière à rendre le métro totalement accessible à sa totale livraison en 2024.

Ce qui en termes budgétaires représente un échelonnement suivant :

Année	Budget
2017	3 M€ (1 station) en marge des travaux de création du pôle Gèze
2018	15 M€ (5 stations)
2019	9 M€ (3 stations)
2020	9 M€ (3 stations)
2021	9 M€ (3 stations)
2022	9 M€ (3 stations)
2023	25 M€ (St Charles)
2024	12 M€ (4 stations)

Ce qui représente un budget total sur 8 ans de 91 M€, sous réserve de validation du complément de budget non encore voté (48 M€) par délibération du Conseil Métropolitain au cours de l'année 2016.

### 3.2 ANALYSE GLOBALE DES POINTS D'ARRÊT DU RESEAU DE BUS COMMUNAUTAIRE

L'article D 1112-10 du Code des Transports, créé par le Décret 2014-1323 du 4 novembre 2014, stipule que :

« Pour les transports publics routiers urbains et non urbains de personnes en dehors de l'Ile-de-France, un point d'arrêt ou une gare est prioritaire au sens de [l'article L. 1112-1](#) dès lors qu'il répond à au moins l'une des conditions suivantes :

1. Il est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain ;
2. Il est desservi par au moins deux lignes de transport public ;
3. Il constitue un pôle d'échanges ;
4. Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

Lorsque l'application des critères définis au I ne conduit pas à identifier un point d'arrêt ou gare prioritaire dans une commune desservie, l'autorité organisatrice de transport détermine :

- pour les réseaux urbains, au moins un point d'arrêt à rendre accessible dans la commune ;
- pour les réseaux non urbains, au moins un point d'arrêt à rendre accessible dans la principale zone agglomérée de la commune, dès lors que cette zone est desservie et que la population de la commune est supérieure à 1 000 habitants. »

Dans le présent chapitre, nous ne prendrons en compte que les arrêts des lignes de bus des différents réseaux de transport organisés par MPM, à l'exception donc des stations de métro et de tramway, et des points d'accès au réseau de navettes maritimes.

La liste des points d'arrêt prioritaires a été établie en prenant en compte les critères ci-dessus, en les confrontant à la réalité des territoires desservis et des caractéristiques des lignes de transport du territoire communautaire.

---

### 3.2.1 LES POINTS D'ARRÊT DU RESEAU COMMUNAUTAIRE

En 2015, le réseau communautaire de transport routier comporte 3 385 points d'arrêt :

- 2 483 sur le réseau de la RTM (Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques)
- 262 sur les lignes communautaires du réseau des Bus de l'Etang
- 251 sur les lignes du réseau Ciotabus
- 174 sur les lignes du réseau de la Côte Bleue
- 103 sur les lignes du réseau de la Marcouligne
- 89 sur les lignes du réseau des Bus des Collines
- 23 sur la ligne du réseau des Bus des Cigales

Parmi les points d'arrêt situés hors Marseille, certains sont communs avec des points d'arrêt de lignes départementales : 163 points d'arrêt sont ainsi concernés, pour lesquels l'autorité organisatrice « chef de file » sera le Département (ou la Métropole, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016).

---

### 3.2.2 LES POINTS D'ARRÊT DEJA ACCESSIBLES

Sur les 3 385 points d'arrêt, un certain nombre (493) ont déjà fait l'objet d'aménagements de mise en accessibilité :

- 287 sur le réseau de la RTM (soit 11,6% des points d'arrêt de ce réseau)
- 106 sur le réseau des Bus de l'Etang (soit 40,5% des points d'arrêt de ce réseau)
- 55 sur le réseau Ciotabus (soit 21,9% des points d'arrêt de ce réseau)
- 20 sur le réseau de la Côte Bleue (soit 11,5% des points d'arrêt de ce réseau)
- 15 sur le réseau de la Marcouligne (soit 14,6% des points d'arrêt de ce réseau)
- 9 sur le réseau des Bus des Collines (soit 10,1% des points d'arrêt de ce réseau)
- 1 sur le réseau des Bus des Cigales (soit 4,3% des points d'arrêt de ce réseau)

Il reste donc 2 892 points d'arrêt non accessibles en 2015.

---

### 3.2.3 APPLICATION DES CRITERES DU DECRET 2014-1323

L'application stricte des critères du décret 2014-1323 conduit à considérer :

- arrêt situé sur une ligne structurante : 587
  - réseau RTM<sup>1</sup> : 474
  - autres réseaux : 113
- arrêt desservi par au moins deux lignes de transport public : 934
  - réseau RTM : 667

---

<sup>1</sup> les lignes structurantes du réseau RTM sont les suivantes : 15 – 18 – 19 – 23 – 31 – 32 – 38 – 45 – 81 – 83.  
Les lignes 21 et 26, également structurantes, n'ont pas été retenues, du fait qu'elles ont été (ligne 26) ou seront prochainement (ligne 21) transformées en lignes de BHNS

- autres réseaux : 267
- arrêt constituant un pôle d'échanges : 34
  - réseau RTM : 19
  - autres réseaux : 15
- arrêt situé à moins de 200 m d'un pôle générateur ou d'une structure d'accueil : 1 981
  - réseau RTM : 1 896
  - autres réseaux : 85

Au total, en tenant compte des doublons (ex. un point d'arrêt peut être situé à la fois sur une ligne structurante et à proximité d'une structure d'accueil), ce sont 2 335 points d'arrêt qui seront à aménager, pour un budget de l'ordre de 45,5 M€ HT :

- 1 970 sur le réseau de la RTM (soit 79% des points d'arrêt de ce réseau)
- 42 sur le réseau des Bus de l'Etang (soit 16% des points d'arrêt de ce réseau)
- 146 sur le réseau Ciotabus (soit 58% des points d'arrêt de ce réseau)
- 85 sur le réseau de la Côte Bleue (soit 49% des points d'arrêt de ce réseau)
- 32 sur le réseau de la Marcouline (soit 31% des points d'arrêt de ce réseau)
- 56 sur le réseau des Bus des Collines (soit 63% des points d'arrêt de ce réseau)
- 4 sur le réseau des Bus des Cigales (soit 17% des points d'arrêt de ce réseau)

C'est donc sur le réseau de la RTM que l'effort principal devrait porter.

### 3.3 DEFINITION DES AMENAGEMENTS A PREVOIR SUR LES QUAIS DE BUS

Le SDAT approuvé en juin 2010 a défini une typologie de mise en accessibilité des arrêts de bus qui intègrent à la fois, les aménagements obligatoires à minima selon les décrets et les arrêtés de la loi du 11 février 2005, et selon le niveau d'accessibilité souhaité le rajout de différentes options.

Les obligations intégrées au SDA sont les suivantes :

- Chaque arrêt de bus comprend soit un abribus, soit une marquise soit un poteau aux normes en vigueur en fonction de deux paramètres : l'implantation de l'arrêt (milieu urbain d'habitat ou de commerces, milieu interurbain) et la largeur du quai.

Dans ces aménagements, il est préconisé de rehausser les quais dans les cas suivants :

- arrêts non aménagés « sur place » (fermeture des alvéoles, mise en avancée ou création d'un quai)
- arrêts des lignes structurantes de la RTM et des autres réseaux
- arrêts les plus fréquentés sur les autres lignes (plus de 200 montées descentes/jour)
- arrêts identifiés avec un trottoir « bas » qui ne permettront pas une accessibilité en l'état sauf avec aide.

Pour les autres arrêts, il est préconisé une mise à hauteur au coup par coup lors de travaux de voirie, les situant en l'état à un niveau d'accessibilité juste « conforme » avec un pourcentage de pente sur la rampe proche de 12% avec des palettes longues. Néanmoins, les arrêts devront être traités pour l'ensemble des aménagements « en plan ».

Aménagement d'un quai bus	Les obligations
type d'arrêt	en milieu urbain : arrêt en ligne ou en avancée, sauf ITA
largeur du quai	0,90m mini entre le nez-de-bordure et le retour d'un éventuel abribus si un cheminement de 1,40m est possible à l'arrière de l'abribus 1,40m libre de tout obstacle sinon une aire de rotation de 1,50m de diamètre pour manœuvrer au niveau du dispositif d'embarquement / de débarquement
hauteur du quai	adaptée au matériel roulant qui circule
pente	< 5% sur 10 mètres maximum
dévers	<= 2%

- Ce niveau d'aménagement comprend essentiellement la géométrie du quai (les bordures, les revêtements, les bandes de repérage, le pictogramme UFR, les zébras, etc ...). Pour les aménagements de desserte de part et d'autre du quai, les aménagements devront se conformer aux normes en vigueur (largeur de cheminement, passage piéton, grilles d'arbres ...).

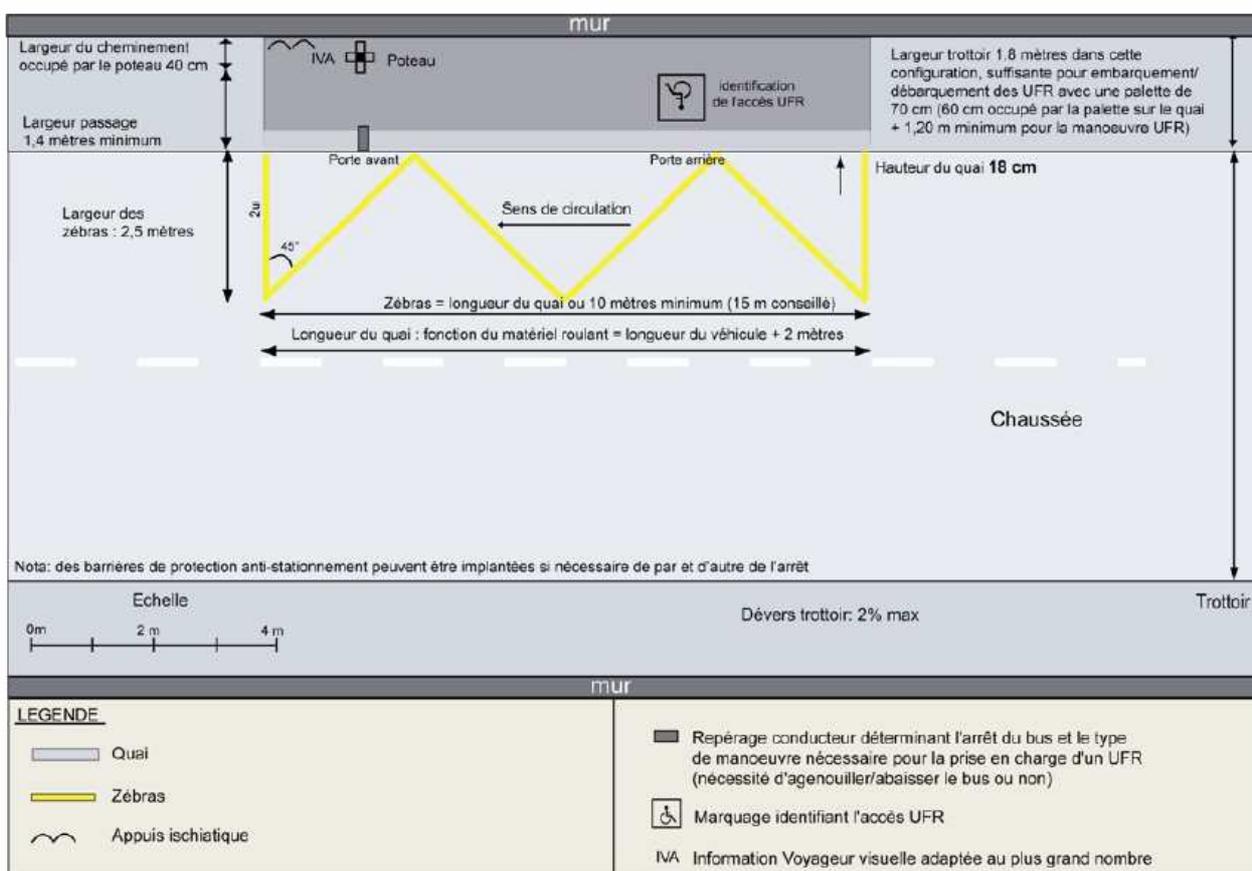
Les abords du quai	Les obligations
zébra	conforme à l'article 118-2 du livre I 7ème partie sur la signalisation routière
largeur de cheminement	l >= 1,40m l >= 1,20m si absence de lur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement
passage piéton en lien avec l'arrêt	un abaissé de trottoir avec un ressaut < 2cm et une pente comprise entre 5 et 8% selon la largeur du trottoir implanter des BEV largeur du bateau 1,20m
grilles d'arbres	les intervalles < 2cm

- Il est retenu une mise aux normes de l'information affichée sur les points suivants : numéro de ligne, nom de l'arrêt, horaires, tarifs, plans des lignes, plans de réseau

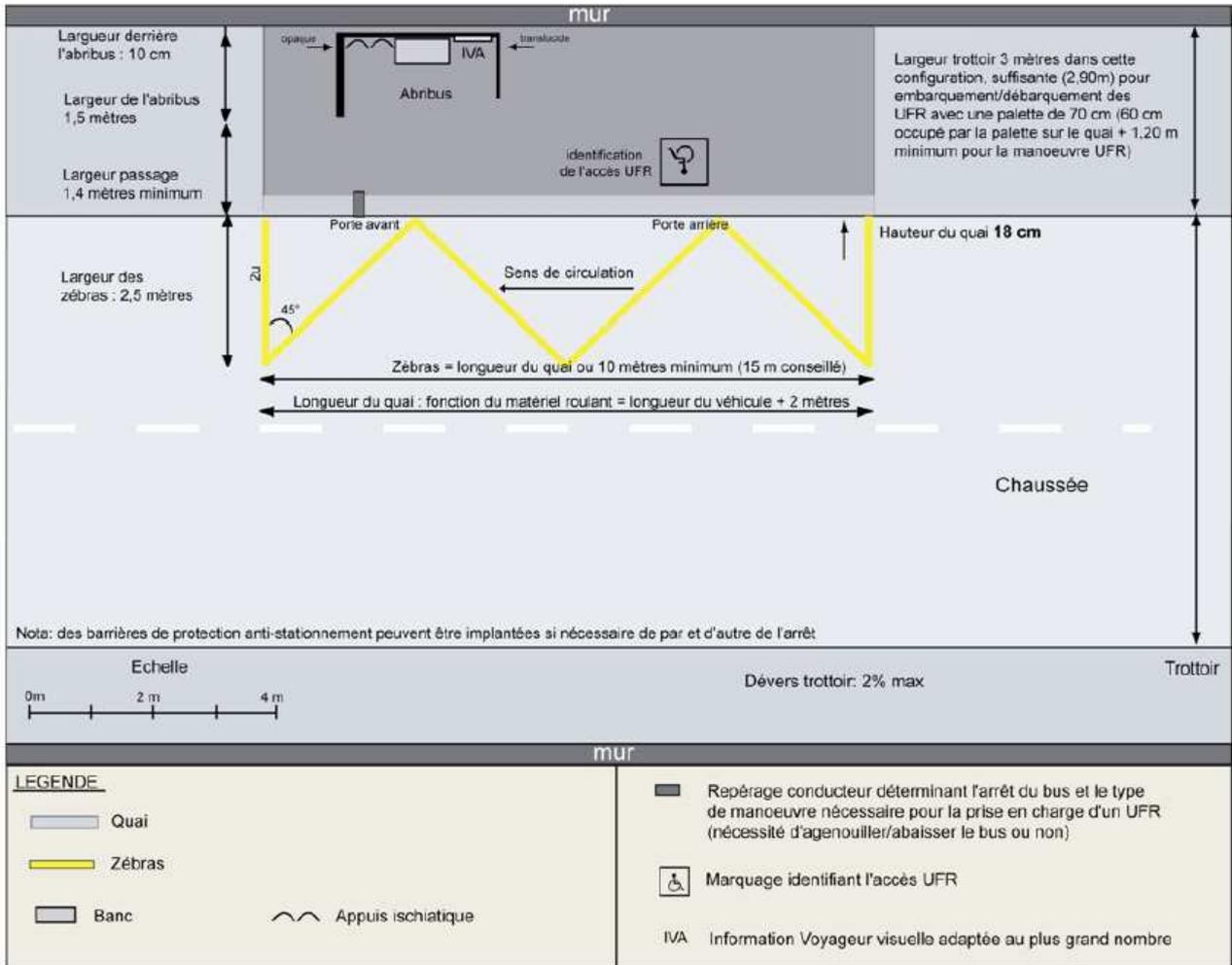
Information à l'arrêt	Les obligations
nom de l'arrêt	peut être lu perpendiculairement commence par une majuscule suivie de minuscules comporte des caractères d'au moins 8cm est contrasté par rapport au fond
lignes de transport et leur destination	hauteur de caractères = 12 cm minimum couleur contrastée par rapport au fond

Il en ressort quatre schémas types d'aménagement en plan du quai :

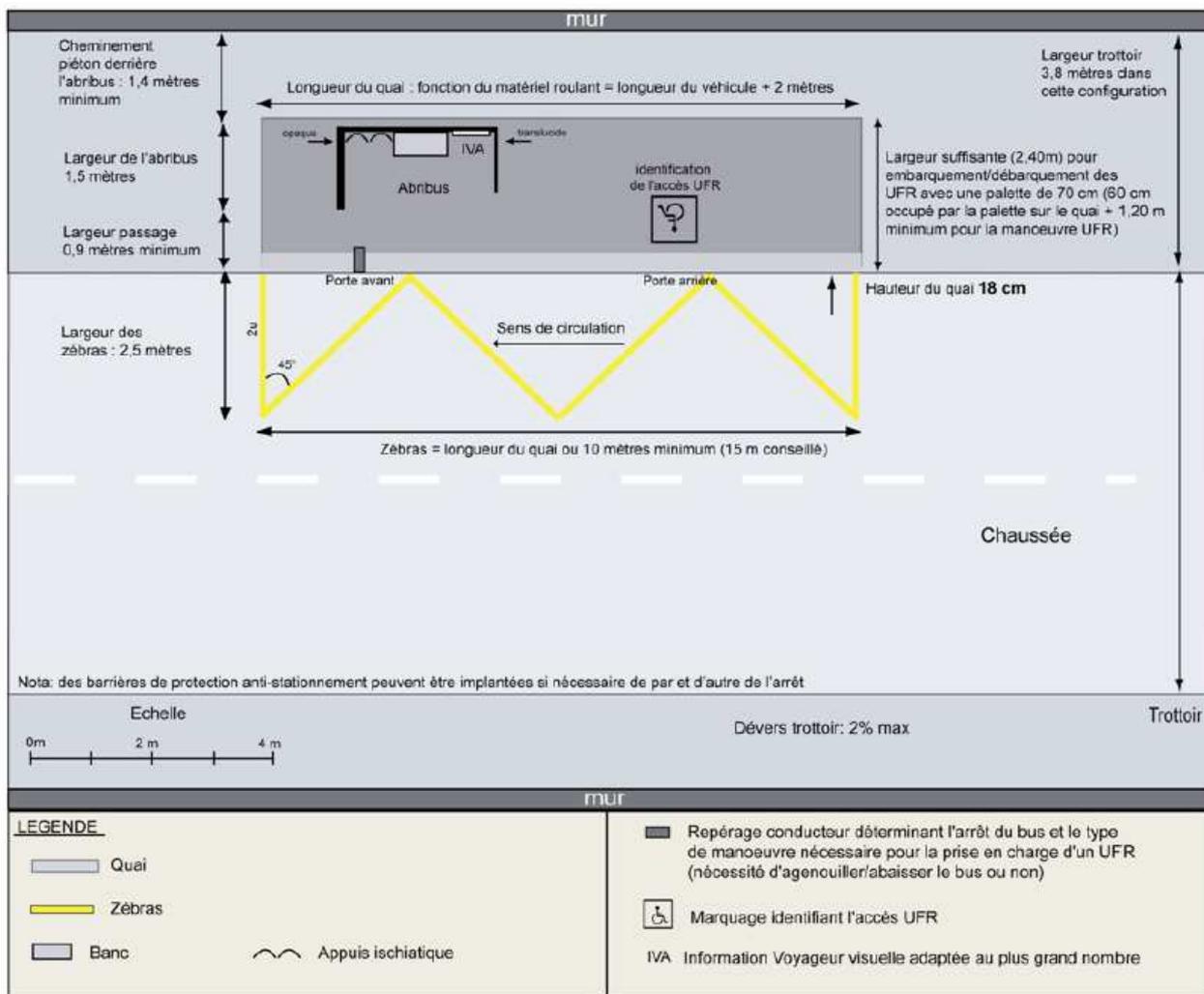
- L'arrêt aux normes à minima (trottoir étroit muni d'un poteau)



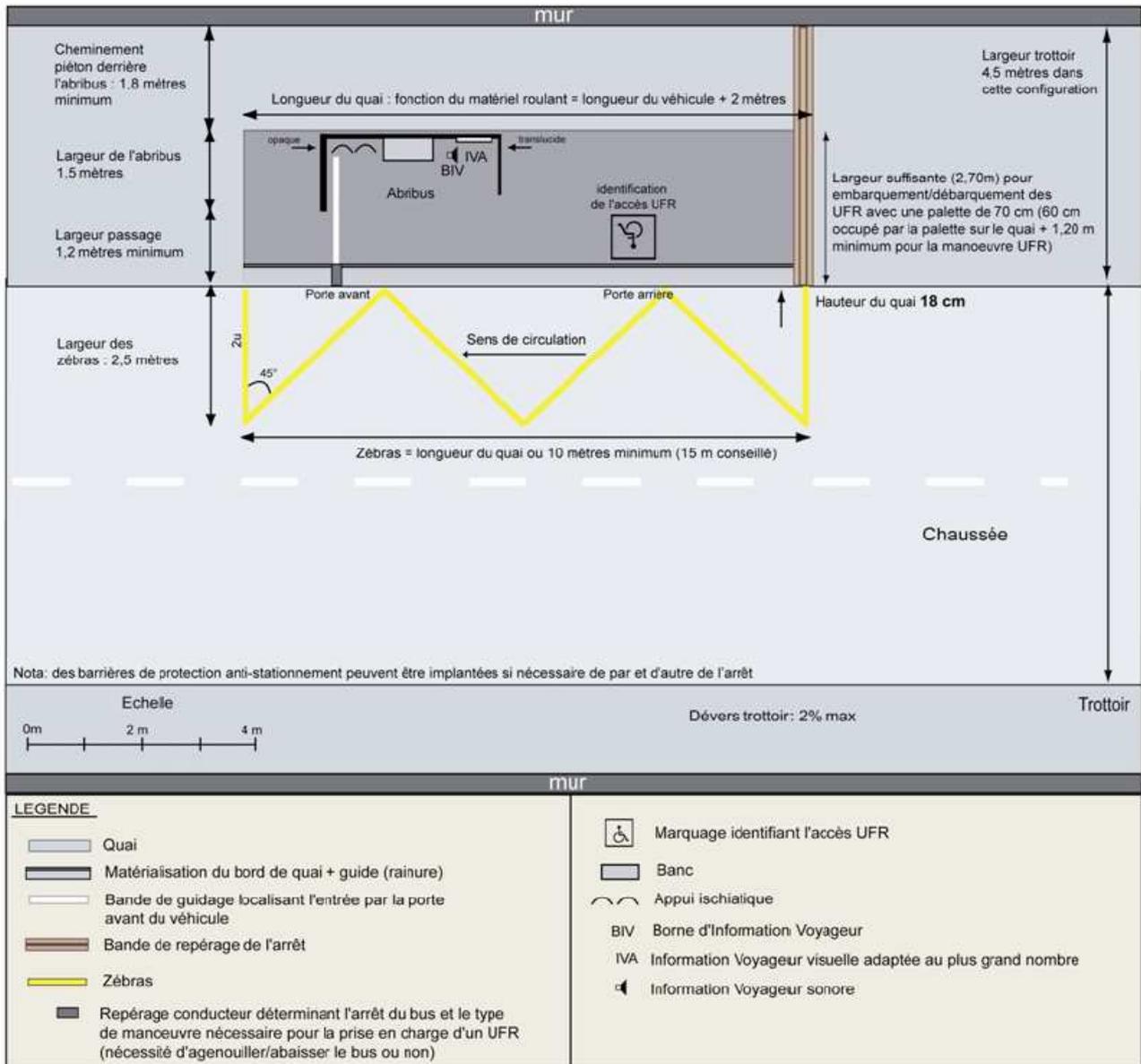
• L'arrêt aux normes avec un abribus et cheminement avant



• L'arrêt aux normes avec un abribus et cheminement arrière



- L'arrêt « confortable », au-delà des normes (trottoir large muni d'un abribus)



L'analyse du SDA de 2010 a conduit à l'évaluation d'un coût unitaire moyen de la mise en accessibilité des points d'arrêts de 25 641 €. Il a donc été retenu dans ce document, en perspective de la programmation budgétaire de l'opération, le montant moyen de 25 000€ par points d'arrêts.

Dans le détail, afin de répondre au plus près de la réalité du terrain, le coût d'aménagement pris en compte est ajusté sur les considérations suivantes :

- réseau RTM
  - le coût moyen d'aménagement d'un point d'arrêt est estimé à 25 000 € HT
  - si le trottoir est déjà à la bonne hauteur, ou si la largeur de quai est déjà supérieure à 2,00 m, le coût d'aménagement est ramené à 15 000 € HT
  - si ces deux critères sont réunis, le coût d'aménagement est ramené à 10 000 € HT
- réseaux hors RTM
  - le coût moyen d'aménagement d'un point d'arrêt est estimé à 20 000 € HT
  - dans le cas où le point d'arrêt est commun avec une ligne départementale, le coût à charge de MPM est ramené à 10 000 € HT

Avec ces coûts moyens, l'estimation financière de la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus prioritaire est la suivante :

Réseau	Points d'arrêt à aménager	Coût des aménagements
RTM	1 970 PA	39,2 M€ HT
Hors RTM	365 PA	6,3 M€ HT
<b>Total</b>	<b>2 335 PA</b>	<b>45,5 M€ HT</b>

Les autres arrêts non définis comme prioritaires dans le cadre de l'ordonnance 2014, seront traités ultérieurement afin de compléter et finaliser peu à peu l'ensemble du réseau.

## 4. PROGRAMMATION DES ACTIONS ET DE LEUR FINANCEMENT

La programmation sur trois ans des travaux d'aménagement des points d'arrêt en vue de les rendre accessibles doit tenir compte de différents éléments de « vie » des réseaux.

### 4.1 RESEAU DE BUS DE LA RTM

Il est proposé de traiter les 1 970 points d'arrêt selon une approche critérisée selon le calendrier suivant :

- année 1 : les points d'arrêt situés sur ligne structurante (474) + les points d'arrêt situés sur une autre ligne mais situés à proximité d'un établissement accueillant des personnes âgées ou handicapées, soit au total 848 points d'arrêt pour un montant d'environ 16,3 M€ HT
- année 2 : les autres points d'arrêt, dont la fréquentation est supérieure à 60 mouvements (montées + descentes) par jour, soit 699 points d'arrêt pour un montant d'environ 13,7 M€ HT
- année 3 : les 423 autres points d'arrêt pour un montant d'environ 9,2 M€ HT

### 4.2 RESEAUX HORS RTM

Les 365 points d'arrêt à rendre accessibles se répartissent de la manière suivante :

- 146 sur le réseau Ciotabus (soit 58% des points d'arrêt de ce réseau)
- 85 sur le réseau de la Côte Bleue (soit 49% des points d'arrêt de ce réseau)
- 56 sur le réseau des Bus des Collines (soit 63% des points d'arrêt de ce réseau)
- 42 sur le réseau des Bus de l'Etang (soit 16% des points d'arrêt de ce réseau)
- 32 sur le réseau de la Marcouline (soit 31% des points d'arrêt de ce réseau)
- 4 sur le réseau des Bus des Cigales (soit 17% des points d'arrêt de ce réseau)

Il est proposé de programmer les travaux de mise en accessibilité de ces points d'arrêt en année 3, pour un montant de 6,35 M€ HT.

Ainsi la programmation globale sera la suivante :

année	nb PA	coût
année 1 RTM	848	16 292 500
année 2 RTM	699	13 652 500
année 3 RTM	423	9 232 500
année 3 autres	365	6 350 000
<b>total</b>	<b>2 335</b>	<b>45 527 500</b>

## 5. FORMATION DU PERSONNEL ET INFORMATION DU PUBLIC

Dans le cadre de la formation et de l'information du public, la politique et les éléments à mettre en œuvre s'ils ne l'ont pas été ou que partiellement durant la période 2010-2015, seront ceux préconisés par le SDAT de 2010.

### 5.1 FORMATION DU PERSONNEL AU CONTACT DU PUBLIC

Deux types de publics sont concernés par la formation : les agents conducteurs et le personnel du réseau de distribution.

#### 5.1.1 DANS LES VEHICULES

En plus de la formation générale dispensée aux agents du réseau de distribution, il est préconisé une formation sur le volet « conduite », pour les agents conducteurs, afin que la vitesse et la conduite soient adaptées aux personnes transportées et à leur handicap, que MPM s'engage à mettre en œuvre

#### 5.1.2 DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Il est préconisé une formation visant à acquérir une bonne connaissance des différents types de handicaps et des difficultés de déplacement pouvant être rencontrées afin de permettre une bonne prise en compte des besoins et des attentes de la population handicapée et à mobilité réduite.

### 5.2 INFORMATION DU PUBLIC

Quatre points sont concernés par l'information au public :

- L'information en amont du déplacement : site téléphonique et site internet
- Les dépliants papiers
- Les points de vente
- L'information délivrée aux points d'arrêts et aux pôles d'échanges

Les trois premiers points, comme le précise le SDA de 2010, ne sont pas soumis à d'obligation particulière. Le dernier point est soumis à la réglementation relative aux ERP.

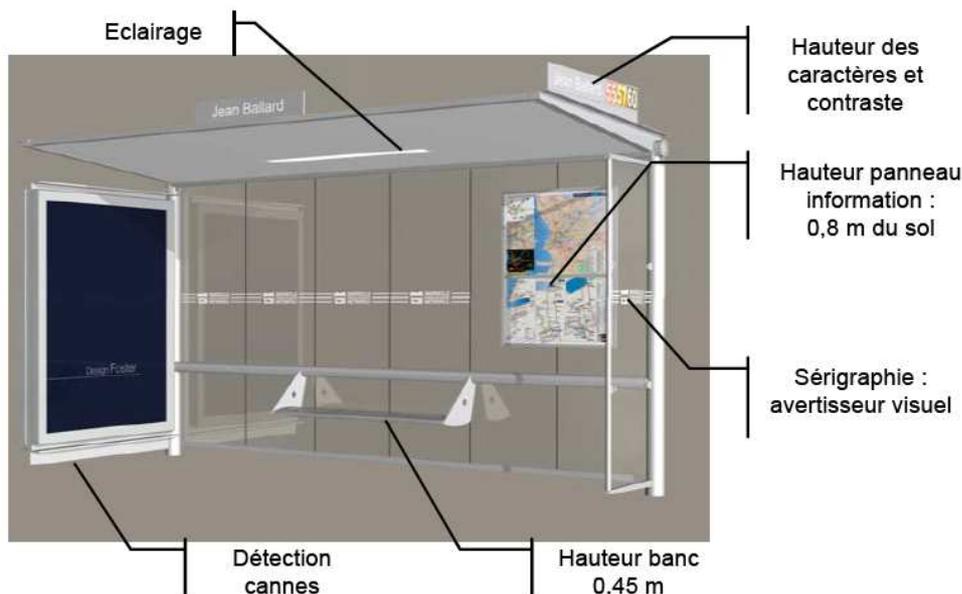
## 5.2.1 INFORMATION GENERALE

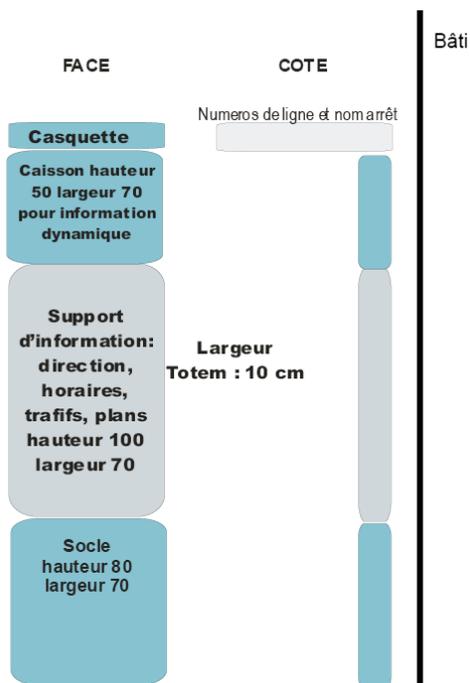
Sans obligation particulière, les supports tels que sites internet, points d'accueil téléphoniques, guides et fiches horaires demandent un minimum de recommandations pour répondre aux besoins et aux attentes des PMR que MPM s'engage à mettre en œuvre :

- Fiabilité des informations diffusées sur tous les supports
- Formation en amont et disponibilité du personnel d'accueil et des agents d'accompagnement
- Lisibilité des textes sur les plans de réseaux et les indicateurs d'horaires, et une complémentarité des modes de transmission quand une information sonore et visuelle est délivrée
- Cohérence de la perception des différents maillons de la chaîne signalétique (choix des couleurs, police et taille des caractères, simplicité des pictogrammes, éclairage des panneaux)
- Recommandations relatives à la mise en accessibilité des sites web :

Les services de communication en ligne	Les recommandations
structurer les pages	les balises, titres et paragraphes doivent être corrects et fermés préférer XHTML plutôt que HTML 4 associer des images, des animations aux informations textuelles permettre le zoom pour les informations textuelles
simplifier le discours	recourir à un rédactionnel simple et compréhensible éviter le défilement automatique des textes organiser des menus simples et éviter les arborescences veiller à une ergonomie du site et créer une navigation simple
limiter le recours à des technologies complexes	veiller à la conception et au balisage des documents PDF mais préférer le doublement des documents en format RTF ou HTML éviter les technologies non standardisées telles Ajax

Concernant les abribus et les poteaux aux points d'arrêt qui devront se conformer aux normes en vigueur (cf. schémas ci-dessous), le contenu des panneaux d'informations insérés dans ces structures doit s'appuyer sur les recommandations explicitées ci-dessus (contraste des couleurs, taille et typologie de caractères, éclairage, hauteur et taille des panneaux d'informations, ...)





## 5.2.2 PROCEDURE DE SIGNALLEMENT

Dans le cadre du SDA/AdAP, la notion de « dépôt de plainte » est modifiée en « procédure de signalement ». MPM adaptera le formulaire de signalement à disposition des usagers pour signaler à l'opérateur tout élément entravant la circulation des personnes en situation de handicap conformément aux modifications de l'article L 1112-4 du code des transports par l'article 4 de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014.

Conformément à la loi, la Communauté Urbaine MPM mettra en place une procédure de signalement selon le processus de mise en œuvre suivant :

- Réception du signalement
  - Elaboration d'un formulaire type utilisable par l'ensemble du public permettant de préciser les grandes caractéristiques du problème rencontré
  - Mise à disposition de ces formulaires dans les agences commerciales et sur les sites internet comme par exemple [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com), [www.rtm.fr](http://www.rtm.fr) et [www.marseille-provence.com](http://www.marseille-provence.com)
  - Prise en compte et attention particulière à la lisibilité du formulaire et à l'aide nécessairement apportée aux usagers
- Réponse d'attente
  - Transmission des signalements à MPM au fur et à mesure de leur arrivée
  - Enregistrement du signalement par MPM et renseignement d'un tableau de suivi permettant de connaître à tout moment l'état d'avancement du dossier
  - Adresse à l'utilisateur dans un délai de trois jours suivants la plainte, d'un écrit (mail ou courrier) pour l'informer de l'enregistrement de son signalement et de la réponse qui lui sera apportée sous 3 mois

- Signalement transmis à la commune concernée et copie du courrier adressée à l'utilisateur pour l'en tenir informé, dans le cas d'un signalement relevant plus précisément d'une difficulté liée à la voirie
- Traitement du signalement
  - Réponse à l'utilisateur par MPM dans les 3 mois suivant le dépôt du signalement
  - Saisie de la commune concernée et/ou de l'exploitant, en fonction du problème et de la difficulté à répondre aux attentes de l'utilisateur, par MPM afin d'évaluer la meilleure réponse qui peut être apportée tout en respectant le planning du SDA/AdAP et en étant acceptable financièrement
- Réponse à l'utilisateur
  - Information du client avant l'écoulement du délai initial si celui-ci ne peut être tenu et proposition d'un nouveau délai
  - Transmission d'un courrier à l'utilisateur pour lui préciser les mesures correctives par MPM et leurs délais de mise en œuvre

# **ANNEXE 1**

## ***POINTS D'ARRET DEJA TRAITES***

SIGEP	NOM D'ARRÊT	ligne1	ligne2	ligne3	ligne4	ligne5	ligne6	ligne7	ligne8
2	Les Crottes	B2	25	30	36	70			
3	Lyon Cap Pinède	B2	25	30	36	70			
50	Lyon Cap Pinède	B2	25	30	36	70			
51	Les Crottes	B2	25	30	36	70			
52	Magallon Salengro	B2	25	30	36	70			
100	Place Bougainville	28	38	70	72				
114	Ste Marthe	28	31						
127	Coxe Mairie 13-14	27	28	31					
132	Ste Marthe	28	31						
152	ZI de la Delorme	30							
153	Parc Blanchard	30							
155	Traverse de l'Oasis	30							
156	Cité des Arts de la Rue	30							
157	Aygalades Village	30							
158	HLM Les Aygalades	30							
160	Les Aygalades	30							
163	L'Hermitage Jean Moulin	30							
164	Résidence Les Borels	30							
173	L'Hermitage Jean Moulin	30							
178	HLM Les Aygalades	30							
179	Aygalades Village	30							
180	Cité des Arts de la Rue	30							
181	Traverse de l'Oasis	30							
183	Parc Blanchard	30							
184	ZI de la Delorme	30							
207	National Guibal	33	34	52					
220	Place Caffo	31	32	33	34	88			
223	National Loubon	31	32	33	34	89			
224	National Belle de Mai	33	34						
225	National Guibal	33	34	52					
283	Le Silo	35	82						
318	Consolat	36							
347	Laveran Diderot	B3	27	38					
348	Malpassé	B3	37	38					
350	Malpassé	B3	37	38					
351	Laveran Diderot	B3	27	38					
426	National Loubon	31	32	89					
429	Belle de Mai	49	52						
431	Belle de Mai La Friche	49	52						
439	Place de Lenche	49							
444	Joliette	49							
454	Bernard Clovis Hugues	49	52						
456	Clovis Hugues	49							
481	Pelletan Marceau	31	32	70	89	97			
498	Les Abattoirs	70							
525	Place Jules Guesde	31	32	70	89	97			
535	St Gabriel	89							
554	St Gabriel	89							
578	La Croix Rouge Eglise	2	142	143	144				

SIGEP	NOM D'ARRÊT	ligne1	ligne2	ligne3	ligne4	ligne5	ligne6	ligne7	ligne8
588	La Croix Rouge Eglise	2	142	143	144				
643	La Sablière La Ravelle	12	50						
667	St Jérôme Pélabon	37							
717	Château Gombert	5							
727	Château Gombert	5							
873	Léon Meisserel	9	67						
880	Kaddouz Aiguillette	9							
953	Résidence Valvert	10							
959	Bastide Basse	10							
960	Bastide Cazaulx	10							
963	Bastide Cazaulx	10							
964	Bastide Basse	10							
1021	Place Caffo	31	32	88					
1028	Les Lauriers	B3	27	32					
1035	Chemin des Grives	37							
1042	Lissandre	37							
1050	Les Lauriers	B3	27	32					
1072	St Mitre Village	37							
1074	La Batarelle Basse	37							
1075	Lissandre	37							
1079	La Batarelle Basse	37							
1081	St Mitre Village	37							
1099	5 Avenues Chartreux	42	81						
1124	Corot Moutte	42	53						
1125	Chartreux Pierre Roche	42							
1160	Lombard Parette	12	40	91					
1203	Les Caillols Centre Urbain	12	91						
1231	CHU Timone	12	40						
1264	Toulon Hebert	18							
1267	Capelette La Poste	18	72						
1282	Valbarelle Heckel	15	18	40					
1297	Valbarelle Heckel	15	18	40					
1313	Capelette La Poste	18	72						
1316	Toulon Hebert	18							
1366	La Millière Solitude	15	40	50					
1367	La Millière	15	40	50					
1400	Place du 4 Septembre	54	81						
1401	Corse D'Aurelle	54	81						
1405	Puget Roux de Brignoles	54							
1441	Place aux Huiles	55	57	60	61	80	81	82	83
1552	Place Sébastopol	52							
1564	Guigou	81							
1571	Paulette	81							
1593	Romain Rolland Gymnase	15	91						
1607	Romain Rolland Gymnase	15	91						
1683	Château St Loup	17							
1689	Château St Loup	17							
1745	Canebière Bourse	41							
1792	Lachamp Luminy	24							

SIGEP	NOM D'ARRÊT	ligne1	ligne2	ligne3	ligne4	ligne5	ligne6	ligne7	ligne8
1793	Grands Pins	24							
1795	Grands Pins	24							
1799	Ste Anne	22	23	45					
1810	Baumettes Beauvallon	22							
1813	Les Baumettes	22							
1822	Robespierre	22							
1832	Rabat Seigneurie	22							
1844	Haïfa Marie Louise	23	45						
1848	Barquièrè Martheline	23							
1874	Soude Réginensi	23							
1875	Barquièrè Martheline	23							
1879	Haïfa Marie Louise	23	45						
1881	Ste Anne	23	45						
1891	Salvator Paoli Calmettes	24							
1894	Le Cabot	24							
1899	La Gouffonne	24							
1907	Le Cabot	24							
1932	Clot Bey Leau	44							
2032	Sakakini Chave	72							
2050	Capitainerie	60	82						
2051	Quai du Port	60	82						
2086	Le Pharo	82	83						
2089	Quai du Port	60	82						
2516	Hôpital Laveran	B3	27	38					
2517	Hôpital Laveran	B3	27	38					
2561	Les Aygalades	28	30	31					
2592	Chartreux Ecoles	42	81						
2714	St Barnabé La Croix	67							
2851	Arenc Mirabeau	35							
2862	Roosevelt Devilliers	52							
2865	Roosevelt Devilliers	52							
2880	Ste Marguerite Vauthier	24							
2926	Floralia Rimet	44							
2928	Floralia Le Mée	44							
3094	Métro Chartreux	67							
3354	Gare St Charles								
3358	George Verdun	52							
3363	Sedan Chave	52							
3364	George Verdun	52							
3365	Place Sébastopol	52							
3375	Libération St Vincent de Paul	81							
3693	Floralia	44							
3694	Collège Roy d'Espagne	44							
3695	Collège Roy d'Espagne	44							
3696	Floralia	44							
3698	Guibal Cavaignac	52							
3707	Pôle Média	52							
3708	Guibal Cavaignac	52							
3739	Gavoty Gillet	67							

SIGEP	NOM D'ARRÊT	ligne1	ligne2	ligne3	ligne4	ligne5	ligne6	ligne7	ligne8
3740	Garoutte Gavoty	67							
3745	Place du 4 Septembre	83							
3746	Place du 4 Septembre	82	83						
3750	Liberté Lafayette	52							
3790	Joliette	35							
3795	Mirabeau Arenc	82							
3801	Métro Vieux Port	82	83						
3802	Métro Vieux Port	49	55	60					
3803	Joliette	35							
3804	Métro Vieux Port	55	60						
3806	Métro Vieux Port	82	83						
3809	Place Bargemon	49							
3811	Collège Izzo	49							
3818	Fort St Jean	82							
3819	La Major	82							
3820	Gare Maritime Internationale	82							
3821	Hangar J1	82							
3822	Euromed Arenc	82							
3823	FRAC	49							
3825	Hangar J1	49	82						
3826	Gare Maritime Internationale	49	82						
3827	La Major	49	82						
3828	Fort St Jean	49	60	82					
3829	Place Bargemon	49							
3833	Dames Schuman	82							
3841	Dames République	82							
3843	Joliette	55							
3866	Belle de Mai La Friche								
3877	Fort St Jean	60							
3898	Lachamp Augier	24							
3900	Lachamp Luminy	24							
3912	Italie Berlioz	41	54	221					
3913	Italie Salvator	41	54	221					
3917	Hôpital Européen	70							
3924	Chemin des Grives	37							
3926	Blidah St Lazare	97							
3932	St Jérôme Parking Relais	B3	3						
3938	Einstein Monnet	5	142						
3939	Einstein Athéna	5							
3941	Einstein Parking Relais	5	142						
3942	Einstein Parking Relais	5	142						
3944	Einstein Athéna	5							
3945	Einstein Monnet	5	142						
3962	Lyon Oddo	B2	25						
3963	Billoux Mairie 15-16	B2	25						
3964	Lyon Raffineries	B2	25						
3966	Lyon Commanderie	B2	25						
3967	St Louis La Poste	B2	25						
3968	Parc St Louis	B2	25						

SIGEP	NOM D'ARRÊT	ligne1	ligne2	ligne3	ligne4	ligne5	ligne6	ligne7	ligne8
3969	St Louis Susini	B2	25						
3970	St Louis	B2							
3971	St Louis Camau	B2							
3972	Résidence St Louis	B2							
3973	Cité La Viste	B2							
3974	La Viste Hanoi	B2							
3975	La Viste	B2							
3976	La Viste Scierie	B2							
3977	Collège Jean Moulin	B2							
3978	St Antoine Béranger	B2							
3979	St Antoine Village	B2							
3980	St Antoine Collet	B2	96						
3981	St Antoine Mairie	B2	96						
3982	Les Fabrettes	B2	96						
3983	Notre Dame Limite	B2	96	97					
3984	Vallon d'OI Bourrély	B2	96	97					
3985	Parc Kallisté	B2	96	97					
3986	Bourrély Granière	B2	96	97					
3987	Hôpital Nord Urgences	B2	96	97					
3988	Faculté de Médecine	B2	96	97					
3989	Hôpital Nord	B2	96	97	121	122			
3990	La Martine	B2							
3991	Collège Vallon des Pins	B2							
3992	Val Pins	B2							
3995	Métro Bougainville	B2							
3997	Vallon des Tuves	B2							
3999	Vallon des Tuves	B2							
4000	Val Pins	B2							
4001	Collège Vallon des Pins	B2							
4002	La Martine	B2							
4003	Hôpital Nord	B2	97						
4004	Faculté de Médecine	B2	96	97					
4005	Hôpital Nord Urgences	B2	96	97					
4006	Bourrély Granière	B2	96	97					
4007	Parc Kallisté	B2	96	97					
4008	Vallon d'OI Bourrély	B2	96	97					
4009	Notre Dame Limite	B2	96	97					
4010	Les Fabrettes	B2	96	97	122				
4011	St Antoine Mairie	B2	96						
4012	St Antoine Collet	B2	96						
4013	St Antoine Village	B2	96						
4014	St Antoine Béranger	B2	96						
4015	Collège Jean Moulin	B2							
4016	La Viste Scierie	B2							
4017	La Viste	B2							
4018	La Viste Hanoi	B2							
4019	Cité La Viste	B2							
4020	Résidence St Louis	B2							
4021	St Louis Camau	B2							

SIGEP	NOM D'ARRÊT	ligne1	ligne2	ligne3	ligne4	ligne5	ligne6	ligne7	ligne8
4022	St Louis	B2							
4023	St Louis Susini	B2	25						
4024	Parc St Louis	B2	25						
4025	St Louis La Poste	B2	25						
4027	Lyon Commanderie	B2	25						
4028	Lyon Raffineries	B2	25						
4029	Billoux Mairie 15-16	B2	25						
4030	Lyon Oddo	B2	25						
4033	St Jérôme Parking Relais	B3							
4034	St Jérôme IUT	B3							
4035	St Jérôme Faculté	B3							
4036	Les Lilas	B3							
4037	Les Oliviers	B3							
4038	Métro Malpassé	B3							
4039	Les Oliviers	B3							
4040	Les Lilas	B3							
4041	St Jérôme Faculté	B3							
4042	St Jérôme IUT	B3							
4043	Métro La Rose	B3							
4044	Métro La Rose	B3							
4045	Les Vieux Cyprès	B3							
4046	Technopôle Centrale Marseille	B3							
4047	Technopôle Polytech Marseille	B3	11						
4048	Technopôle de Château Gombert	B3							
4049	Technopôle de Château Gombert	B3							
4050	Technopôle Polytech Marseille	B3	11						
4051	Technopôle Centrale Marseille	B3							
4052	Les Vieux Cyprès	B3							
4053	Métro La Rose	B3							
4065	Langevin Plank	11	42						
4070	Leprince Ringuet	11							
4078	Leprince Ringuet	11							
4081	Langevin Plank	11	42						
4084	Docks	35	82						
4086	Docks	35	82						
4097	Métro Rond Point du Prado	72							
4098	Métro Rond Point du Prado	72							
4099	Hôpital St Joseph	72							
4103	Maillane	73							
4106	Hôpital Nord	96							
4107	Hôpital Nord	97							
4108	Hôpital Nord	121	122						

réseau	commune	nom arrêt
Côte Bleue	Le Rove	le douard
Côte Bleue	Le Rove	le douard
Côte Bleue	Ensuès	Côte Bleue
Bus des Collines	Allauch	Avenue Provence
Bus des Collines	Allauch	Enco de Botte
Bus des Collines	Allauch	La Crèche
Bus des Collines	Allauch	La Pounche
Bus des Collines	Allauch	Le Bocage
Bus des Collines	Allauch	Hopital mille Ecus
Bus des Collines	Allauch	Laphal Ghéridon 1
Bus des Collines	Allauch	Logis Neuf Ecoles
Bus des Collines	Allauch	Collège Yves Montand
Marcouline	Cassis	Augustin Isnard
Marcouline	Cassis	Belsunce
Marcouline	Cassis	Cabrol
Marcouline	Cassis	Casino
Marcouline	Cassis	Ferme Blanche
Marcouline	Cassis	Parc Régis Vidal
Marcouline	Cassis	Centre Aéré
Bus des Cigales	Gémenos	Les Craux
Marcouline	Roquefort	La crèche
Marcouline	Roquefort	La crèche
Marcouline	Roquefort	PI Victoire
Marcouline	Roquefort	PI Victoire
Marcouline	Carnoux	Carnoux Les Barles
Marcouline	Carnoux	Le Panorama
Marcouline	Carnoux	Le Stade
Marcouline	Carnoux	Le Stade
Côte Bleue	Carry	CAMPING
Côte Bleue	Carry	CAMPING
Côte Bleue	Carry	Doncamillo
Côte Bleue	Sausset	Coquillage
Côte Bleue	Sausset	Coquillage
Côte Bleue	Sausset	Gd Vallat Nord
Côte Bleue	Sausset	Gd Vallat Nord
Côte Bleue	Sausset	Gd Vallat Sud
Côte Bleue	Sausset	Gd Vallat Sud
Côte Bleue	Châteauneuf	CPCAM Chateauneuf
Côte Bleue	Châteauneuf	Le Leou
Côte Bleue	Châteauneuf	Le Leou
Côte Bleue	Châteauneuf	Le Vallon
Côte Bleue	Châteauneuf	Le Vallon
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède Annexe
Côte Bleue	Châteauneuf	Pas de Baudre
Côte Bleue	Châteauneuf	Pas de Baudre
Ciotabus	La Ciotat	Abeille
Ciotabus	La Ciotat	Abeille
Ciotabus	La Ciotat	Abeille école
Ciotabus	La Ciotat	Abeille école

réseau	commune	nom arrêt
Ciotabus	La Ciotat	Allée Lumière
Ciotabus	La Ciotat	Allée Lumière
Ciotabus	La Ciotat	Baie des Anges
Ciotabus	La Ciotat	Baie des Anges
Ciotabus	La Ciotat	Centre commercial
Ciotabus	La Ciotat	Centre commercial
Ciotabus	La Ciotat	Croix de Malte
Ciotabus	La Ciotat	Croix de Malte
Ciotabus	La Ciotat	Fardeloup
Ciotabus	La Ciotat	Fardeloup
Ciotabus	La Ciotat	Gare Routière
Ciotabus	La Ciotat	Gare SNCF
Ciotabus	La Ciotat	Gare SNCF
Ciotabus	La Ciotat	Hôtel des Impôts
Ciotabus	La Ciotat	Hôtel des Impôts
Ciotabus	La Ciotat	Jules Ferry
Ciotabus	La Ciotat	Jules Ferry
Ciotabus	La Ciotat	Kennedy
Ciotabus	La Ciotat	Kennedy
Ciotabus	La Ciotat	La Garde
Ciotabus	La Ciotat	La Garde
Ciotabus	La Ciotat	La Treille
Ciotabus	La Ciotat	La Treille
Ciotabus	La Ciotat	Le Lido
Ciotabus	La Ciotat	Le Lido
Ciotabus	La Ciotat	Le Mugel
Ciotabus	La Ciotat	Le Mugel
Ciotabus	La Ciotat	Le Port Vieux
Ciotabus	La Ciotat	L'Eden
Ciotabus	La Ciotat	Les Matagots
Ciotabus	La Ciotat	Les Matagots
Ciotabus	La Ciotat	Lycée Lumière
Ciotabus	La Ciotat	Lycée Lumière
Ciotabus	La Ciotat	Lycée Méditerranée
Ciotabus	La Ciotat	Lycée Méditerranée
Ciotabus	La Ciotat	Maurelle Nord
Ciotabus	La Ciotat	Maurelle Nord
Ciotabus	La Ciotat	Puits de Brunet
Ciotabus	La Ciotat	Puits de Brunet
Ciotabus	La Ciotat	République
Ciotabus	La Ciotat	Route de Marseille
Ciotabus	La Ciotat	Sécadou
Ciotabus	La Ciotat	Sécadou
Ciotabus	La Ciotat	Roumanille
Ciotabus	La Ciotat	Roumanille
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Village
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Village
Ciotabus	La Ciotat	Subilia
Ciotabus	La Ciotat	Subilia

réseau	commune	nom arrêt
Ciotabus	La Ciotat	Lumière
Ciotabus	La Ciotat	Lumière
Bus de l'Etang	Gignac	LE THOLONET
Bus de l'Etang	Gignac	COTTON
Bus de l'Etang	Gignac	LES PIELLETES
Bus de l'Etang	Gignac	LES ACACIAS
Bus de l'Etang	Gignac	LES ACACIAS
Bus de l'Etang	Gignac	PRE FLEURI
Bus de l'Etang	Gignac	PRE FLEURI
Bus de l'Etang	Gignac	LE THOLONET
Bus de l'Etang	Gignac	MENAGE NEUF
Bus de l'Etang	Gignac	MENAGE NEUF
Bus de l'Etang	Gignac	VIGUIERE BD DE PROVENCE
Bus de l'Etang	Gignac	VIGUIERE BD DE PROVENCE
Bus de l'Etang	Gignac	VIGUIERE ECOLE
Bus de l'Etang	Gignac	CAPEAU
Bus de l'Etang	Gignac	CAPEAU
Bus de l'Etang	Gignac	LA ROSE
Bus de l'Etang	Gignac	LA ROSE
Bus de l'Etang	Gignac	COLLET DE LEBRE
Bus de l'Etang	Gignac	COLLET DE LEBRE
Bus de l'Etang	Gignac	JEAN DE FLORETTE
Bus de l'Etang	Gignac	LES BAYONS
Bus de l'Etang	Gignac	LES PIELLETES
Bus de l'Etang	Gignac	JEAN DE FLORETTE
Bus de l'Etang	Gignac	LES BAYONS
Bus de l'Etang	Gignac	COTTON
Bus de l'Etang	Gignac	POUSARAQUE
Bus de l'Etang	Gignac	POUSARAQUE
Bus de l'Etang	St-Victoret	HOTEL DE VILLE
Bus de l'Etang	St-Victoret	HOTEL DE VILLE
Bus de l'Etang	St-Victoret	LES COURONNES
Bus de l'Etang	St-Victoret	CARBONNEL
Bus de l'Etang	St-Victoret	CARBONNEL
Bus de l'Etang	St-Victoret	LA RESIDENCE
Bus de l'Etang	St-Victoret	LA RESIDENCE
Bus de l'Etang	St-Victoret	LA CROIX
Bus de l'Etang	St-Victoret	LA CROIX
Bus de l'Etang	St-Victoret	BD ABBADIE
Bus de l'Etang	St-Victoret	BD ABBADIE
Bus de l'Etang	St-Victoret	LA GLACIERE
Bus de l'Etang	St-Victoret	LA GLACIERE
Bus de l'Etang	St-Victoret	C. COMMERCIAL ST VICTORET
Bus de l'Etang	St-Victoret	C. COMMERCIAL ST VICTORET
Bus de l'Etang	St-Victoret	COLLEGE J. PREVERT
Bus de l'Etang	St-Victoret	MAURICE NOGUES
Bus de l'Etang	St-Victoret	MAURICE NOGUES
Bus de l'Etang	Marignane	8 MAI 1945 / C. COMMERCIAL
Bus de l'Etang	Marignane	8 MAI 1945 C. COMMERCIAL

réseau	commune	nom arrêt
Bus de l'Etang	Marignane	BD. DES PLAINES
Bus de l'Etang	Marignane	BD. DES PLAINES
Bus de l'Etang	Marignane	BIBLIOTHEQUE J. D'ORMESSON
Bus de l'Etang	Marignane	BOLMON - ARRET NOUVEAU BHNS
Bus de l'Etang	Marignane	BOLMON / CENTRE DES IMPOTS
Bus de l'Etang	Marignane	CLAMONY/AV. DE L'EUROPE
Bus de l'Etang	Marignane	CLAMONY/AV. DE L'EUROPE
Bus de l'Etang	Marignane	CLINIQUE
Bus de l'Etang	Marignane	CLINIQUE
Bus de l'Etang	Marignane	COLLEGE G. BRASSENS
Bus de l'Etang	Marignane	COLLEGE J. PREVERT
Bus de l'Etang	Marignane	EMILIE DE MIRABEAU
Bus de l'Etang	Marignane	EMILIE DE MIRABEAU (PARKING)
Bus de l'Etang	Marignane	FLORIDA PARC
Bus de l'Etang	Marignane	GALAGOVIERE
Bus de l'Etang	Marignane	GARE PAS DES LANCIERS
Bus de l'Etang	Marignane	HENRI BARRELET
Bus de l'Etang	Marignane	HENRI BARRELET
Bus de l'Etang	Marignane	LA CHAUME
Bus de l'Etang	Marignane	LA CHAUME
Bus de l'Etang	Marignane	LA GRANDE FERRAGE
Bus de l'Etang	Marignane	LA GRANDE FERRAGE
Bus de l'Etang	Marignane	LA SIGNORE
Bus de l'Etang	Marignane	LA SIGNORE
Bus de l'Etang	Marignane	LA VIERGE
Bus de l'Etang	Marignane	LA VIERGE
Bus de l'Etang	Marignane	LE CARESTIER
Bus de l'Etang	Marignane	LE CARESTIER
Bus de l'Etang	Marignane	LE COLLET ROUGE
Bus de l'Etang	Marignane	LE COLLET ROUGE
Bus de l'Etang	Marignane	LE GABIAN
Bus de l'Etang	Marignane	LE GABIAN
Bus de l'Etang	Marignane	LE JAI
Bus de l'Etang	Marignane	LE MOULIN
Bus de l'Etang	Marignane	LE MOULIN
Bus de l'Etang	Marignane	LES AMANDIERS
Bus de l'Etang	Marignane	LES AMANDIERS
Bus de l'Etang	Marignane	LYCEE LOUIS BLERHOT
Bus de l'Etang	Marignane	LYCEE M. GENEVOIX
Bus de l'Etang	Marignane	MARCEL PAGNOL
Bus de l'Etang	Marignane	MARCEL PAGNOL
Bus de l'Etang	Marignane	MP 2
Bus de l'Etang	Marignane	PARC CAMOIN - QUAI N° 2
Bus de l'Etang	Marignane	PARC CAMOIN - QUAI N° 3
Bus de l'Etang	Marignane	PARC CAMOIN - QUAI N° 4
Bus de l'Etang	Marignane	PARC CAMOIN - QUAI N° 5
Bus de l'Etang	Marignane	PARC CAMOIN - QUAI N°1
Bus de l'Etang	Marignane	PRESIDENT J.F KENNEDY
Bus de l'Etang	Marignane	RUE DE FIGUERAS

réseau	commune	nom arrêt
Bus de l'Etang	Marignane	RUE DE FIGUERAS
Bus de l'Etang	Marignane	SAINTE ANNE
Bus de l'Etang	Marignane	SAINTE ANNE
Bus de l'Etang	Marignane	SORBIERE - ARRET NOUVEAU BHNS
Bus de l'Etang	Marignane	SORBIERE / SECURITE SOCIALE
Bus de l'Etang	Marignane	ST EXUPERY
Bus de l'Etang	Marignane	ST EXUPERY
Bus de l'Etang	Marignane	WOLFSBURG - ARRET NOUVEAU BHNS
Bus de l'Etang	Marignane	WOLFSBURG - ARRET NOUVEAU BHNS
Bus de l'Etang	Marignane	ZI LES PINS

## **ANNEXE 2**

### ***Liste des points d'arrêt prioritaires***

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	22	Traverse de la Barre	25
année 1	23	La Bricarde	25
année 1	30	La Bricarde	25
année 1	31	Traverse de la Barre	25
année 1	101	Casanova De Lesseps	28 38
année 1	102	Casanova Barbès	28 38
année 1	103	Casanova Etats Unis	28 38
année 1	104	Place des Etats-Unis	28
année 1	109	La Marine	28 31 33
année 1	110	Bertrandon	28 31 33
année 1	111	Ste Marthe Le Camp	28 31 33 38
année 1	112	Ste Marthe Jourdan	28 31
année 1	113	Ste Marthe Peupliers	28 31
année 1	115	Nungesser	27 28 31
année 1	116	La Simiane	27 28 31
année 1	117	Tour Sainte	27 28 31
année 1	118	Coxe Massenet	27 28 31
année 1	119	St Joseph	27 28 31
année 1	120	St Joseph Les Lions	28 31
année 1	121	Castellas Les Lions	28 31
année 1	122	Le Castellas	28 31
année 1	123	Le Castellas	28 31
année 1	124	Castellas Les Lions	28 31
année 1	125	St Joseph Les Lions	27 28 31
année 1	126	St Joseph	27 28 31
année 1	128	Coxe Massenet	27 28 31
année 1	129	Tour Sainte	27 28 31
année 1	130	La Simiane	27 28 31
année 1	131	Nungesser	27 28 31
année 1	133	Ste Marthe Peupliers	28 31
année 1	134	Ste Marthe Jourdan	28 31 33 38
année 1	135	Ste Marthe Le Camp	28 31 33 38
année 1	136	Bertrandon	28 31 33
année 1	137	La Marine	28 31 33
année 1	142	Place des Etats-Unis	28
année 1	143	Casanova Barbès	28 38
année 1	145	Métro Bougainville	28 38 72
année 1	159	La Sylve Le Castellas	28 30 31
année 1	177	La Sylve Le Castellas	28 30 31
année 1	188	Capitaine Gèze	30
année 1	201	Canebière Bourse	31
année 1	208	Belle de Mai National	33 34 49
année 1	209	Clovis Hugues	33 34
année 1	210	Belle de Mai Loubon	33 34
année 1	211	Perrin Guigou	31 32 33 34
année 1	212	5 Avenues Burel	31 33
année 1	213	Ste Marthe Colonel	31 33
année 1	214	Ste Marthe Bougie	31 33
année 1	215	Ste Marthe Bougie	31 33

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	216	Ste Marthe Colonel	31 33
année 1	217	5 Avenues Burel	31 33
année 1	218	Burel Plombières	31 32 33 34
année 1	219	Plombières Arnal	31 32 33 34
année 1	221	Loubon Barbini	31 32 33 34 88
année 1	222	Loubon Bellevue	31 32 33 34
année 1	227	Liberté Sembat	33 34 49 52
année 1	228	Grande Armée	52
année 1	291	Cap Pinède Lyon	36
année 1	295	Rabelais Picaron	25 36
année 1	299	Rabelais Bourgade	36
année 1	300	Rabelais Collège	36 96
année 1	312	Rabelais Collège	36 96
année 1	317	Rabelais Picaron	25 36
année 1	322	Métro Bougainville	38
année 1	323	Casanova Canet	38
année 1	324	Casanova Larousse	38
année 1	325	HLM Le Canet	38
année 1	326	Gay Lussac	38
année 1	327	Ampère Gay Lussac	38
année 1	328	Cité Bassens	38
année 1	329	MIN Bolivar	38
année 1	330	MIN Arnavaux	38
année 1	331	MIN Gibbes	38
année 1	332	Gibbes Calvet	38
année 1	333	Cade Mouton	33 38
année 1	335	Jourdan Crèche	33 38
année 1	336	Jourdan Le Mail	33 38
année 1	337	Collège Edouard Manet	27 38 53
année 1	338	Braque Les Flamants	38
année 1	339	Les Flamants Les Iris	38
année 1	340	Merlan Ste Marthe	27 33 34 38
année 1	341	Musée de la Moto	32 38
année 1	342	Villecroze Les Oliviers	32 38
année 1	343	Collège Rostand	32 38
année 1	344	Les Cèdres	32 38
année 1	345	Marathon Genêts	32 38
année 1	346	Marathon Laveran	32 38
année 1	349	Métro Malpassé	38
année 1	352	Marathon Laveran	32 38
année 1	353	Marathon Genêts	32 38
année 1	354	Les Cèdres	32 38
année 1	355	Collège Rostand	32 38
année 1	356	Villecroze Les Oliviers	32 38
année 1	357	Musée de la Moto	32 38
année 1	358	Merlan Ste Marthe	38
année 1	359	Les Flamants Les Iris	38 53
année 1	360	Braque Les Flamants	38 53
année 1	361	Collège Edouard Manet	27 33 38 53

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	362	Jourdan Le Mail	33 38
année 1	363	Jourdan Crèche	33 38
année 1	365	Gibbes Calvet	38
année 1	366	MIN Gibbes	38
année 1	367	MIN Arnavaux	38
année 1	368	MIN Bolivar	38
année 1	369	Castors de Servières	38
année 1	370	Cité Bassens	38
année 1	371	Ampère Gay Lussac	38
année 1	372	Gay Lussac	38
année 1	373	HLM Le Canet	38
année 1	374	Casanova Canet	38
année 1	375	Place des Etats Unis	38
année 1	381	Ste Barbe Hôtel de Région	31 32 70 89 97
année 1	388	Castellane	54 221
année 1	410	Parc du 26ème Centenaire	50 73
année 1	411	Cantini Delphes	18 50 73
année 1	419	Barbusse Colbert	31 32 70 89 97
année 1	420	Ste Barbe Hôtel de Région	31 32 70 89 97
année 1	432	Place Leverrier	49
année 1	442	La Major	49
année 1	445	Dames République	82
année 1	450	Strasbourg Amiens	31 32 49 89
année 1	451	Strasbourg Desaix	31 32 49 89
année 1	452	Strasbourg	31 32 49 89
année 1	457	Cristofol Auzias	49
année 1	459	Strasbourg Desaix	31 32 49 89
année 1	460	Place de Strasbourg	31 32 49 89
année 1	470	Canebière Vieux Port	57 61 80 81
année 1	473	Place Leverrier	49
année 1	483	Pelletan St Lazare	70
année 1	492	Oddo Lyon	70
année 1	496	Demandolx	70
année 1	512	Demandolx	70
année 1	516	Oddo Lyon	70
année 1	524	Paris Forbin	31 32 49 70 89
année 1	527	Place de Strasbourg	31 32 49 89
année 1	534	Carrière Bon Secours	89
année 1	564	Hôpital Edouard Toulouse	97
année 1	572	La Grave La Rose	2 4 27 42 142 143 144
année 1	575	La Croix Rouge Val Plan	2 142 143 144
année 1	576	La Bégude	2 142 143 144
année 1	590	La Bégude	2 142 143 144
année 1	591	La Croix Rouge Val Plan	2 142 143 144
année 1	594	La Grave La Rose	2 4 27 42 142 143 144
année 1	613	Berthe Sylva Valdonne	27
année 1	616	La Rose	4
année 1	620	Les Martégaux	4
année 1	621	Fondacle	4

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	624	Les Acacias	4
année 1	637	La Sablière La Montre	4 12 15 50
année 1	638	Village Estellan	4 15 50
année 1	640	Village Estellan	4 15 50
année 1	641	La Sablière La Montre	4 12 15 50
année 1	655	Les Acacias	4
année 1	658	Fondacle	4
année 1	678	Grottes Loubière	5
année 1	687	Château de la Parade	5
année 1	688	La Parade Collectifs	5
année 1	690	La Parade Pierrots	5
année 1	691	La Parade	5
année 1	692	La Parade Pierrots	5
année 1	695	Château de la Parade	5
année 1	703	Grottes Loubière	5
année 1	714	St Jérôme Les Sereins	37
année 1	715	St Jérôme Pélabon	37
année 1	731	Barielle	3 5 11 42
année 1	732	Consolation Gracieuse	3 5
année 1	738	Barielle	3 5 11 42
année 1	750	Roux Montolivet	6 67
année 1	751	Centre Gérontologique	6 67
année 1	752	Montolivet Beauregard	6 67
année 1	753	Le Petit Bosquet	6
année 1	754	Montolivet Corbière	6
année 1	755	Traverse St Just	6
année 1	756	Montolivet Matheron	6
année 1	757	Montolivet Chabot	6
année 1	772	Frais Vallon Les Roses	6
année 1	773	Frais Vallon Collège	6 39
année 1	779	Frais Vallon Collège	6 39
année 1	780	Frais Vallon Les Roses	6
année 1	795	Montolivet Chabot	6
année 1	796	Montolivet Matheron	6
année 1	797	Traverse St Just	6
année 1	798	Montolivet Corbière	6
année 1	799	Le Petit Bosquet	6
année 1	800	Montolivet Beauregard	6
année 1	801	Centre Gérontologique	6
année 1	814	St Barnabé Feuilleraie	7
année 1	815	Compassion	7
année 1	816	St Barnabé La Croix	7
année 1	819	St Julien Kaddouz	7
année 1	825	St Julien	7
année 1	829	Les 3 Lucs Germaine	7
année 1	836	Vincennes Enco de Botte	7
année 1	840	Les 3 Lucs Germaine	7
année 1	845	Traverse St Pons	7
année 1	851	St Julien Kaddouz	7

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	855	St Barnabé La Croix	7 67
année 1	856	Compassion	7
année 1	857	St Barnabé Feuilleraie	7
année 1	917	Caillols Rosière	9
année 1	924	La Moularde	9
année 1	926	Booth Lecache	9 10 12 91
année 1	929	Booth Lecache	9 10 12 91
année 1	931	La Moularde	9
année 1	938	Caillols Rosière	9
année 1	941	Métro La Fourragère	7 9 10
année 1	944	Garlaban Cauvin	10
année 1	945	Haïti Hespérides	10
année 1	946	Collège Darius Milhaud	10
année 1	955	La Fourragère Désert	10
année 1	966	Belle Vue	10
année 1	968	La Fourragère Désert	10
année 1	969	Le Vendôme	10
année 1	977	La Rose Village	27 42
année 1	978	La Rose Fuveau	27 42
année 1	979	Les Hirondelles	27
année 1	980	Prosper Mérimée St Paul	27 32 33 34
année 1	981	Centre Commercial du Merlan	27 32 33 34
année 1	1008	Centre Commercial du Merlan	27 32 33 34
année 1	1009	Prosper Mérimée St Paul	27 32 33 34
année 1	1010	Merlan Ste Marthe	27 33 34
année 1	1011	Les Hirondelles	27
année 1	1013	La Rose Village	27 42
année 1	1016	Canebière Bourse	32
année 1	1019	Loubon Bellevue	31 32
année 1	1020	Loubon Barbini	31 32
année 1	1022	5 Avenues Burel	32 34
année 1	1023	Villecroze Marronniers	32 34
année 1	1024	Villecroze Bougie	32 34
année 1	1025	Monet St Barthélemy	32 34
année 1	1026	Monet Florida	32 34
année 1	1027	Mérimée Corot	32 34 53
année 1	1051	Mérimée Corot	32 34 53
année 1	1052	Monet Florida	32 34
année 1	1053	Monet St Barthélemy	32 34
année 1	1054	Villecroze Bougie	32 34
année 1	1055	Villecroze Marronniers	32 34
année 1	1056	5 Avenues Burel	32 34
année 1	1059	Merlan Trompette	33 34
année 1	1068	Merlan Trompette	33 34
année 1	1083	Métro Rond Point du Prado	41
année 1	1088	Place Delibes	41 73 74
année 1	1089	Périer Prado	41 73 74
année 1	1090	Prado Dupré	19 21 41 73 74
année 1	1091	Prado Castellane	19 21 41 73 74

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1098	Libération Espérandieu	81
année 1	1100	Place Brossolette	42
année 1	1101	Chartreux Pierre Roche	42
année 1	1102	St Just Ivaldi	42
année 1	1103	St Just Achard	42
année 1	1104	Les Chartreux	42
année 1	1105	St Just Raguse	42 53 81
année 1	1106	Daudet St Just	42 53
année 1	1110	La Rose Verdière	42
année 1	1111	Dépôt La Rose	42
année 1	1112	Dépôt La Rose	42
année 1	1113	La Rose Verdière	42
année 1	1118	Métro St Just	81
année 1	1119	St Just Vidal	42 53
année 1	1120	St Just Raguse	42 53 81
année 1	1121	Les Chartreux	42
année 1	1122	St Just Achard	42
année 1	1123	St Just Ivaldi	42
année 1	1126	Place Brossolette	42
année 1	1131	Paradis Sylvabelle	41
année 1	1132	Paradis Dragon	41
année 1	1134	Paradis Fiolle	41
année 1	1136	Place Delibes	41
année 1	1142	Prado St Giniez	19 41 83
année 1	1144	Métro St Just	53
année 1	1150	Corot Monet	53
année 1	1152	Corot Monet	53
année 1	1165	La Pomme Eglise	12 40
année 1	1166	La Pomme Campanules	12
année 1	1167	Follereau La Pomme	12 91
année 1	1168	Les Caillols Centre Urbain	12 91
année 1	1176	Les Accates	12
année 1	1177	Les 4 Saisons	12
année 1	1178	Camoins Les Bains	12
année 1	1193	Les 4 Saisons	12
année 1	1194	Les Accates	12
année 1	1204	Follereau La Pomme	12 91
année 1	1205	La Pomme Campanules	12 40 91
année 1	1224	Métro Castellane	50
année 1	1227	Baille Vertus	54
année 1	1238	Les Cigalons	10 91
année 1	1240	Les Libérateurs	10 91
année 1	1241	La Rouguière	10 91
année 1	1242	Les Caillols Hôpital	10 91
année 1	1243	Les Libérateurs	10 91
année 1	1245	Les Cigalons	10 91
année 1	1251	St Pierre Godchot	12 40
année 1	1252	CHU Timone	12 40
année 1	1256	Baille Vertus	54

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1258	Baille Gouffé	54 74
année 1	1261	Cantini Schweitzer	50
année 1	1263	Toulon Isly	18
année 1	1265	Toulon Galinat	18
année 1	1266	Capelette Rabatau	18 72
année 1	1268	Delessert	18
année 1	1269	Capelette Curtel	18
année 1	1270	Fifi Turin	18 91
année 1	1271	Pont de Vivaux Hippodrome	18 91
année 1	1272	Pont de Vivaux	18
année 1	1273	Pont de Vivaux Frênes	18
année 1	1274	St Loup Florian	18
année 1	1275	St Loup Eglise	15 18
année 1	1276	St Loup Queirel	18
année 1	1277	Résidence Lycée Est	18
année 1	1278	St Thys	18
année 1	1279	St Thys Château St Cyr	18
année 1	1280	Château St Cyr	18
année 1	1281	Elléon	18
année 1	1283	Stade Coder	15 18 40
année 1	1284	Valbarelle Andreu	15 18 40
année 1	1285	Valbarelle Lanfranchi	15 18 40
année 1	1286	Granière Rente	18
année 1	1287	La Granière	18
année 1	1288	Les Néréïdes	18
année 1	1289	Le Bosquet	18
année 1	1290	Le Bosquet	18
année 1	1291	Les Néréïdes	18
année 1	1292	La Granière	18
année 1	1293	Granière Rente	18
année 1	1294	Valbarelle Lanfranchi	15 18 40
année 1	1295	Valbarelle Andreu	15 18 40
année 1	1296	Stade Coder	15 18 40
année 1	1298	Elléon Heckel	18
année 1	1299	Elléon	18
année 1	1300	Château St Cyr	18
année 1	1301	St Thys Château St Cyr	18
année 1	1302	St Thys	18
année 1	1303	Résidence Lycée Est	18
année 1	1304	St Loup Queirel	18
année 1	1305	St Loup Eglise	15 18
année 1	1306	St Loup Florian	15 18 91
année 1	1307	Pont de Vivaux Frênes	18
année 1	1308	Pont de Vivaux	18
année 1	1309	Pont de Vivaux Hippodrome	18 91
année 1	1310	Fifi Turin	18
année 1	1311	Capelette Curtel	18
année 1	1312	Delessert	18
année 1	1314	Capelette Rabatau	18 72

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1315	Toulon Galinat	18
année 1	1317	Toulon Isly	18
année 1	1318	Toulon Delphes	18
année 1	1322	Valbarelle Coder	15 40
année 1	1323	HLM Néréïdes	15 40
année 1	1324	Chemin de la Station	15 40
année 1	1325	St Marcel	15 40
année 1	1326	Barasse Tubet	15 40
année 1	1327	Barasse Beau Site	15 40
année 1	1328	Barasse Chouquet	15 40
année 1	1329	La Barasse	15 40 50
année 1	1330	La Barasse Albert	15 40 50
année 1	1331	HLM La Barasse	15 40 50
année 1	1332	Montgrand	15 40 50
année 1	1333	La Millière	15 40 50
année 1	1368	Montgrand	15 40 50
année 1	1369	HLM La Barasse	15 40 50
année 1	1370	La Barasse Albert	15 40 50
année 1	1371	La Barasse	15 40 50
année 1	1372	Barasse Bancal	15 40
année 1	1373	Barasse Chouquet	15 40
année 1	1374	Barasse Beau Site	15 40
année 1	1375	Barasse Tubet	15 40
année 1	1376	St Marcel	15 40
année 1	1377	Chemin de la Station	15 40
année 1	1378	HLM Néréïdes	15 40
année 1	1379	Valbarelle Coder	15 40
année 1	1382	La Valentine Centre Commercial	4 15 50
année 1	1383	St Menet	15 50
année 1	1384	Léon Bancal St Menet	15 50
année 1	1385	Bancal Barasse	15 50
année 1	1386	Solitude Millière	15 50
année 1	1387	Solitude Escourtines	15 50
année 1	1388	Escourtines Ecoles	15 50
année 1	1389	Les Escourtines	15 50
année 1	1390	Les Escourtines	15 50
année 1	1391	Escourtines Ecoles	15 50
année 1	1392	Solitude Escourtines	15 50
année 1	1394	Léon Bancal St Menet	15 50
année 1	1395	St Menet	15 50
année 1	1398	Catalans	81 82
année 1	1399	Lycée Colbert	54 81 82
année 1	1402	St Victor	54 81
année 1	1403	Petit Chantier	54 55 60 61 80 81
année 1	1404	Puget Moulet	54
année 1	1406	Estrangin Puget	41 54 221
année 1	1407	Baille Castellane	54 74
année 1	1410	Estrangin Puget	54
année 1	1411	Puget Fortia	54 55 60 61 80 81

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1412	Place de la Corderie	54 55 57 61 80 81
année 1	1413	Petit Chantier	54 55 61 80 81
année 1	1414	St Victor	54 81
année 1	1415	Corse D'Aurelle	54 81
année 1	1416	Corse 4 Septembre	54 81
année 1	1418	Corniche Audeoud	54 83
année 1	1419	Vieux Port Cours Jean Ballard	55 61 80 81
année 1	1420	Sainte Fortia	55
année 1	1421	Sainte Fort Notre Dame	55
année 1	1422	Sainte Petit Chantier	55
année 1	1438	Chantecler	55
année 1	1439	St Victor	55 60 61 80
année 1	1440	Place de la Corderie	55 60 61 80 81
année 1	1444	Breteuil Puget	55 57 60 61 80 81
année 1	1445	Breteuil Roux de Brignoles	57
année 1	1446	Breteuil Dragon	57
année 1	1451	Vauban La Poste	57
année 1	1452	Lacédémone Villas Paradis	57
année 1	1461	Jules Moulet Sécurité Sociale	60
année 1	1470	Oratoire Gazzino	60
année 1	1471	Montée de l'Oratoire	60
année 1	1472	Jardin de la Colonne	60
année 1	1473	Lices Chaix	60
année 1	1475	St Victor	55 61 80
année 1	1476	Endoume Tellène	61 80
année 1	1490	Endoume Tellène	61 80
année 1	1493	Prado Castellane	73 74
année 1	1494	Prado Dupré	19 21 73 74
année 1	1495	Périer Prado	73 74
année 1	1496	Place Delibes	73 74
année 1	1497	Lycée Périer	73 74
année 1	1498	Périer Crémieux	73
année 1	1499	Périer Escaliers	73
année 1	1515	Périer Arles	73
année 1	1516	Périer Escaliers	73
année 1	1517	Périer Crémieux	73
année 1	1520	Place Jean Jaurès	74
année 1	1521	3 Frères Barthélemy	74
année 1	1522	Notre Dame du Mont	74
année 1	1524	Gaston Crémieux	74
année 1	1525	Montebello	74
année 1	1526	Vallon Montebello	74
année 1	1527	Vallon Montebello	74
année 1	1528	Montebello	74
année 1	1529	Gaston Crémieux	74
année 1	1531	Notre Dame du Mont	74
année 1	1532	3 Frères Barthélemy Fontange	74
année 1	1533	Place Jean Jaurès	74
année 1	1547	Eglise d'Endoume	80

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1557	Le Pharo	81
année 1	1558	Le Pharo	83
année 1	1561	Flammarion Siphon	81
année 1	1562	Chutes Lavie Dahdah	81
année 1	1563	Pardigon	81
année 1	1565	Paulette	81
année 1	1566	Chutes Lavie	81
année 1	1567	Raguse Chutes Lavie	81
année 1	1568	Raguse Luc	81
année 1	1569	Chutes Lavie Raguse	81
année 1	1570	Chutes Lavie	81
année 1	1572	Guigou	81
année 1	1573	Pardigon	81
année 1	1574	Chutes Lavie Dahdah	81
année 1	1575	Flammarion Siphon	81
année 1	1583	Timone Gabriel Marie	91
année 1	1589	Del Bello Aubépine	91
année 1	1592	Romain Rolland Icard	15 17 91
année 1	1594	Lycée Ampère	15 91
année 1	1596	St Loup Florian	15 91
année 1	1597	Florian Mireille Lauze	91
année 1	1606	Lycée Ampère	15 91
année 1	1610	Fifi Turin Capelette	91
année 1	1611	Fifi Turin Aubépine	91
année 1	1619	Métro Ste Marguerite Dromel	15
année 1	1620	Trinitaires Huveaune	15 16 17
année 1	1621	Romain Rolland Belle Ombre	15 17
année 1	1622	Pauline Ripert	15 17
année 1	1623	La Sauvagère	15 17
année 1	1624	Romain Rolland Pont de Vivaux	15 17
année 1	1626	St Loup Pagnol	15
année 1	1627	St Loup de Trets	15
année 1	1628	St Loup Rose Bruny	15
année 1	1629	Granada	15
année 1	1630	Granada	15
année 1	1631	St Loup Rose Bruny	15
année 1	1632	St Loup de Trets	15
année 1	1633	St Loup Pagnol	15
année 1	1634	Romain Rolland Pont de Vivaux	15 17
année 1	1635	La Sauvagère	15 17
année 1	1636	Pauline Ripert	15 17
année 1	1637	Platanes Romain Rolland	15 17
année 1	1638	Huveaune Platanes	15 17
année 1	1639	Métro Ste Marguerite Dromel	15 16 17
année 1	1642	Belle Ombre Romain Rolland	16
année 1	1643	Claudiel Collège Pasteur	16
année 1	1647	St Tronc La Rose	16
année 1	1648	St Tronc	16
année 1	1654	St Loup Octroi	16

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1660	St Tronc	16
année 1	1665	Claudiel Collège Pasteur	16
année 1	1668	St Tronc Clair Matin	16
année 1	1671	Toulouse Val des Bois	16
année 1	1672	Toulouse Claudel	16
année 1	1673	Toulouse Claudel	16
année 1	1674	Toulouse Val des Bois	16
année 1	1677	St Tronc Clair Matin	16
année 1	1695	Métro Castellane	19
année 1	1696	Prado Périer	19 21
année 1	1697	Prado Borde	19 21
année 1	1698	Prado Louvain	19 21
année 1	1699	Prado Rodocanachi	19 21
année 1	1700	Prado St Giniez	19 83
année 1	1701	Prado Saint-Exupéry	19 83
année 1	1702	Prado Tunis	19 83
année 1	1703	Parc Borély	19 83
année 1	1704	La Plage	19 83
année 1	1705	Plage Planches à Voile	19
année 1	1706	Hippodrome Plage	19
année 1	1707	Les Gâtons Plage	19 47
année 1	1708	Vieille Chapelle	19
année 1	1709	Tiboulén	19
année 1	1710	Pointe Rouge	19
année 1	1711	Pointe Rouge Port	19
année 1	1712	Montredon Pastré	19
année 1	1713	Engalière	19
année 1	1714	Grotte Rolland	19
année 1	1715	Verrerie	19
année 1	1716	Madrague Lieutenant Moulin	19
année 1	1717	Madrague Mont Rose	19
année 1	1718	Madrague de Montredon	19 20
année 1	1719	Madrague Mont Rose	19
année 1	1720	Madrague Lieutenant Moulin	19
année 1	1721	Verrerie	19
année 1	1722	Grotte Rolland	19
année 1	1723	Engalière	19
année 1	1724	Montredon Pastré	19
année 1	1725	Montredon Chancel	19
année 1	1726	Pointe Rouge	19
année 1	1727	Tiboulén	19
année 1	1728	Vieille Chapelle	19 47
année 1	1729	Les Gâtons Plage	19 47
année 1	1730	Hippodrome Plage	19
année 1	1732	La Plage	19 83
année 1	1733	Parc Borély	19 83
année 1	1734	Prado Tunis	19 83
année 1	1735	Prado Saint-Exupéry	19 83
année 1	1736	Rond Point du Prado	19 21

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1737	Prado Rodocanachi	19 21
année 1	1738	Prado Louvain	19 21
année 1	1739	Prado Borde	19 21
année 1	1740	Prado Périer	19 21
année 1	1755	Michelet Bonneaude	21 47
année 1	1756	Michelet Blanc	21 47
année 1	1757	Obélisque	21 47 921
année 1	1760	Roubin	21
année 1	1761	Valmante	21 921
année 1	1778	Valmante	21 921
année 1	1782	Obélisque	21 22 47 921
année 1	1783	Michelet Blanc	21 47
année 1	1800	Ste Anne Haïfa	22 23 45
année 1	1802	Mazargues Lègre	22
année 1	1803	Jardin Bortoli	22 47
année 1	1806	Morgiou Seigneurie	22
année 1	1809	Morgiou Beauvallon	22 23
année 1	1816	Beauvallon	22 23
année 1	1818	Morgiou Rosiers	22
année 1	1819	Morgiou Seigneurie	22
année 1	1824	Mazargues Lègre	22
année 1	1826	Ste Anne Haïfa	22 23 45
année 1	1833	La Seigneurie	22
année 1	1834	La Seigneurie	22
année 1	1835	Rabat Seigneurie	22
année 1	1838	Négresko Paulet	23 44 45
année 1	1839	Mazargues Etienne Milan	23 44 45
année 1	1840	Grand St Giniez	23 45
année 1	1841	Reggio	23 45
année 1	1842	Bd Verne	23 45
année 1	1843	Haïfa Ollivary	23 45
année 1	1845	Hambourg Haïfa	23 45 47
année 1	1846	Hambourg Lancier	23 45 47
année 1	1847	Le Lancier	23 47
année 1	1849	Soude Réginensi	23
année 1	1850	Soude Poméon	23
année 1	1851	Océan Pistou	23
année 1	1852	Océan Réattu	23
année 1	1853	Collège Roy d'Espagne	23
année 1	1854	Sormiou Roy d'Espagne	23
année 1	1855	Sormiou Jarre	23
année 1	1857	La Cayolle	23
année 1	1858	Sormiou Pierotti	23
année 1	1859	Colgate Sormiou	23
année 1	1860	Colgate Valette	23
année 1	1861	Colgate Agelasto	23
année 1	1862	Colgate Agelasto	23
année 1	1863	Colgate Valette	23
année 1	1864	Colgate Sormiou	23

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1866	La Cayolle	23
année 1	1868	Sormiou Jarre	23
année 1	1869	Sormiou Roy d'Espagne	23
année 1	1870	Collège Roy d'Espagne	23
année 1	1871	Océan Réattu	23
année 1	1872	Océan Pistou	23
année 1	1873	Soude Poméon	23
année 1	1876	Le Lancier	23 47
année 1	1877	Hambourg Lancier	23 45 47
année 1	1878	Hambourg Haïfa	23 45 47
année 1	1880	Haïfa Ollivary	23 45
année 1	1882	Bd Verne	23 45
année 1	1883	Reggio	23 45
année 1	1884	Grand St Giniez	23 44 45
année 1	1885	Mazargues Etienne Milan	23 44 45
année 1	1886	Négresko Paulet	23 44 45
année 1	1889	Ste Marguerite	24
année 1	1892	Hôpital Ste Marguerite	24
année 1	1893	Grand Pré	24
année 1	1895	Le Redon La Panouse	24 46
année 1	1906	Le Redon La Panouse	24 46
année 1	1908	Grand Pré	24
année 1	1912	Ste Marguerite	24
année 1	1916	Lycée Daumier	44
année 1	1918	Clot Bey Leau	44
année 1	1919	Place Bonnefon	44 47
année 1	1928	Lapin Blanc	44 45
année 1	1931	Place Bonnefon	44
année 1	1934	Lycée Daumier	44
année 1	1936	Zénatti Lycée	45
année 1	1937	Zénatti Malrieu	45
année 1	1938	Zénatti Ecoles	45
année 1	1939	Parangon Neptune	45
année 1	1940	Parangon Beau Pin	45
année 1	1941	Corail Lycée	45
année 1	1942	Marseilleveyre	45 45
année 1	1944	Parangon Beau Pin	45
année 1	1945	Parangon Neptune	45
année 1	1946	Lapin Blanc	45
année 1	1947	Zénatti Ecoles	45
année 1	1948	Zénatti Malrieu	45
année 1	1949	Zénatti Lycée	45
année 1	1953	Le Brix Sévigné	47 48
année 1	1954	Aiguier Trioulet	48
année 1	1961	St Joseph Aiguier	46
année 1	1962	Valmante	46
année 1	1963	Valmante	46
année 1	1965	St Joseph Aiguier	46
année 1	1973	Le Brix Sévigné	46 47 48

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	1977	Le Brix Michelet	47
année 1	1980	Jardin Bortoli	47
année 1	1981	Hambourg Leau	47
année 1	1982	Hambourg Clot Bey	47
année 1	1990	Hambourg Leau	47
année 1	1994	Viton Le Brix	46
année 1	1999	Hespérides Montval	48
année 1	2000	Aiguier CPCAM	48
année 1	2001	St Joseph Bon Pasteur	46 48
année 1	2004	St Joseph Bon Pasteur	46 48
année 1	2005	Valmante	46 48
année 1	2006	Aiguier CPCAM	48
année 1	2007	Hespérides Montval	48
année 1	2015	St Just Le Dôme	72
année 1	2016	Maréchal Juin	72
année 1	2017	Métro Chartreux	72
année 1	2021	Sakakini Chave	72
année 1	2035	Duparc Montolivet	72
année 1	2036	Métro Chartreux	72
année 1	2039	St Just Le Dôme	72
année 1	2040	Chalusset	72
année 1	2053	Place aux Huiles	82 83
année 1	2054	Théâtre La Criée	82 83
année 1	2055	Fort St Nicolas	82 83
année 1	2056	Catalans	83
année 1	2057	Corniche Frégier	83
année 1	2058	Vallon des Auffes	83
année 1	2060	Endoume	83
année 1	2061	Fausse Monnaie	83
année 1	2062	Parc Valmer	83
année 1	2063	Vallon de la Baudille	83
année 1	2064	Vallon de l'Oriol	83
année 1	2065	Corniche Napoule	83
année 1	2066	Le Prophète	83
année 1	2067	Chemin du Roucas Blanc	83
année 1	2068	Corniche Talabot	83
année 1	2069	Plage Roucas Blanc	83
année 1	2070	Place Amiral Muselier	83
année 1	2071	Place Amiral Muselier	83
année 1	2072	Plage Roucas Blanc	83
année 1	2073	Corniche Talabot	83
année 1	2074	Chemin du Roucas Blanc	83
année 1	2075	Le Prophète	83
année 1	2076	Corniche Napoule	83
année 1	2077	Vallon de l'Oriol	83
année 1	2078	Vallon de la Baudille	83
année 1	2079	Parc Valmer	83
année 1	2080	Fausse Monnaie	83
année 1	2081	Endoume	83

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	2082	Vallon des Auffes	83
année 1	2083	Corniche Frégier	83
année 1	2084	Catalans	83
année 1	2085	Corniche Audeoud	83
année 1	2087	Fort St Nicolas	82 83
année 1	2088	Théâtre La Criée	82 83
année 1	2115	Métro Rond Point du Prado	19
année 1	2125	Bancal Barasse	15 50
année 1	2136	Roux Beausoleil	6 67
année 1	2351	Romain Rolland Icard	15 17 91
année 1	2379	Métro Castellane	18
année 1	2424	Les 3 Lucs Enco de Botte	7
année 1	2457	La Valentelle	4 15 50 51
année 1	2476	La Valentine Centre Commercial	15 50
année 1	2490	Place Joseph Etienne	60
année 1	2507	La Valentelle	4 15 50 51
année 1	2530	Métro Colbert Hôtel de Région	31 32 70 89 97
année 1	2532	Métro Castellane	18
année 1	2533	Delphes	18
année 1	2541	Métro Castellane	50 73
année 1	2557	Schweitzer	73
année 1	2558	Rouet Gaz du Midi	73
année 1	2559	Rouet Cassis	73
année 1	2566	Flammarion Cassini	81
année 1	2567	Flammarion Cassini	81
année 1	2580	Langevin Consolation	11 42
année 1	2600	Mazargues Barral	23 45
année 1	2603	Paris Clary	70
année 1	2604	St Marcel Cavaillon	15 40
année 1	2606	St Marcel Cavaillon	15 40
année 1	2631	Roussin Picaron	25 96
année 1	2634	Roussin Picaron	25 96
année 1	2635	Gay Lussac Gèze	38
année 1	2642	Roussin Cohen	25 96
année 1	2645	Roussin Cohen	25 96
année 1	2675	Delphes Toulon	18
année 1	2677	Caillols Le Clos	9
année 1	2681	Trinitaires Romain Rolland	16
année 1	2719	Charbonnelle Trévaresse	67
année 1	2720	Alpes Cauvin	67
année 1	2721	Alpes Lemane	67
année 1	2724	Alpes Merle	67
année 1	2725	Alpes Lemane	67
année 1	2726	Alpes Cauvin	67
année 1	2727	Charbonnelle Trévaresse	67
année 1	2736	Rond Point du Prado	21
année 1	2742	Les Olives Blaches	4
année 1	2745	Mazargues Barral	23 45
année 1	2750	Château des Martégaux	4

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	2751	Château des Martégaux	4
année 1	2783	Traverse Prat	45
année 1	2788	Eydoux Montjarde	96
année 1	2789	Eydoux Montjarde	36 96
année 1	2808	Métro Rond Point du Prado	19 41 83
année 1	2811	Camoins Visitation	12
année 1	2826	Garoutte Philippine	67
année 1	2827	Garoutte Gavoty	67
année 1	2830	Garoutte Philippine	67
année 1	2849	Casanova Etats Unis	28 38
année 1	2855	Négresko	23 44 45
année 1	2860	Monte Cristo Faria	52
année 1	2866	Monte Cristo Camas	52
année 1	2871	Belle Ombre Romain Rolland	16
année 1	2876	Montredon Miremonts	19
année 1	2894	Berthe Sylva La Rose	27
année 1	2901	Désert Gazelles	10
année 1	2985	Mandela L'Arlésienne	121
année 1	2992	Le Chêne Vert	121 122
année 1	2993	Cimetière Nord	121 122
année 1	3003	Mandela Ecole	122
année 1	3034	Le Brix Magalone	47 48
année 1	3042	Les Tourelles	122
année 1	3047	Autoroute Tourelle	121
année 1	3053	Barbusse Colbert	31 32 70 89 97
année 1	3069	Monet Lavandins	32 34
année 1	3070	Monet Lavandins	32 34
année 1	3072	Sormiou Crosia	23
année 1	3073	Sormiou Crosia	23
année 1	3097	Roche Albe	6 67
année 1	3112	Libération Dormoy	81
année 1	3113	Libération St Vincent de Paul	81
année 1	3114	Libération Réformés	81
année 1	3121	Métro 5 Avenues	81
année 1	3124	Cassini	81
année 1	3125	Cassini	81
année 1	3130	Valbarelle St Jacques	15 18 40
année 1	3156	Ste Marthe Vert Bois	28 31
année 1	3165	Breteil Sylvabelle	57
année 1	3204	Plage des Catalans	81 82
année 1	3311	Dugommier Canebière	81
année 1	3313	Canebière Vieux Port	41 57 61 80 81 221
année 1	3339	Canebière St Ferréol	81
année 1	3359	Sedan Chave	52
année 1	3360	Jeanne d'Arc	52
année 1	3367	Gambetta Athènes	52
année 1	3372	Canebière St Ferréol	81
année 1	3373	Canebière Garibaldi	81
année 1	3374	Libération Réformés	81

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	3377	Gambetta Réformés	52 81
année 1	3382	Jourdan Bonnardel	49
année 1	3384	République Dames	55
année 1	3452	Cade Mouton	33 38
année 1	3533	Place Cadenat	88
année 1	3534	Collège St Charles	88
année 1	3558	Métro La Fourragère	10
année 1	3583	3 Frères Barthélemy	74
année 1	3603	Sadi Carnot	55
année 1	3614	La Panouse Belle Fontaine	46
année 1	3615	La Panouse Belle Fontaine	46
année 1	3616	La Panouse Bougainvilliers	46
année 1	3617	La Panouse Bougainvilliers	46
année 1	3657	Roussin Maurras	96
année 1	3659	Roussin Maurras	96
année 1	3670	Catalans	54
année 1	3679	Lycée L'Olivier	7
année 1	3682	Métro La Fourragère	7 9
année 1	3688	Traverse de la Buzine	51
année 1	3714	Noailles	81
année 1	3716	Duparc Roche	6
année 1	3718	Métro Rond Point du Prado	83
année 1	3724	République Dames	55
année 1	3734	Roux Beausoleil	67
année 1	3741	Alpes Merle	67
année 1	3743	Elzéard Rougier	67
année 1	3756	Canebière Vieux Port	83
année 1	3765	Pointe Rouge Port	19
année 1	3768	Paris Guinot	70
année 1	3773	Métro Castellane	21
année 1	3799	Canebière Vieux Port	83
année 1	3808	Grand'Rue	49
année 1	3813	Bénédit	49
année 1	3830	Bonnerie	49
année 1	3835	Métro Jules Guesde	82
année 1	3838	Bénédit	49
année 1	3840	Métro Jules Guesde	82
année 1	3845	République Grand'Rue	55
année 1	3847	Fort Notre Dame	55 57 60 61 80 81
année 1	3848	République Grand'Rue	55
année 1	3852	Sadi Carnot	55
année 1	3902	Gare St Charles	52
année 1	3907	Liberté Sembat	52
année 1	3910	Aygalades Gèze	30
année 1	3911	Gèze Bossy	30
année 1	3952	Rome Peytral	54 221
année 1	3954	Rome Dragon	54 221
année 1	3956	Castellane	54 74
année 1	4055	Les Oliviers	32

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 1	4056	Les Lilas	32
année 1	4057	St Jérôme Faculté	32
année 1	4058	St Jérôme IUT	32
année 1	4059	St Jérôme IUT	32
année 1	4060	St Jérôme Faculté	32
année 1	4061	Les Lilas	32
année 1	4062	Les Oliviers	32
année 1	4064	Langevin Consolation	11 42
année 1	4101	Toulon Delphes	73
année 1	4110	Métro Rond Point du Prado	44
année 1	4112	Métro Rond Point du Prado	22
année 1	4114	Métro Rond Point du Prado	23
année 1	4116	Métro Rond Point du Prado	45 45
année 1	4178	Thollon	96
année 1	4182	Thollon	96
année 2	1	Métro Bougainville	25
année 2	12	St Louis Rove	25 27
année 2	14	Cité St Louis	25 36
année 2	15	Rove Tuileries	25 36
année 2	16	St André PN	25 36
année 2	17	St André	25 36
année 2	25	Bd Falcot	25
année 2	27	St Antoine	25 96
année 2	28	Bd Falcot	25
année 2	29	Traverse Graille	25
année 2	32	La Castellane	25
année 2	35	St André	25 36
année 2	37	Rove Tuileries	25 36
année 2	38	Cité St Louis	25 36
année 2	40	St Louis Rove	25
année 2	53	Métro Bougainville	25 30 36
année 2	99	Métro Bougainville	28
année 2	105	Cimetière du Canet	28
année 2	106	Moretti Gibbes	28
année 2	107	Moretti Rosiers	28
année 2	108	Moretti Ste Marthe	28
année 2	138	Moretti Ste Marthe	28
année 2	139	Moretti Rosiers	28
année 2	140	Moretti Gibbes	28
année 2	141	Cimetière du Canet	28
année 2	146	Collège Vallon des Pins	96
année 2	151	Visitation	30
année 2	154	4 Chemins des Aygalades	30
année 2	162	Chemin de la Mère	30
année 2	174	Chemin de la Mère	30
année 2	185	Visitation	30
année 2	189	Métro Bougainville	30
année 2	190	Tuves Bosphore	30 121 122
année 2	195	La Savine	30

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	200	Tuves Bosphore	30 121 122
année 2	226	Voltaire St Charles	33 34 49 52
année 2	241	Cap Pinède	35
année 2	242	Littoral Mouren	35 36
année 2	243	Littoral Beauséjour	35 36
année 2	244	Littoral Bernabo	35 36
année 2	247	Littoral Santi	35 36
année 2	248	Littoral Résidence Consolat	35 36
année 2	250	Littoral Pas du Faon	35
année 2	251	Littoral Jean Labro	35
année 2	257	Estaque Port	35 95
année 2	263	Estaque Port	35 95
année 2	270	Littoral Jean Labro	35
année 2	271	Littoral Pas du Faon	35
année 2	273	Littoral Chamant	35 36
année 2	274	Littoral Santi	35 36
année 2	276	Littoral Bernabo	35 36
année 2	277	Littoral Beauséjour	35 36
année 2	290	Métro Bougainville	36
année 2	292	Cap Pinède	36
année 2	293	Cité SNCF	36
année 2	294	Consolat	36
année 2	296	Rabelais Pellan	36
année 2	297	St Henri	36
année 2	298	Rabelais Frères	36
année 2	301	Caronte	36 96
année 2	302	Estaque Gare	36 95 96
année 2	310	Estaque Gare	36 96
année 2	311	Caronte	36 96
année 2	316	Rabelais Pellan	36 96
année 2	319	Cité SNCF	36
année 2	320	Cap Pinède	36
année 2	321	Cap Pinède Lyon	36
année 2	377	National Pyat	89
année 2	386	Préfecture	54 221
année 2	396	Rouet Louvain	73
année 2	401	Métro Ste Marguerite Dromel	24 46 47 48 73
année 2	408	Cantini Borde	73
année 2	433	Lycée St Charles	49
année 2	434	Flammarion Isoard	49
année 2	438	Caisserie Beauregard	49
année 2	441	Tourette Cathédrale	49
année 2	443	Schuman Dames	49
année 2	458	Cristofol National	49
année 2	461	Forbin D'Hozier	49
année 2	472	Flammarion Isoard	49
année 2	474	Belle de Mai La Friche	49
année 2	482	Place de Strasbourg	70
année 2	484	Salengro Mirès	70

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	485	Salengro National	70
année 2	486	Métro National	88 89
année 2	488	De Lesseps Casanova	70 72
année 2	489	Métro Bougainville	70
année 2	491	Salengro Cougit	70
année 2	493	Oddo Butineuse	70
année 2	494	Rabattu	70
année 2	495	Moulin à Vent	70
année 2	497	La Cabucelle	70
année 2	499	Traverse Maritime	70
année 2	501	La Calade	70
année 2	502	Campagne Lévêque	70
année 2	503	Piscine Municipale	70
année 2	504	Lycée Saint-Exupéry	70
année 2	505	Piscine Municipale	70
année 2	506	Campagne Lévêque	70
année 2	507	La Calade	70
année 2	509	Traverse Maritime	70
année 2	510	Les Abattoirs	70
année 2	511	La Cabucelle	70
année 2	513	Moulin à Vent	70
année 2	514	Rabattu	70
année 2	515	Oddo Butineuse	70
année 2	517	Métro Bougainville	70
année 2	518	Place Bougainville	70
année 2	519	Place Cazemajou	70
année 2	520	Ruffi Urbain V	70
année 2	528	National Pyat	89
année 2	529	Auphan Félix Pyat	88 89
année 2	530	Auphan Vaillant	89
année 2	531	Plombières Battala	72 89
année 2	532	Plombières Cubeddu	72 89
année 2	533	Paul Arène Cubeddu	89
année 2	536	Gibbes Moretti	89
année 2	537	Gibbes D'Artagnan	89
année 2	538	Gibbes Rouffe	89
année 2	539	Gibbes Larousse	89
année 2	540	Arnavaux	89
année 2	541	Résidence Station	89
année 2	542	Canet Gare	89
année 2	543	Bovet Muret	89
année 2	544	Arnavaux Jaurès	89
année 2	545	Arnavaux Tisseron	89
année 2	546	Le Canet Jean Jaurès	89 89
année 2	547	Tisseron	89
année 2	548	Bovet Muret	89
année 2	549	Finat Duclos	89
année 2	550	HLM Station	89
année 2	551	Gibbes Larousse	89

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	552	Gibbes D'Artagnan	89
année 2	553	Gibbes Moretti	89
année 2	555	Carrière Bon Secours	89
année 2	556	Gibbes Bon Secours	89
année 2	557	Gibbes Plombières	89
année 2	558	Plombières Battala	89
année 2	559	Auphan Vaillant	88 89
année 2	560	Auphan Félix Pyat	88 89
année 2	561	Métro National	88 89
année 2	563	Bourrély Dramard	97
année 2	565	La Bigotte	96 97
année 2	566	La Solidarité	96 97
année 2	567	La Bigotte	96 97
année 2	570	Métro La Rose	2
année 2	571	La Rose Poste	2 4 27 42 142 143 144
année 2	573	La Rose	2 142 143 144
année 2	574	La Rose Bd Neuf	2 142 143 144
année 2	577	La Ravelle	2 142 143 144
année 2	579	La Croix Rouge	2 144
année 2	580	Delprat Vallon Vert	2 144
année 2	581	Les Bartavelles	2 144
année 2	585	Les Bartavelles	2 144
année 2	586	Delprat Vallon Vert	2 144
année 2	587	La Croix Rouge	2 144
année 2	589	La Ravelle	2 142 143 144
année 2	592	La Rose Bd Neuf	2 142 143 144
année 2	593	La Rose	2 4 142 143 144
année 2	595	La Rose Poste	2 4 27 42 142 143 144
année 2	596	Métro La Rose	2 4 27 142 143 144
année 2	597	Métro La Rose	3
année 2	599	Berthe Sylva Valdonne	27
année 2	615	Métro La Rose	4
année 2	617	Les Baudillons	4
année 2	619	La Maurelle	4
année 2	622	Les Olives Comtesse	4
année 2	625	Les Olives Village	4
année 2	626	Poilus Mistral	4
année 2	628	Poilus Siphon	4
année 2	629	Poilus Ecoles	4
année 2	630	Les 3 Lucs Ste Rita	4
année 2	634	La Valentine	4 12 51
année 2	635	La Sablière La Ravelle	12
année 2	636	La Sablière	12 50
année 2	639	La Valentine Centre Commercial	4 51
année 2	642	La Sablière St Menet	12 50
année 2	644	La Valentine	4 12 51
année 2	649	Les 3 Lucs Ste Rita	4
année 2	651	Poilus Siphon	4
année 2	653	Poilus Mistral	4

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	654	Les Olives Village	4
année 2	657	Les Olives Comtesse	4
année 2	660	La Maurelle	4
année 2	661	Les Baudillons	4
année 2	666	Valdonne Fuveau	37
année 2	668	St Jérôme Les Sereins	37
année 2	669	Val des Pins	37
année 2	670	Les Alvergues	37
année 2	671	Notre Dame de la Consolation	3 5 37
année 2	672	St Mitre	5
année 2	674	Stade Mallet	5
année 2	680	Palama Château Gombert	5
année 2	709	St Mitre	5
année 2	710	St Mitre Ecoles	5 37
année 2	711	Notre Dame de la Consolation	3 37
année 2	712	Les Alvergues	37
année 2	713	Val des Pins	37
année 2	716	Valdonne Fuveau	37
année 2	718	Palama Château Gombert	5
année 2	728	Métro La Rose	5
année 2	733	Lycée Artaud	3 5
année 2	734	Consolation Balustres	3 5
année 2	735	Consolation Balustres	3 5
année 2	736	Lycée Artaud	3 5
année 2	745	Duparc Blancarde	6 72
année 2	746	Place Brossolette	6 72
année 2	747	Roux St Bruno	6 67
année 2	748	Roux Gavaudan	6 67
année 2	749	Roux Esplanade	6 67
année 2	758	Montolivet	6
année 2	759	Richard Py	6
année 2	760	Richard Aiguillette	6
année 2	763	Norma Compostelle	6
année 2	764	Bois Lemaître	6
année 2	765	Compadieu	6 7
année 2	766	La Pignatelle	6 7
année 2	767	Kaddouz Beaumont	6 9
année 2	768	Kaddouz Séminaire	6
année 2	769	Petit Séminaire	6
année 2	770	Jonquilles Lotus	6
année 2	771	Jonquilles Maurelle	6
année 2	776	Métro Frais Vallon	6 39
année 2	777	Frais Vallon Piscine	6
année 2	781	Jonquilles Maurelle	6
année 2	782	Jonquilles Lotus	6
année 2	783	Petit Séminaire	6
année 2	784	Kaddouz Séminaire	6
année 2	785	Kaddouz Beaumont	6 7 9
année 2	786	La Pignatelle	6 7

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	788	Bois Lemaître	6
année 2	791	Corogne Aiguillette	6
année 2	792	Richard Aiguillette	6
année 2	793	Richard Py	6
année 2	794	Montolivet	6
année 2	802	Montolivet Roux	6 67
année 2	804	Place Brossolette	6 72
année 2	805	Duparc Hondet	6 72
année 2	806	Duparc Blancarde	72
année 2	810	Canebière Bourse	61 80
année 2	813	Blancarde Progin	7
année 2	817	St Julien Rameau	7
année 2	820	Faidherbe	7
année 2	831	Enco de Botte Traverse de la Salette	7
année 2	850	Faidherbe	7
année 2	853	St Julien Centre des Impôts	7
année 2	854	St Julien Rameau	7 67
année 2	858	Blancarde Progin	7
année 2	859	Blancarde Rougier	7
année 2	863	Canebière Bourse	57
année 2	871	St Barnabé La Croix	10 67
année 2	872	St Barnabé Cauvin	10 67
année 2	879	Félibres Aiguillette	9
année 2	883	Kaddouz Bourrély	9
année 2	885	Les Bougainvilliers	9 39
année 2	886	Les Romarins	9 39
année 2	889	St Julien	9
année 2	904	Jean Rameau	9
année 2	915	Caillols La Fourragère	9 10
année 2	916	Caillols Parini	9
année 2	918	Caillols Figone	9
année 2	922	Caillols Provence	9
année 2	923	HLM Les Caillols	9
année 2	925	Booth La Moularde	9 10 91
année 2	930	Booth La Moularde	9 10 91
année 2	932	HLM Les Caillols	9
année 2	933	Caillols Provence	9
année 2	939	Caillols Parini	9
année 2	940	Caillols La Fourragère	9 10
année 2	943	Bastide St Jean	10
année 2	947	Métro Louis Armand	10
année 2	952	Les Borromées	10
année 2	954	Le Vendôme	10
année 2	957	Belle Vue	10
année 2	961	Mairie 11-12	10
année 2	962	Mairie 11-12	10
année 2	970	Résidence Valvert	10
année 2	971	Les Borromées	10
année 2	972	Métro St Barnabé	9

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	982	Théâtre du Merlan	27 33 53
année 2	983	Busserine HLM	27 33 53
année 2	984	Ste Marthe Busserine	27
année 2	987	Ste Marthe	27
année 2	988	St Joseph Les Lions	27
année 2	989	Chemin de St Antoine	27
année 2	991	St Louis Picardie	27
année 2	994	Saint-Exupéry Lycée	25 27
année 2	995	Lycée Saint-Exupéry	27
année 2	997	Paul Gaffarel	27
année 2	1000	St Louis Picardie	27
année 2	1002	Chemin de St Antoine	27
année 2	1003	Ste Marthe	27
année 2	1004	Forge Dolet	27
année 2	1005	La Margeray	27
année 2	1006	Busserine HLM	27 33 53
année 2	1007	Théâtre du Merlan	27 33 53
année 2	1012	La Rose Fuveau	27 42
année 2	1060	Merlan Verdon	33 34
année 2	1061	Merlan Brissac	33 34
année 2	1062	Merlan Village	33 34
année 2	1063	St Jérôme IUT	33
année 2	1064	St Jérôme IUT	33
année 2	1065	Merlan Village	33 34
année 2	1066	Merlan Brissac	33 34
année 2	1067	Merlan Verdon	33 34
année 2	1069	Métro Malpassé	37 39
année 2	1070	Valdonne Hôpital Laveran	27 37
année 2	1071	St Mitre	37
année 2	1077	La Batarelle	37
année 2	1082	Valdonne Hôpital Laveran	27 37
année 2	1084	St Giniez	41
année 2	1085	Paradis Rivet	41
année 2	1086	Paradis Lord Duveen	41
année 2	1087	Paradis Wulfram Puget	41
année 2	1107	Daudet Michel	42
année 2	1108	Malpassé	42
année 2	1109	La Boudinière	42
année 2	1115	Malpassé	42
année 2	1116	Daudet Michel	42
année 2	1117	Moutte Daudet	42 53
année 2	1127	Métro 5 Avenues	42
année 2	1133	Paradis Ste Victoire	41
année 2	1135	Paradis Madagascar	41
année 2	1137	Paradis Wulfram Puget	41
année 2	1138	Paradis Lord Duveen	41
année 2	1139	Paradis Rivet	41
année 2	1140	Paradis D'Urville	41
année 2	1141	St Giniez	41

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	1145	Corot Lacordaire	53
année 2	1146	Parc Corot	53
année 2	1147	Cité St Just	53
année 2	1149	Champfleuri	53
année 2	1151	Les Flamants	53
année 2	1153	Champfleuri	53
année 2	1154	Cité St Just	53
année 2	1155	Parc Corot	53
année 2	1156	Corot Lacordaire	53
année 2	1161	Lombard Bezombes	12 40 91
année 2	1162	Lombard Rebattu	12 40 91
année 2	1163	Lombard Mireille Lauze	12 40 91
année 2	1164	Allard Mireille Lauze	12 40
année 2	1172	Cartonnerie	12
année 2	1173	Petit St Marcel	12
année 2	1174	L'Audience	12 51
année 2	1175	Collège Le Ruissatel	12
année 2	1192	Camoins Les Clos	12
année 2	1195	Collège Le Ruissatel	4 12 51
année 2	1206	Gare de la Pomme	12 40 91
année 2	1207	Lombard Mireille Lauze	12 40 91
année 2	1208	Lombard Rebattu	12 40 91
année 2	1209	Lombard Bezombes	12 40 91
année 2	1210	Lombard Parette	12 40
année 2	1211	St Pierre Jeannette	12 40
année 2	1214	Les Camoins	12
année 2	1226	Baille Lodi	54
année 2	1228	Baille Hôpital Conception	54
année 2	1229	Baille Nègre	54
année 2	1232	St Pierre Godchot	12 40
année 2	1239	Collet des Comtes	10 91
année 2	1244	Collet des Comtes	10 91
année 2	1254	Baille Nègre	54
année 2	1255	Baille Hôpital Conception	54
année 2	1257	Baille Lodi	54
année 2	1321	La Pomme Heckel	40
année 2	1334	La Solitude	40
année 2	1365	La Solitude	40
année 2	1424	Chantecler	55
année 2	1425	Esplanade	55
année 2	1426	Tellène Valentin	55
année 2	1427	Amédée Autran	55
année 2	1431	Roucas Blanc	55
année 2	1434	Le Terrail	55 73
année 2	1435	Amédée Autran	55
année 2	1436	Tellène Valentin	55
année 2	1437	Esplanade	55
année 2	1443	Vieux Port Cours Jean Ballard	41 57 60 221
année 2	1447	Vauban Breteuil	57

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	1448	Place Valère Bernard	57
année 2	1449	Fort du Sanctuaire	57 60
année 2	1450	Vauban	57
année 2	1454	Vauban	57
année 2	1455	Fort du Sanctuaire	57
année 2	1456	Place Valère Bernard	57
année 2	1457	Notre Dame Dragon	57
année 2	1462	Jules Moulet Dragon	60
année 2	1463	Jules Moulet Notre Dame	60
année 2	1467	Notre Dame de la Garde	60
année 2	1477	Endoume Taddéi	61 80
année 2	1478	Vallon Jourdan	61 80
année 2	1479	Bompard Endoume	61
année 2	1480	Bompard Rigaud	61
année 2	1486	Bompard Rigaud	61
année 2	1487	Bompard Endoume	61
année 2	1488	Vallon Jourdan	61 80
année 2	1489	Endoume Taddéi	61 80
année 2	1505	Estrangin Roucas	73
année 2	1508	Vallon de l'Oriol	73
année 2	1510	Le Terrail	55 73
année 2	1511	Estrangin Roucas	73
année 2	1519	Thiers Réformés	74 74
année 2	1523	Lodi Village	74
année 2	1530	Lodi Village	74
année 2	1534	St Savournin Barbaroux	74
année 2	1536	Métro Blancarde	67
année 2	1542	Endoume Bompard	80
année 2	1543	Place St Eugène	80
année 2	1544	Endoume Vallon des Auffes	80
année 2	1545	Endoume Bensa	80
année 2	1546	Eglise d'Endoume	80
année 2	1548	Endoume Vallon des Auffes	80
année 2	1549	Place St Eugène	80
année 2	1550	Endoume Bompard	80
année 2	1579	Jean Moulin Baille	72 91
année 2	1581	Jean Moulin Ste Baume	72 91
année 2	1584	Place Valentin Pignol	91
année 2	1585	Timone Hilarion Bœuf	91
année 2	1586	Timone Belvédère	91
année 2	1587	Cabassud Timone	91
année 2	1588	Cabassud Mireille Lauze	91
année 2	1590	Pont de Vivaux	91
année 2	1609	Pont de Vivaux	91
année 2	1612	Cabassud Mireille Lauze	91
année 2	1613	Cabassud Timone	91
année 2	1615	Timone Hilarion Bœuf	91
année 2	1616	Place Valentin Pignol	91
année 2	1617	Jean Moulin Ste Baume	72 91

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	1618	Jean Moulin Facultés	72 91
année 2	1641	Métro Ste Marguerite Dromel	16
année 2	1644	St Tronc Parc Fleuri	16
année 2	1645	Claudet Mairie 9-10	16
année 2	1646	Vallon de Toulouse	16
année 2	1649	Bois Fleury	16
année 2	1650	Les Roches	16
année 2	1651	Résidence du Lycée	16
année 2	1652	Lycée Jean Perrin	16
année 2	1653	La Germaine	16 17
année 2	1655	La Germaine	16 17
année 2	1656	Lycée Jean Perrin	16
année 2	1657	Résidence du Lycée	16
année 2	1658	Les Roches	16
année 2	1659	Bois Fleury	16
année 2	1661	St Tronc La Rose	16
année 2	1662	Vallon de Toulouse	16
année 2	1663	Claudet Mairie 9-10	16
année 2	1664	St Tronc Parc Fleuri	16
année 2	1667	La Pugette	24 46 47 48 73
année 2	1669	St Tronc Gauloise	16
année 2	1675	St Tronc Transformateur	16
année 2	1676	St Tronc Gauloise	16
année 2	1678	Métro Ste Marguerite Dromel	17
année 2	1679	Les Marronniers	17
année 2	1680	Verdillon	17
année 2	1681	La Fauvière	17
année 2	1682	Chanteperdrix	17
année 2	1684	Les 3 Ponts	17
année 2	1685	3 Ponts Canal	17
année 2	1688	Les 3 Ponts	17
année 2	1690	Chanteperdrix	17
année 2	1691	La Fauvière	17
année 2	1692	Lycée Jean Perrin	17
année 2	1747	Stade Vélodrome	21 22
année 2	1748	Michelet Huveaune	21 22
année 2	1749	Michelet Ramon	21 22
année 2	1750	Michelet Ganay	21 22
année 2	1751	Michelet Bousquet	21 22
année 2	1752	Le Corbusier	21 22
année 2	1753	Michelet Luce	21 47
année 2	1754	Michelet Taine	21 47
année 2	1758	Stade Eynaud	21
année 2	1759	Gaudibert	21
année 2	1762	Lotissement Mireille	21
année 2	1764	Le Redon	21 24
année 2	1766	Luminy Vaufrèges	21 24
année 2	1767	Luminy HLM	21 24
année 2	1769	Luminy ESCAE	21 24

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	1770	Luminy	24
année 2	1771	Luminy Stade	21 24
année 2	1772	Luminy HLM	21 24
année 2	1773	Luminy Vaufrèges	21 24
année 2	1775	Le Redon	21
année 2	1776	Lotissement Valmont	21
année 2	1777	Lotissement Mireille	21
année 2	1779	Roubin	21
année 2	1780	Gaudibert	21
année 2	1781	Stade Eynaud	21
année 2	1784	Michelet Bonneaude	21 47
année 2	1785	Michelet Taine	21 47
année 2	1786	Michelet Luce	21 22
année 2	1787	Le Corbusier	21 22
année 2	1788	Michelet Bousquet	21 22
année 2	1789	Michelet Ganay	21 22
année 2	1790	Michelet Huveaune	21 22
année 2	1791	Métro Rond Point du Prado	21
année 2	1798	Luce Isaac	22
année 2	1804	Robespierre	22
année 2	1805	Mazargues	22
année 2	1820	Mazargues	22
année 2	1823	Zola Concorde	22 47
année 2	1827	Ste Anne	22
année 2	1887	Métro Ste Marguerite Dromel	24
année 2	1890	Antide Boyer	24
année 2	1896	Allée des Pins	24 46
année 2	1897	La Rouvière	24 48
année 2	1898	Le Fangas	24 48
année 2	1900	Redon	24
année 2	1901	Le Redon	24
année 2	1902	La Gouffonne	24
année 2	1903	Le Fangas	24 48
année 2	1904	La Rouvière	24
année 2	1905	Allée des Pins	24 46
année 2	1909	Hôpital Ste Marguerite	24
année 2	1910	Salvator Paoli Calmettes	24
année 2	1911	Antide Boyer	24
année 2	1913	Clairval Vallon du Redon	24 48
année 2	1915	Grand St Giniez	44
année 2	1917	Clot Bey Paul	44
année 2	1920	Sablier Cité Borély	44
année 2	1921	Clinique	44
année 2	1922	Bonneveine	44
année 2	1923	Zénatti Lancier	44
année 2	1927	Zénatti Lancier	44
année 2	1929	Clinique	44
année 2	1930	Sablier Cité Borély	44
année 2	1933	Clot Bey Paul	44

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	1943	Corail Lycée	20
année 2	1950	Métro Ste Marguerite Dromel	46
année 2	1951	Aubert Ganay	46 47 48
année 2	1952	Aubert Coin Joli	46 47 48
année 2	1956	Aiguier CNRS	48
année 2	1959	La Bruyère	46
année 2	1960	Chemin Colline St Joseph	46
année 2	1966	Chemin Colline St Joseph	46
année 2	1967	La Bruyère	46
année 2	1968	Collège Menu	46
année 2	1970	Aiguier CNRS	48
année 2	1974	Aubert Coin Joli	46 47 48
année 2	1975	Aubert Ganay	46 47 48
année 2	1976	Métro Ste Marguerite Dromel	47 48
année 2	1995	Viton Hôpital Ste Marguerite	46
année 2	1996	Collège Menu	46
année 2	2002	La Rouvière	46
année 2	2003	La Rouvière	46 48
année 2	2010	Viton Hôpital Ste Marguerite	46
année 2	2011	De Lesseps Pyat	72
année 2	2012	Plombières Arnal	72
année 2	2013	Place Burel	72
année 2	2014	Cité Chutes Lavie	72
année 2	2018	Duparc Montolivet	6 72
année 2	2019	Stade Vallier	72
année 2	2020	Sakakini Granoux	72
année 2	2022	Sakakini Jeanne d'Arc	52 72
année 2	2024	Bonnefoy Rabatau	72
année 2	2029	Place Ferrié	72
année 2	2030	Bonnefoy Rabatau	72
année 2	2031	Sakakini Jeanne d'Arc	72
année 2	2033	Sakakini Granoux	72
année 2	2034	Stade Vallier	72
année 2	2037	Maréchal Juin	72
année 2	2038	St Just Hôtel du Département	72
année 2	2041	Cité Chutes Lavie	72
année 2	2042	Place Burel	72
année 2	2043	Plombières Arnal	72
année 2	2045	Plombières Battala	72
année 2	2046	Métro Bougainville	72
année 2	2094	Salengro Briançon	70
année 2	2095	Place Cazemajou	70
année 2	2128	Susini Marie Louise	3
année 2	2129	St Jérôme IUT	3
année 2	2130	St Jérôme IUT	3
année 2	2131	Susini Marie Louise	3
année 2	2137	Valdonne Peypin	27 37
année 2	2138	Valdonne Peypin	27 37
année 2	2146	La Croix Rouge	142 143

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	2151	Plan de Cuques Félibrige	142 143
année 2	2152	Plan de Cuques Eglise	142 143
année 2	2153	Les Moisserons	142 143
année 2	2159	La Montade	142 143
année 2	2168	Le Logis Neuf Ecoles	142
année 2	2175	Quartier de la Pounche	144
année 2	2185	Allauch	144
année 2	2186	Métro La Rose	144
année 2	2188	Métro La Rose	142 143
année 2	2191	Le Logis Neuf Ecoles	142
année 2	2198	Les Moisserons	142 143
année 2	2199	Plan de Cuques Eglise	142 143
année 2	2200	Plan de Cuques Félibrige	142 143
année 2	2215	Les Toits de la Pounche	144
année 2	2405	Métro La Timone	12
année 2	2406	Métro La Timone	40
année 2	2408	Métro La Timone	12 40
année 2	2415	Métro La Timone	54 91
année 2	2416	Métro La Timone	54 91
année 2	2442	Métro La Timone	72
année 2	2443	Métro La Timone	52 72
année 2	2463	Le Logis Neuf Centre médical	142
année 2	2480	Métro La Rose	11
année 2	2503	Peintres Roux La Valentine	4
année 2	2504	Centre Valentine 2	4 50 51
année 2	2505	Centre Valentine 2	4 50 51
année 2	2521	Parc du 26ème Centenaire	50
année 2	2549	Barnier Giroud	25
année 2	2551	Lycée St Charles	49
année 2	2570	St Jérôme Susini	37
année 2	2572	St Jérôme Susini	37
année 2	2573	Le Chatelier St Louis	27
année 2	2582	Métro La Rose	27
année 2	2594	Plombières Notre Dame de Bon Secours	72
année 2	2621	Viton	46
année 2	2632	Roussin Barnier	25 96
année 2	2633	Roussin Barnier	25 96
année 2	2639	Lorette	96
année 2	2640	Grand Littoral	96
année 2	2647	Grand Littoral	96
année 2	2648	Lorette	96
année 2	2658	Morgiou Vert Plan	22
année 2	2659	Morgiou Vert Plan	22
année 2	2662	Corot Moutte	53
année 2	2668	Martinique Pythagore	57
année 2	2669	Centre Valentine 1	4 50 51
année 2	2670	Centre Valentine 1	4 50 51
année 2	2765	Résidence Fondacle	39
année 2	2790	Eydoux Pelouque	36 96

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	2791	Chemin du Passet	36 96
année 2	2792	Pol Roux Rabelais	36 96
année 2	2814	La Bégude Sud	2 142 143 144
année 2	2816	St Henri Chaîne	96
année 2	2820	Lycée Jean Perrin	17
année 2	2863	Roosevelt Réformés	52 74
année 2	2864	Roosevelt Réformés	52
année 2	2869	Luminy Ecoles	21 24
année 2	2873	Square Ganay	46 47 48 73
année 2	2882	Cité La Marie Basse	2
année 2	2884	Cité La Marie Haute	2
année 2	2885	Cité La Marie Basse	2
année 2	2887	Aygalades Corot	30
année 2	2922	St Julien Centre des Impôts	7 9
année 2	2925	Floralia Chiapale	44
année 2	2972	Bois Lemaître	7
année 2	3055	Canebière Bourse	70
année 2	3056	Canebière Bourse	89 89
année 2	3057	Canebière Bourse	97
année 2	3085	5 Avenues Fondère	6 7
année 2	3086	Blancarde Jeanne de Chantal	7
année 2	3087	Blancarde 5 Avenues	6 7
année 2	3091	St Pierre	12 40
année 2	3092	St Pierre	12 40
année 2	3133	Foch 5 Avenues	7
année 2	3139	Pourrière Floralia	44
année 2	3141	Teisseire Rabatau	73
année 2	3160	Bianco Mazonode	91
année 2	3167	Place du Monument	12
année 2	3170	Bianco Mazonode	91
année 2	3177	Les Caillols Centre Urbain	9
année 2	3181	Les Caillols Centre Urbain	10
année 2	3327	St Mitre Ecoles	5 37
année 2	3341	Réformés Canebière	33 34
année 2	3342	Voltaire St Charles	33 34 49
année 2	3344	Réformés Canebière	33 34 49
année 2	3346	Les Caillols Centre Urbain	10
année 2	3349	Foch 5 Avenues	6 7
année 2	3351	Les Caillols Centre Urbain	9
année 2	3380	Réformés Canebière	49
année 2	3388	Belle de Mai	49
année 2	3486	Vallon des Tuves	30
année 2	3487	Vallon des Tuves	30
année 2	3498	Ansaldi La Javie	53
année 2	3515	Métro La Timone	52
année 2	3527	Foch 5 Avenues	6
année 2	3585	Métro Rond Point du Prado	921
année 2	3610	Euromed Arenc	70
année 2	3612	La Panouse	46

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 2	3623	Valmante	46 48
année 2	3628	Aiguier La Gaye	48
année 2	3630	Aiguier La Gaye	48
année 2	3633	Plateau de la Croix Rouge	11
année 2	3658	Roussin Labro	96
année 2	3677	Guey St Julien	7 9
année 2	3678	Lycée L'Olivier	7
année 2	3712	Bonnefoy Palais Omnisports	72
année 2	3713	Bonnefoy Palais Omnisports	72
année 2	3726	Métro Ste Marguerite Dromel	73
année 2	3731	Barnier Giroud	25
année 2	3767	Mirabeau Ruffi	70
année 2	3772	Luminy	21 921
année 2	3775	Paradis Davso	41 221
année 2	3815	Le Pharo	82
année 2	3816	Pharo Catalans	82
année 2	3837	Gare St Charles	82
année 2	3872	Luminy	21 921
année 2	3915	Préfecture	41 54 221
année 2	3927	Les Oliviers	27
année 2	3928	Les Oliviers	27
année 2	3930	Métro La Rose	3 5 11 42
année 2	3931	Val Plan	3 5 11 42
année 2	3933	St Jérôme Parking Relais	3
année 2	3934	Val Plan	3 5 11 42
année 2	3935	Métro La Rose	3 5 11 42 142
année 2	4096	Hôpital St Joseph	72
année 2	4100	Rabatau Rouet	72
année 3	24	Traverse Graille	25
année 3	36	St André PN	25 36
année 3	67	Les Fabrettes	121
année 3	172	Résidence Les Borels	30
année 3	191	Le Canal	30
année 3	192	Les Pins	30
année 3	193	La Savine Sud	30
année 3	197	La Savine Sud	30
année 3	198	Les Pins	30
année 3	199	Le Canal	30
année 3	239	St Cassien	35
année 3	245	Littoral Cap Janet	35 36
année 3	246	Littoral Gourret	35 36
année 3	249	Littoral Cité Nouvelle	35
année 3	252	Littoral Mourepiane	35
année 3	255	Littoral Fenouil	35
année 3	256	Fontaine des Tuiles	35 95
année 3	258	Estaque Village	35 95
année 3	262	Estaque Village	35 95
année 3	264	Fontaine des Tuiles	35 95
année 3	265	Littoral Sacomane	35 95

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	266	Littoral Fenouil	35
année 3	269	Littoral Mourepiane	35
année 3	272	Littoral Cité Nouvelle	35
année 3	275	Littoral Gourret	35 36
année 3	278	Littoral Mouren	35 36
année 3	279	Cap Pinède	35
année 3	281	St Cassien	35
année 3	303	La Nerthe Marinier	36 95
année 3	304	La Nerthe Mistral	36 95
année 3	308	La Nerthe Mistral	36
année 3	309	La Nerthe Marinier	36 95
année 3	383	Canebière Bourse	49
année 3	394	Rouet Liandier	73
année 3	395	Rouet Roumanille	73
année 3	403	Montfuron	73
année 3	404	Schloesing Ferrié	73
année 3	409	Cantini Rège	73
année 3	421	Nédelec Guesde	82
année 3	436	Hôtel de Ville	60 82
année 3	440	Eglise St Laurent	49
année 3	468	Hôtel de Ville	60 82
année 3	582	Fournacle Les Aurengues	2
année 3	584	Fournacle Les Aurengues	2
année 3	618	Clos d'Orville	4
année 3	623	Les Aurengues	4
année 3	627	Vélodrome	4
année 3	646	Les 3 Lucs Bouquière	4
année 3	647	Peintres Roux La Serviane	4
année 3	650	Poilus Ecoles	4
année 3	656	Les Aurengues	4
année 3	659	Les Martégaux	4
année 3	673	Les 2 Tours	5
année 3	676	La Julienne	5
année 3	679	Les Mourets	5
année 3	681	Palama Pignol	5
année 3	683	Palama Fumade	5
année 3	684	Palama Carroussel	5
année 3	698	Palama Carroussel	5
année 3	699	Palama Fumade	5
année 3	701	Palama Pignol	5
année 3	705	La Julienne	5
année 3	707	Stade Mallet	5
année 3	708	Les 2 Tours	5
année 3	720	Bara Prats	5
année 3	721	Bara La Croix	5
année 3	725	Bara La Croix	5
année 3	726	Bara Prats	5
année 3	737	Consolation Gracieuse	3 5
année 3	775	Frais Vallon Piscine	6

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	787	Compadieu	6 7
année 3	789	Norma Compostelle	6
année 3	790	Compostelle Aiguillette	6
année 3	823	Rougemont	7
année 3	824	St Julien Helvétie	7
année 3	832	Enco de Botte Chante Cigale	7
année 3	837	Enco de Botte Chante Cigale	7
année 3	846	St Julien Helvétie	7
année 3	847	Rougemont	7
année 3	852	Margaillan	7
année 3	864	Beaumont Avenue du 24 Avril 1915	7
année 3	865	Beaumont Pasteur	7
année 3	866	Fauvettes Charleroi	7
année 3	867	Fauvettes Pinatel	7
année 3	868	Beaumont	7
année 3	869	Dumas Beaumont	7
année 3	870	Beaumont Pasteur	7
année 3	874	Jean Rameau	9
année 3	878	Félibres Lauriers	9
année 3	884	Les Amaryllis	9 39
année 3	888	Comtesse Clinique	9
année 3	890	St Julien	9
année 3	891	Comtesse Clinique	9
année 3	893	Les Romarins	9 39
année 3	894	Les Bougainvilliers	9 39
année 3	895	Les Amaryllis	9 39
année 3	896	Kaddouz Bourrély	9
année 3	899	Kaddouz Aiguillette	9
année 3	900	Félibres Aiguillette	9
année 3	901	Félibres Lauriers	9
année 3	919	Caillols Monette	9
année 3	936	Caillols Monette	9
année 3	937	Caillols Figone	9
année 3	942	Gasquy Vian	10
année 3	948	Haguenau Merle	10
année 3	949	Haguenau Alaska	10
année 3	958	Centre Social	10
année 3	965	Centre Social	10
année 3	985	La Margeray	27
année 3	990	Autoroute	27
année 3	996	Lycée Saint-Exupéry	70
année 3	1001	Autoroute	27
année 3	1043	L'Escallet	37
année 3	1073	St Mitre Party	37
année 3	1076	Lissandre Ecoles	37
année 3	1078	Lissandre Ecoles	37
année 3	1080	St Mitre Party	37
année 3	1114	La Boudinière	42
année 3	1148	CFA Corot	53

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	1158	St Pierre Petite Porte	12 40
année 3	1159	St Pierre Jeannette	12 40
année 3	1169	Clairval Les Comtes	12
année 3	1171	La Rouguière	12
année 3	1179	Camoins Les Clos	12
année 3	1180	Camoins Montée d'Eoures	12
année 3	1181	Eoures St Roch	12
année 3	1182	Eoures Notre Dame	12
année 3	1183	Eoures Village	12
année 3	1187	Eoures Village	12
année 3	1188	Eoures Notre Dame	12
année 3	1189	Eoures St Roch	12
année 3	1191	Clinique St Roch	12
année 3	1196	L'Audience	12 51
année 3	1197	La Montre	12
année 3	1198	Petit St Marcel	12
année 3	1199	Cartonnerie	12
année 3	1202	Clairval Les Comtes	12
année 3	1212	St Pierre Petite Porte	12 40
année 3	1215	La Treille Campagne	12
année 3	1216	La Treille Thermal	12
année 3	1217	La Treille Camoins	12
année 3	1221	La Treille Camoins	12
année 3	1222	La Treille Thermal	12
année 3	1223	La Treille Campagne	12
année 3	1233	St Pierre Ste Thérèse	12 40
année 3	1250	St Pierre Ste Thérèse	12 40
année 3	1429	Roucas Estrangin	55
année 3	1430	Roucas Blanc Emile Duployé	55
année 3	1432	Roucas Blanc Emile Duployé	55
année 3	1433	Roucas Estrangin	55
année 3	1453	Milly Guadeloupe	57
année 3	1458	Delanglade	57
année 3	1464	Fort du Sanctuaire Notre Dame	60
année 3	1465	Ascenseur	60
année 3	1466	Escalier Notre Dame	60
année 3	1468	Escalier Notre Dame	60
année 3	1469	Place Colonel Edon	60
année 3	1500	Périer Arles	73
année 3	1501	Périer Gratte Semelle	73
année 3	1502	Périer Gagliardo	73
année 3	1504	Estrangin Céline	73
année 3	1507	Roches Vève	73
année 3	1509	Roches Vève	73
année 3	1512	Estrangin Céline	73
année 3	1514	Périer Gratte Semelle	73
année 3	1556	Duclaux Foch	67
année 3	1580	Jean Moulin Facultés	72 91
année 3	1582	Timone Gorde	91

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	1591	Pont de Vivaux Tonkin	91
année 3	1614	Timone Belvédère	91
année 3	1670	St Tronc Transformateur	16
année 3	1687	3 Ponts Canal	17
année 3	1693	Verdillon	17
année 3	1694	Les Marronniers	17
année 3	1763	Lotissement Valmont	21
année 3	1765	Luminy Lachamp	21 24
année 3	1768	Luminy Stade	21 24
année 3	1774	Luminy Lachamp	21 24
année 3	1797	Michelet Luce	22
année 3	1801	L'Aillaude	22
année 3	1807	Morgiou Rosiers	22
année 3	1808	Morgiou Cauvière	22
année 3	1815	Baumettes Rimbaud	22
année 3	1817	Morgiou Cauvière	22
année 3	1825	L'Aillaude	22
année 3	1828	Isaac Luce	22
année 3	1831	Rabat Beauvallon	22
année 3	1836	Rabat Beauvallon	22
année 3	1888	La Pugette	24
année 3	1955	Aiguier Cantini	48
année 3	1957	Château Sec	48
année 3	1969	Château Sec	48
année 3	1971	Aiguier Cantini	48
année 3	1972	Aiguier Trioulet	48
année 3	1978	Concorde Obélisque	22
année 3	1979	Magdelon	22
année 3	1991	Magdelon	22
année 3	1992	Concorde Obélisque	22
année 3	1993	Le Brix Michelet	47
année 3	1998	Aiguier St Jacques	48
année 3	2008	Aiguier St Jacques	48
année 3	2023	Place de Pologne	72
année 3	2100	Vallon de l'Oriol	73
année 3	2109	Fenouil Ecoles	95
année 3	2147	Bar 1900	142 143
année 3	2148	La Cascade	142 143
année 3	2149	Les Madets	142 143
année 3	2150	Plan de Cuques Cinéma	142 143
année 3	2154	Pasteur Noria	142 143
année 3	2155	Les Vidarès	142 143
année 3	2156	Transformateur	142 143
année 3	2157	Ecole Maternelle	142 143
année 3	2158	Transformateur	142 143
année 3	2160	Les Vidarès	142 143
année 3	2161	Pasteur Noria	142 143
année 3	2167	Le Moulin à Huile	142
année 3	2173	La Louise	144

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	2174	La Pounche Les Ourmes	144
année 3	2176	Les Toits de la Pounche	144
année 3	2180	La Tirane	144
année 3	2193	Le Logis Neuf Centre médical	142
année 3	2201	Plan de Cuques Cinéma	142 143
année 3	2202	Les Madets	142 143
année 3	2203	La Cascade	142 143
année 3	2204	Bar 1900	142 143
année 3	2205	La Croix Rouge	142 143
année 3	2216	Quartier de la Pounche	144
année 3	2217	La Pounche Les Ourmes	144
année 3	2218	La Louise	144
année 3	2226	Corbières Base Nautique	35
année 3	2228	Corbières Base Nautique	35
année 3	2343	Raimu Edouard Manet	33
année 3	2354	Saména	20
année 3	2357	Roches Blanches	20
année 3	2358	Les Goudes	20
année 3	2362	Les Goudes	20
année 3	2363	Roches Blanches	20
année 3	2365	Saména	20
année 3	2440	Luce Michelet	22
année 3	2499	Les 3 Lucs Bouquière	4
année 3	2501	Peintres Roux La Serviane	4
année 3	2502	Peintres Roux La Valentine	4
année 3	2525	Lycée technique La Cadenelle	91
année 3	2527	Lycée technique La Cadenelle	91
année 3	2624	Lecache Les Comtes	12
année 3	2625	Lecache Les Comtes	12
année 3	2664	Bd des Pins	17
année 3	2706	Peintres Roux Montre	4
année 3	2708	Cochet Stade	24
année 3	2710	ESC	24
année 3	2715	Haïti Fraissinet	67
année 3	2716	Haïti Garguier	67
année 3	2717	Trévaresse Cité Jardin	67
année 3	2718	Trévaresse Cité SNCF	67
année 3	2728	Trévaresse Cité SNCF	67
année 3	2729	Trévaresse Cité Jardin	67
année 3	2730	Haïti Garguier	67
année 3	2732	Les Amaryllis Etoile	9 39
année 3	2754	Vallon du Redon	24
année 3	2755	Vallon du Redon	48
année 3	2770	Hippodrome Borély	47
année 3	2771	Hippodrome Borély	47
année 3	2779	Peintres Roux Montre	4
année 3	2780	Vélodrome	4
année 3	2785	Pol Roux Rabelais	96
année 3	2786	Chemin du Passet	96

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	2812	Camoins Visitation	12
année 3	2824	Copernic	11
année 3	2841	Collège Malraux	11
année 3	2861	Monte Cristo Camas	52
année 3	2867	Monte Cristo Faria	52
année 3	2870	Luminy Ecoles	21 24
année 3	2896	Les Bruyères	17
année 3	2899	Richard 4 Chemins	6
année 3	2929	Floralia Chiapale	44
année 3	2950	La Gavotte Peyret	121
année 3	2951	Les Genêts	122
année 3	2955	Les Collines	121 122
année 3	2957	Notre Dame Limite	121
année 3	2961	Castors Isabella	121 122
année 3	2963	Gavotte Peyrets	122
année 3	2965	Vallon de la Rougrière	121 122
année 3	2966	St Antoine	121 122
année 3	2967	Les Peyrards Placette	121 122
année 3	2981	La Grande Vigne	122
année 3	2982	Polysport Grand Pavois	122
année 3	2983	Septèmes Gare	121
année 3	2987	Grand Pavois	121
année 3	2988	ZA de la Haute Bedoule	121 122
année 3	2989	Ecole Castors Isabella	121 122
année 3	2990	Castors Isabella Sud	121 122
année 3	2991	Vallon de la Gazelle	121 122
année 3	2994	Cimetière Sud	121 122
année 3	2995	ZA de la Haute Bedoule	121
année 3	2996	Traverse des Fraises	121
année 3	2997	Peyrards Corradi	121 122
année 3	2998	Peyrards Chasseur	121 122
année 3	2999	Peyrards Placette	121 122
année 3	3000	Traverse des Fraises	122
année 3	3001	Grand Pavois	122
année 3	3002	Tubié Barbusse	122
année 3	3004	Les Caillols	122
année 3	3005	Septèmes Gare	122
année 3	3006	Polysport Grand Pavois	122
année 3	3007	La Grande Vigne	122
année 3	3013	Septèmes Sud	122
année 3	3014	La Rougrière	122
année 3	3015	Notre Dame Fasano	122
année 3	3016	Notre Dame Fasano	121
année 3	3017	La Rougrière	121
année 3	3018	Septèmes Sud	121
année 3	3019	Gendarmerie	121 122
année 3	3043	EDF	122
année 3	3044	Eugène Michel	122
année 3	3045	Eugène Michel	121

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	3046	Autoroute EDF	121
année 3	3048	Pinède Rougère	121 122
année 3	3049	Haut de la Rougère	121 122
année 3	3050	Pinède Rougère	121 122
année 3	3051	Les Mazets	121 122
année 3	3052	Vallon de la Rougère	121 122
année 3	3059	Nicolas Appert	3
année 3	3061	Nicolas Appert	3
année 3	3127	Place Brossolette	67
année 3	3138	Pourrière Florialia	44
année 3	3142	Teisseire Montfuron	73
année 3	3143	Teisseire Palais des Sports	73
année 3	3151	Langevin Wallon	121 122
année 3	3153	Lou Galoubet	122
année 3	3197	Les Collines Centre	121 122
année 3	3198	Les Collines Cimetière	121 122
année 3	3199	Le Centre	122
année 3	3200	Le Centre	121
année 3	3355	Faculté St Charles	82
année 3	3362	St Pierre Madon	52
année 3	3386	Métro Joliette	55
année 3	3396	Gare de la Pomme	91
année 3	3519	St Menet Buzine	51
année 3	3522	St Menet Pompier	51
année 3	3523	St Menet Village	51
année 3	3524	La Reynarde	51
année 3	3525	St Menet Village	51
année 3	3526	St Menet Pompier	51
année 3	3529	Vaillant Auphan	88
année 3	3530	Ecole Vaillant	88
année 3	3531	Barbini Belle Vue	88
année 3	3532	Barbini Loubon	88
année 3	3535	Belle Vue Loubon	88
année 3	3536	Belle Vue Solférino	88
année 3	3537	Ecole Vaillant	88
année 3	3574	Estaque Gare	95
année 3	3580	La Valentelle	51
année 3	3582	La Valentine Centre Commercial	51
année 3	3642	De Roux Crémieux	11
année 3	3643	De Roux Garlaban	11
année 3	3644	De Roux Garlaban	11
année 3	3645	De Roux Crémieux	11
année 3	3652	Gaye Hôpital Ste Marguerite	48
année 3	3654	Keynes Langevin	11
année 3	3661	Keynes Langevin	11
année 3	3680	Guey St Julien	7
année 3	3689	Château de la Buzine	51
année 3	3691	Collège Le Ruissatel	51
année 3	3699	Archives Municipales	52

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	3720	Les Mazets	121 122
année 3	3728	Capitainerie	60 82
année 3	3736	Belle Vue Barbini	88
année 3	3748	République Vieux Port	49
année 3	3762	Métro St Barnabé	10
année 3	3774	Paradis Armény	41 221
année 3	3776	Paradis Canebière	41 221
année 3	3793	Le Silo	35 82
année 3	3824	Joliette	49 55
année 3	3831	Place de Lenche	49
année 3	3832	Caisserie Beauregard	49
année 3	3836	Faculté St Charles	82
année 3	3842	Hangar J1	82
année 3	3850	Métro Joliette	55
année 3	3883	Plan d'Aou	96
année 3	3890	Fenouil Le Pelletier	95
année 3	3891	Fenouil Ecoles	95
année 3	3892	Fenouil Cerisier	95
année 3	3893	Fenouil Le Pelletier	95
année 3	3894	Fenouil Cerisier	95
année 3	3895	Estaque Port	95
année 3	3903	Gare St Charles	52
année 3	3922	L'Escallet	37
année 3	3937	Les Vieux Cyprès	5
année 3	3940	Collège Malraux	5 142
année 3	3943	Collège Malraux	5 142
année 3	3946	Les Vieux Cyprès	5
année 3	3951	Belle Vue Barsotti	88
année 3	4066	Joliot Curie	11
année 3	4067	Néel	11
année 3	4071	Miège	11
année 3	4072	Copernic	11
année 3	4073	Champollion	11
année 3	4074	Champollion	11
année 3	4076	Collège Malraux	11
année 3	4077	Miège	11
année 3	4079	Néel	11
année 3	4080	Joliot Curie	11
année 3	4083	Terrasses du Port	35 82
année 3	4087	Terrasses du Port	35 82
année 3	4089	Donadille Langevin	42
année 3	4090	Les Baronnie	42
année 3	4092	Langevin	42
année 3	4094	Place Ferrié	72
année 3	4095	Rabatau Rouet	72 73
année 3	4102	Rouet Louvain	73
année 3	4139	Arenc Mirabeau	35
année 3	4144	Pont du Canal	121 122
année 3	4145	Pont du Canal	121 122

année	n° SIGEP	nom du point d'arrêt	lignes
année 3	4152	Groupe Clovis Hugues	88
année 3	4153	Groupe Clovis Hugues	88
année 3	4155	Giono Libération	144
année 3	4156	Rond Point des Oliviers	144
année 3	4157	Rond Point des Oliviers	144
année 3	4158	Giono Libération	144
année 3	4160	Château Gombert	1
année 3	4179	Plan d'Aou	96
année 3	4180	Foresta	96
année 3	4181	Foresta	96

réseau	commune	Nom arrêt
Bus de l'Etang	Gignac	GS SAINT LOUIS
Bus de l'Etang	Gignac	LES AIGUILLES
Bus de l'Etang	Gignac	LES AIGUILLES
Bus de l'Etang	Gignac	LES FORTUNES
Bus de l'Etang	Gignac	PARKING COLLEGE PETIT PRINCE
Bus de l'Etang	Marignane	AEROPORT
Bus de l'Etang	Marignane	AV DE L'EUROPE
Bus de l'Etang	Marignane	AV DE L'EUROPE
Bus de l'Etang	Marignane	CHEMIN DE ST PIERRE
Bus de l'Etang	Marignane	CHEMIN DE ST PIERRE
Bus de l'Etang	Marignane	FRET
Bus de l'Etang	Marignane	GARE PAS DES LANCIERS
Bus de l'Etang	Marignane	GEORGES CLEMENCEAU
Bus de l'Etang	Marignane	GEORGES CLEMENCEAU
Bus de l'Etang	Marignane	HENRI DUNANT
Bus de l'Etang	Marignane	HENRI DUNANT
Bus de l'Etang	Marignane	HENRI FABRE
Bus de l'Etang	Marignane	HENRI FABRE
Bus de l'Etang	Marignane	LE DEVIN
Bus de l'Etang	Marignane	LE DEVIN
Bus de l'Etang	Marignane	LES PLATANES
Bus de l'Etang	Marignane	LES PLATANES
Bus de l'Etang	Marignane	LIBERATION
Bus de l'Etang	Marignane	MIRABEAU
Bus de l'Etang	Marignane	MIRABEAU
Bus de l'Etang	Marignane	MISTRAL
Bus de l'Etang	Marignane	MISTRAL
Bus de l'Etang	Marignane	PERRUSSONS
Bus de l'Etang	Marignane	PERRUSSONS
Bus de l'Etang	Marignane	PRESIDENT J.F KENNEDY
Bus de l'Etang	Marignane	RUINAT/GENEVOIX
Bus de l'Etang	Marignane	TECHNOPARC
Bus de l'Etang	Marignane	TECHNOPARC
Bus de l'Etang	Marignane	TECHNOPARC 2
Bus de l'Etang	Marignane	ZI LES PINS
Bus de l'Etang	St-Victoret	BD FERRISSE
Bus de l'Etang	St-Victoret	BD FERRISSE
Bus de l'Etang	St-Victoret	GABRIEL VOISIN
Bus de l'Etang	St-Victoret	GABRIEL VOISIN
Bus de l'Etang	St-Victoret	LES COURONNES
Bus de l'Etang	St-Victoret	PAS DES LANCIERS/LES PLATANES
Bus de l'Etang	St-Victoret	PAS DES LANCIERS/LES PLATANES
Bus des Cigales	Gémenos	Aquagem
Bus des Cigales	Gémenos	les alliés
Bus des Cigales	Gémenos	Les Ophéliades
Bus des Cigales	Gémenos	Plaine de Jouques
Bus des Collines	Allauch	Allauch Village 1
Bus des Collines	Allauch	Av. 7e Tirailleur
Bus des Collines	Allauch	Av. 7e Tirailleur

réseau	commune	Nom arrêt
Bus des Collines	Allauch	Av. Lei Rima
Bus des Collines	Allauch	Av. Lei Rima
Bus des Collines	Allauch	Av. S-Allende
Bus des Collines	Allauch	Barbaraou
Bus des Collines	Allauch	Barbaraou
Bus des Collines	Allauch	Bon Rencontre
Bus des Collines	Allauch	Bon Rencontre
Bus des Collines	Allauch	Bourdonnière
Bus des Collines	Allauch	Bourdonnière
Bus des Collines	Allauch	Centre Commercial
Bus des Collines	Allauch	Centre Valentine
Bus des Collines	Allauch	Chanauds
Bus des Collines	Allauch	Chanauds
Bus des Collines	Allauch	Ecole maternelle Pounche
Bus des Collines	Allauch	EDF
Bus des Collines	Allauch	EDF
Bus des Collines	Allauch	Enco de Botte
Bus des Collines	Allauch	Foyer des anciens
Bus des Collines	Allauch	Général Leclerc
Bus des Collines	Allauch	G-Monsabert
Bus des Collines	Allauch	Grand Puit
Bus des Collines	Allauch	Grand Puit
Bus des Collines	Allauch	Henri Tasso
Bus des Collines	Allauch	Hopital mille Ecus
Bus des Collines	Allauch	La Calèche
Bus des Collines	Allauch	La Craie
Bus des Collines	Allauch	La Crèche
Bus des Collines	Allauch	La Fève
Bus des Collines	Allauch	La Tirane
Bus des Collines	Allauch	La Tirane
Bus des Collines	Allauch	La Verte
Bus des Collines	Allauch	La Verte
Bus des Collines	Allauch	L'Afférage
Bus des Collines	Allauch	Laphal Ghéridon 2
Bus des Collines	Allauch	Les Blacassins
Bus des Collines	Allauch	Les Cigales
Bus des Collines	Allauch	Les Cigales
Bus des Collines	Allauch	Les Embus
Bus des Collines	Allauch	Les Oliviers
Bus des Collines	Allauch	Les Oliviers
Bus des Collines	Allauch	Logis Neuf Poste
Bus des Collines	Allauch	L'ouvière
Bus des Collines	Allauch	L'ouvière
Bus des Collines	Allauch	Lurima
Bus des Collines	Allauch	Moulin à huile
Bus des Collines	Allauch	Moulin de la Sartan
Bus des Collines	Allauch	Pasteur
Bus des Collines	Allauch	Quatre Saisons
Bus des Collines	Allauch	Rd POINT des Olliviers

réseau	commune	Nom arrêt
Bus des Collines	Allauch	San Peyre
Bus des Collines	Allauch	St Menet 3 Palmes
Bus des Collines	Allauch	St Rock
Bus des Collines	Allauch	Toits de la Pounche
Ciotabus	La Ciotat	Alouette
Ciotabus	La Ciotat	Alouette
Ciotabus	La Ciotat	Athélia
Ciotabus	La Ciotat	Athélia
Ciotabus	La Ciotat	Atlas
Ciotabus	La Ciotat	Atlas
Ciotabus	La Ciotat	Bodin
Ciotabus	La Ciotat	Bodin
Ciotabus	La Ciotat	Camping Baie des Anges
Ciotabus	La Ciotat	Camping Baie des Anges
Ciotabus	La Ciotat	Camugli
Ciotabus	La Ciotat	Carbet
Ciotabus	La Ciotat	Carbet
Ciotabus	La Ciotat	Centre Médical
Ciotabus	La Ciotat	Centre Médical
Ciotabus	La Ciotat	Charmette
Ciotabus	La Ciotat	Charmette
Ciotabus	La Ciotat	Chemin Garoutier
Ciotabus	La Ciotat	Chemin Garoutier
Ciotabus	La Ciotat	Chemin Valtendre
Ciotabus	La Ciotat	Chemin Valtendre
Ciotabus	La Ciotat	Cigalou
Ciotabus	La Ciotat	Cigalou
Ciotabus	La Ciotat	Collège Jean-Jaurès
Ciotabus	La Ciotat	Collège Jean-Jaurès
Ciotabus	La Ciotat	Collège Martagots
Ciotabus	La Ciotat	Collège Martagots
Ciotabus	La Ciotat	Collège Virebelle
Ciotabus	La Ciotat	Coopérative
Ciotabus	La Ciotat	Coopérative
Ciotabus	La Ciotat	Cyrnos
Ciotabus	La Ciotat	Cyrnos
Ciotabus	La Ciotat	Cytharista
Ciotabus	La Ciotat	Cytharista
Ciotabus	La Ciotat	Domaine de la Tour
Ciotabus	La Ciotat	Domaine de la Tour
Ciotabus	La Ciotat	Ecole Séveriers
Ciotabus	La Ciotat	Ecole Séveriers
Ciotabus	La Ciotat	Ernest Subilia
Ciotabus	La Ciotat	Espanet plage
Ciotabus	La Ciotat	Espanet plage
Ciotabus	La Ciotat	Faubourg Entreprise
Ciotabus	La Ciotat	Faubourg Entreprise
Ciotabus	La Ciotat	Flots Bleus
Ciotabus	La Ciotat	Flots Bleus

réseau	commune	Nom arrêt
Ciotabus	La Ciotat	Fontsainte
Ciotabus	La Ciotat	Fontsainte
Ciotabus	La Ciotat	gérin Mairie
Ciotabus	La Ciotat	Grand Vigne
Ciotabus	La Ciotat	Grand Vigne
Ciotabus	La Ciotat	Grande Plage
Ciotabus	La Ciotat	Grande Plage
Ciotabus	La Ciotat	Homme Rouge
Ciotabus	La Ciotat	Homme Rouge
Ciotabus	La Ciotat	Hôpital
Ciotabus	La Ciotat	Hôpital
Ciotabus	La Ciotat	Hôtel Ibis
Ciotabus	La Ciotat	Hôtel Ibis
Ciotabus	La Ciotat	Jardin de Ville
Ciotabus	La Ciotat	Jardin de Ville
Ciotabus	La Ciotat	La Calade
Ciotabus	La Ciotat	La Calade
Ciotabus	La Ciotat	La Croix
Ciotabus	La Ciotat	La Croix
Ciotabus	La Ciotat	La Garde Ecole
Ciotabus	La Ciotat	La Garde Ecole
Ciotabus	La Ciotat	La Granette
Ciotabus	La Ciotat	La Granette
Ciotabus	La Ciotat	La granette
Ciotabus	La Ciotat	La granette
Ciotabus	La Ciotat	La Licorne
Ciotabus	La Ciotat	La Licorne
Ciotabus	La Ciotat	La Lionne
Ciotabus	La Ciotat	La Lionne
Ciotabus	La Ciotat	La Marine
Ciotabus	La Ciotat	La Plaine
Ciotabus	La Ciotat	La Plaine
Ciotabus	La Ciotat	La Poste
Ciotabus	La Ciotat	La Poste
Ciotabus	La Ciotat	La Providence
Ciotabus	La Ciotat	La Providence
Ciotabus	La Ciotat	Languedoc
Ciotabus	La Ciotat	Languedoc
Ciotabus	La Ciotat	Lavaux
Ciotabus	La Ciotat	Lavaux
Ciotabus	La Ciotat	Le Cantounet
Ciotabus	La Ciotat	Le Cantounet
Ciotabus	La Ciotat	Le plan de masse Ceyreste
Ciotabus	La Ciotat	Le Vieux Mas
Ciotabus	La Ciotat	Le Vieux Mas
Ciotabus	La Ciotat	Les Flots bleus
Ciotabus	La Ciotat	Les Flots bleus
Ciotabus	La Ciotat	Les Palmiers
Ciotabus	La Ciotat	Les Palmiers

réseau	commune	Nom arrêt
Ciotabus	La Ciotat	Les Séveriers
Ciotabus	La Ciotat	Les Séveriers
Ciotabus	La Ciotat	Mairie
Ciotabus	La Ciotat	Mairie Ceyreste
Ciotabus	La Ciotat	Mairie Ceyreste
Ciotabus	La Ciotat	Marcel Cannedu
Ciotabus	La Ciotat	Marcel Cannedu
Ciotabus	La Ciotat	Maurelle Sud
Ciotabus	La Ciotat	Maurelle Sud
Ciotabus	La Ciotat	Mission locale
Ciotabus	La Ciotat	Oeil Emergence
Ciotabus	La Ciotat	Oeil Emergence
Ciotabus	La Ciotat	Ombelles
Ciotabus	La Ciotat	Ombelles
Ciotabus	La Ciotat	Pin de la Fade
Ciotabus	La Ciotat	Pin de la Fade
Ciotabus	La Ciotat	Piscine
Ciotabus	La Ciotat	Piscine
Ciotabus	La Ciotat	Plaine Brunette
Ciotabus	La Ciotat	Plaine Brunette
Ciotabus	La Ciotat	Pont de l'Autoroute
Ciotabus	La Ciotat	Pont de l'Autoroute
Ciotabus	La Ciotat	Provence Logis
Ciotabus	La Ciotat	Rond Point des Voiles
Ciotabus	La Ciotat	Rond Point des Voiles
Ciotabus	La Ciotat	Roumagoua
Ciotabus	La Ciotat	Roumagoua
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Cabanon
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Cabanon
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Ecole
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Ecole
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean La Poste
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean La Poste
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Port
Ciotabus	La Ciotat	Saint Jean Port
Ciotabus	La Ciotat	Saint Loup
Ciotabus	La Ciotat	Saint Loup
Ciotabus	La Ciotat	Sainte Brigitte
Ciotabus	La Ciotat	Sainte Brigitte
Ciotabus	La Ciotat	Sainte Hermentaire
Ciotabus	La Ciotat	Sainte Hermentaire
Ciotabus	La Ciotat	Sainte Marguerite
Ciotabus	La Ciotat	Sainte Marguerite
Ciotabus	La Ciotat	Salis
Ciotabus	La Ciotat	Salis
Ciotabus	La Ciotat	Sécurité Sociale
Ciotabus	La Ciotat	Sécurité Sociale
Ciotabus	La Ciotat	St Hermentaire
Ciotabus	La Ciotat	St Hermentaire

réseau	commune	Nom arrêt
Ciotabus	La Ciotat	Vallat Roubaud
Ciotabus	La Ciotat	Villa des Tours
Ciotabus	La Ciotat	Villa des Tours
Côte Bleue	Carry	Ecole Crèche Carry
Côte Bleue	Carry	Ecole Thoulouze
Côte Bleue	Carry	Fontaine
Côte Bleue	Carry	Gare sncf Carry
Côte Bleue	Carry	Hauts de Jas
Côte Bleue	Carry	Jas Neuf Général Leclerc
Côte Bleue	Carry	Jas Neuf Général Leclerc
Côte Bleue	Carry	Jean Jaurès
Côte Bleue	Carry	Jean Jaurès
Côte Bleue	Carry	le Port
Côte Bleue	Carry	L'Eden
Côte Bleue	Carry	Restanques
Côte Bleue	Carry	Rouet
Côte Bleue	Carry	Tasse
Côte Bleue	Carry	Théâtre de Verdure
Côte Bleue	Carry	Tuilière
Côte Bleue	Carry	Tuilière
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède Annexe
Côte Bleue	Châteauneuf	Bastide Neuve
Côte Bleue	Châteauneuf	Centre Obélisque
Côte Bleue	Châteauneuf	Centre Obélisque
Côte Bleue	Châteauneuf	Chapelle
Côte Bleue	Châteauneuf	Cimetière vieu Chateauneuf
Côte Bleue	Châteauneuf	CPCAM Chateauneuf
Côte Bleue	Châteauneuf	Le Stade
Côte Bleue	Châteauneuf	Mairie Chateauneuf
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède la Glacière
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède la Glacière
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède la Sablière
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède la Sablière
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède Poste
Côte Bleue	Châteauneuf	Mède Poste
Côte Bleue	Châteauneuf	Poste Chateauneuf
Côte Bleue	Châteauneuf	Raffinerie
Côte Bleue	Châteauneuf	Raffinerie
Côte Bleue	Châteauneuf	Thyms
Côte Bleue	Châteauneuf	Trois Frères
Côte Bleue	Ensuès	Bergerie
Côte Bleue	Ensuès	Celier
Côte Bleue	Ensuès	Mairie d' ensues
Côte Bleue	Ensuès	Mairie d' ensues
Côte Bleue	Le Rove	Besou
Côte Bleue	Le Rove	Héritages
Côte Bleue	Le Rove	L' Estaque Tuiles
Côte Bleue	Le Rove	Le Mas
Côte Bleue	Le Rove	Mairie du Rove

réseau	commune	Nom arrêt
Côte Bleue	Le Rove	Saint-Roch
Côte Bleue	Sausset	aigue bleue
Côte Bleue	Sausset	aigue bleue
Côte Bleue	Sausset	ambrogiani
Côte Bleue	Sausset	Brulôt
Côte Bleue	Sausset	Canoubier
Côte Bleue	Sausset	Cimetière Sausset
Côte Bleue	Sausset	Collège Matraja
Côte Bleue	Sausset	Crêche Sausset
Côte Bleue	Sausset	Frédéric Mistral
Côte Bleue	Sausset	Frioul
Côte Bleue	Sausset	Gare sncf Sausset
Côte Bleue	Sausset	Général Leclerc
Côte Bleue	Sausset	Huit Mai 1945
Côte Bleue	Sausset	Huit Mai 1945
Côte Bleue	Sausset	Jean Moulin
Côte Bleue	Sausset	Jean Sébastien Bach
Côte Bleue	Sausset	Jules Ferry
Côte Bleue	Sausset	L' escalette
Côte Bleue	Sausset	L' escalette
Côte Bleue	Sausset	Le stade
Côte Bleue	Sausset	Marcel Bodelle
Côte Bleue	Sausset	Marcel Bodelle
Côte Bleue	Sausset	Mare Nostrum
Côte Bleue	Sausset	Micocoulier
Côte Bleue	Sausset	Parc de Loisir
Côte Bleue	Sausset	Parc de Loisir
Côte Bleue	Sausset	Petit Rouveau
Côte Bleue	Sausset	Peuplier
Côte Bleue	Sausset	Peuplier
Côte Bleue	Sausset	Police Municipale
Côte Bleue	Sausset	Rives d'Or
Côte Bleue	Sausset	Roland Garros
Côte Bleue	Sausset	Roland Garros
Côte Bleue	Sausset	Rond Point Corniche
Côte Bleue	Sausset	Terrasses
Côte Bleue	Sausset	Terrasses
Côte Bleue	Sausset	Tiboulén
Côte Bleue	Sausset	Verdi
Marcouline	Carnoux	Carpiagne
Marcouline	Carnoux	Les Barles
Marcouline	Carnoux	Lou Caire
Marcouline	Carnoux	Mont Fleuri
Marcouline	Carnoux	Notre Dame d'Afrique
Marcouline	Carnoux	Pont des Barles
Marcouline	Carnoux	Pont des Barles
Marcouline	Cassis	Belsunce
Marcouline	Cassis	Cabrol
Marcouline	Cassis	Cassis Vence

réseau	commune	Nom arrêt
Marcouline	Cassis	Cépages
Marcouline	Cassis	Clos des Oliviers
Marcouline	Cassis	Font Blanche
Marcouline	Cassis	Font Blanche
Marcouline	Cassis	Gare SNCF
Marcouline	Cassis	Gendarmerie
Marcouline	Cassis	Le Messuguet
Marcouline	Cassis	Les Gorguettes
Marcouline	Cassis	Les Guorguettes Z4
Marcouline	Cassis	Les Hauts Cépages
Marcouline	Cassis	Les Hauts Cépages
Marcouline	Cassis	Terres Marines
Marcouline	Cassis	Val d'Or
Marcouline	Roquefort	Andre Malraux
Marcouline	Roquefort	Ghirardi
Marcouline	Roquefort	Hôtel de Ville
Marcouline	Roquefort	La Poste
Marcouline	Roquefort	La Source
Marcouline	Roquefort	Le Castellet
Marcouline	Roquefort	Les Caniers
Marcouline	Roquefort	Les Michels
Marcouline	Roquefort	Pasteur